Programme Communal 2024

ecolo
SPRIMONT

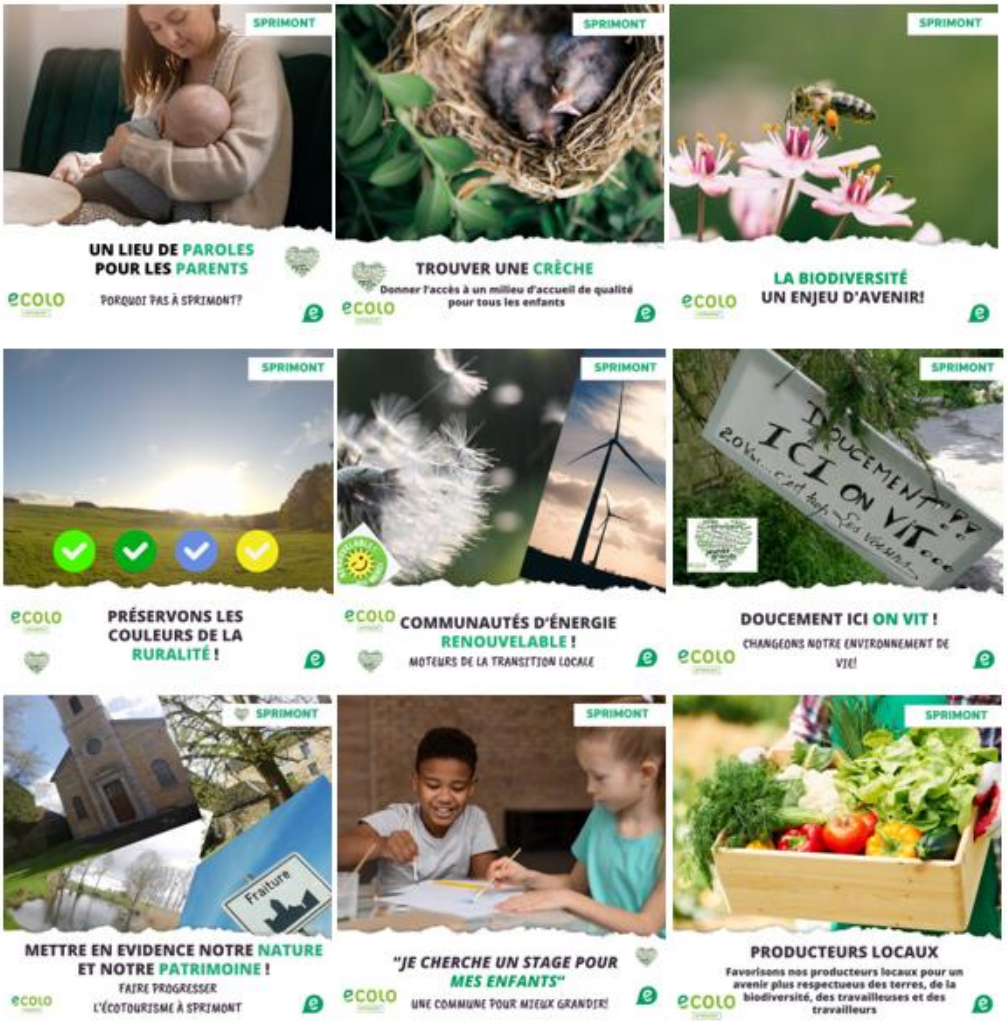

Table des matières

Introduction 4
Fiche 1 - Notre commune plus verte, propre et agréable 6
1. Donner plus de place à la nature aux centres de notre commune et de nos villages 6
2. Pollutions sonores et de l'air 8
3. Lutte contre les incivilités / Propreté 8
4. Tendre vers le zéro-déchet 9
5. Gestion de l'eau 9
Fiche 2 - Notre commune construite par ses citoyen·ne·s 11
1. Transparence 11
2. La participation citoyenne 14
Fiche 3 - Notre commune produit et consomme localement 19
1. Exemplarité des pouvoirs communaux 19
2. Une agriculture durable 20
3. Alimentation saine 21
4. Dans les commerces 22
5. Infrastructures et économie circulaire 22
6. Monnaies locales et complémentaires 23
7. Textile durable ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Fiche 4 - Notre commune, toujours plus dynamique 27
1. Pour un soutien au dynamisme économique local 27
2. Convivialité et cohésion sociale 29
3. Dynamiser la culture et le sport grâce à la commune 30
4. Optimiser les ressources communales 31
Fiche 5 - Place aux enfants et aux jeunes dans ma commune 33
1. À l'école 33
2. Accueil de la petite enfance 35
3. Accueil extra-scolaire 36
4. Participation des enfants et des jeunes 36
Fiche 6 - Notre commune est conviviale et solidaire 39
1. Affaires sociales : tous les leviers au service de la solidarité ! 39
2. La commune actrice de l'insertion socio-professionnelle 44
3. Les aîné·e·s parties prenantes de la commune! 44
4. Des initiatives innovantes en matière de logement 46
Fiche 7 - Notre commune s'enrichit de ses racines multiculturelles 54
1. Reconnaître et valoriser la diversité culturelle 54
2. Lutter activement contre le racisme et les discriminations 55
3. Organiser l'accueil et l'intégration des primo-arrivantes et arrivants et des demandeurs et demandeuses d'asile 55
4. Accueillir les gens du Voyage 57
Fiche 8 - Dans notre commune, plus de choix de mobilité 59
1. Pour des villages accessibles à toutes et tous 60
2. Pour la mise en place d'une commune « vision zéro » 62
3. Pour une commune résolument tournée vers les modes actifs 64
4. Pour une commune où la mobilité se partage 68
5. Pour une commune engagée pour une mobilité inclusive 70
6. Pour une commune tournée vers la mobilité du futur 71

7. Pour une commune où la mobilité est construite avec les habitant·e·s 73
Fiche 9 - Dans notre commune, des choix malins en matières énergétiques 79
1. Se donner les moyens de ses ambitions 79
2. Diminution de la consommation d'énergie 80
3. Production d'énergies renouvelables 83
Fiche 10 - Notre commune est sûre 88
1. Associer les citoyen·ne·s 88
2. Une commune ouverte et festive, en toute sécurité pour chacun·e 89
3. Plus de cohésion sociale pour plus de sécurité 90
Fiche 11 - Notre commune aide à protéger notre santé 93
1. Développer le sport pour toutes et tous 94
2. Faciliter l'accès aux soins de santé 94
3. Faire de la santé une politique communale transversale 96
4. Santé-Environnement 96
Fiche 12 - Notre commune, une gestionnaire responsable 100
1. Promouvoir et défendre des mesures en faveur de la simplification administrative 100
2. Mutualiser les services pour un service de proximité, efficace et moins coûteux 101
3. Promouvoir une fiscalité locale juste et redistributive 101
4. Investir autrement 102
5. Renforcer l'implication citoyenne dans la gestion financière de la commune 103
Fiche 13 - Notre commune vise à l'égalité entre ses citoyen·ne·s 106
1. Des services communaux à la pointe des enjeux 106
2. Lutter contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre 107
3. Parentalité et éducation égalitaire 108
4. Un espace public inclusif 109
Fiche 14 - Notre commune, amie des animaux 112
5. Feux d'artifice 112
6. Collaboration avec les CPAS 112
7. Autres mesures 113

Introduction

Des communes qui protègent les citoyen·ne·s et accélèrent la transition

Depuis plus de 40 ans, ECOLO se bat pour **plus de justice sociale**, pour une prise en compte sérieuse de dérèglement **climatique**, pour une **économie durable**, pour **le renouveau de la démocratie** et de la **participation citoyenne**, etc. En tant qu'écologistes, **nous avons à cœur de d'agir localement et efficacement** au sein de la société civile et au cœur de nos villages **afin de répondre aux besoins des citoyens, d'améliorer leur quotidien et de préparer au mieux l'avenir de notre planète.**

Il y a quelques années, notre slogan était « *ECOLO, cela vous change une commune* ». En 2018, ECOLO prend part à la majorité dans plus de 75 communes. Près de 80% de la population bruxelloise et plus d'un tiers de la population wallonne habitent dans une commune où ECOLO est en majorité. Cette législature communale est marquée par une succession sans précédent de crises : COVID, inondations, sécheresse, guerre en Ukraine, explosion des prix de l'énergie. De manière récurrente, les élu·e·s locaux et locales ont été en première ligne pour répondre ou tenter de répondre aux difficultés voire aux drames vécus par les citoyen·ne·s. Et malgré ces nombreuses crises qui ont impacté ce mandat et en ont fait un mandat particulièrement compliqué pour les élus et les élues, ce slogan est encore d'actualité. Si on jette un regard en arrière, que de changements observés !

Depuis l'opposition, les changements sont peut-être plus difficiles à obtenir, parfois moins tangibles mais ils sont bien présents également. Dans certains cas, nous « semons des graines » et cela met un peu de temps pour aboutir. Nous n'obtenons pas toujours gain de cause tout de suite mais nous contribuons à faire évoluer les mentalités. Petit à petit. Dans d'autres cas, nous « plantons ». Nous réalisons concrètement. Des travaux économiseurs d'énergie, des réunions citoyennes débouchant sur des réalisations bien concrètes, des aménagements pour la mobilité douce, des actions en faveur de la biodiversité … Oui, nous changeons nos communes !

Que ce soit depuis les rangs de la majorité ou de la minorité, les mandataires ECOLO travaillent sans relâche, en se consacrant pleinement à leur mandat, pour concrétiser la transition juste et solidaire.

Par rapport à 2018, le contexte a totalement changé. Outre les crises citées ci-dessus, le dérèglement climatique est on ne peut plus d'actualité. À côté des actions d'atténuation (pour diminuer l'impact du dérèglement climatique), les actions d'adaptation doivent être encore plus accentuées pour se prémunir des conséquences déjà bien présentes de ce dérèglement climatique.

Nous ne pouvons évoquer les actions à entreprendre sans aborder la question des moyens. Les finances locales comme les finances des autres entités (État fédéral, régions, communautés) sont terriblement mises à mal. Sans renier nos ambitions, il nous revient de formuler des propositions qui soient atteignables eu égard aux moyens de nos communes et des soutiens qu'elles peuvent percevoir. Même si cette thématique est transversale, nous en avons fait une fiche à part pour regrouper certaines idées pour une commune responsable. D'autres thématiques transversales sont également présentes dans toutes les fiches même si elles font l'objet de fiches spécifiques comme l'égalité femmes-hommes, la participation citoyenne ou la lutte contre les discriminations.

Cette plate-forme programmatique communale[1] a pour but de regrouper une série d'idées d'actions et de réalisations à entreprendre dans les communes. Ces actions sont illustrées d'exemples de tout ce que les écologistes ont déjà eu l'occasion de faire. Cela montre aux plus sceptiques que c'est possible. Dans cette plate-forme et dans votre programme, nous vous proposons de rêver comme Rob Hopkins nous le suggère, « en remettant l'imagination[2] au cœur de nos vies quotidiennes ». Demandons-nous : « et si… ? ». Et si... le pouvoir de changer le cours des choses en profondeur était entre nos mains ? Et si... en plus, on se mettait ensemble pour y arriver ? Quand le présent est compliqué et que le futur peut faire peur, les citoyennes et les citoyens ont besoin de penser que des changements rapides et profonds sont possibles pour un meilleur futur. Tout en tentant de répondre aux défis du présent, notre rôle en tant que militant·e·s de l'écologie politique est de nous projeter, de projeter nos communes dans l'avenir pour répondre aux besoins de notre société tels que le défi social, climatique, démocratique et énergétique auquel nous faisons face actuellement.

C'est ensemble que nous pourrons bâtir notre monde d'aujourd'hui et de demain : un avenir, + vert et + juste.

1 Elle sera complétée de priorités provinciales pour inspirer les programmes provinciaux.

2 Le psychologue et philosophe John Dewey définit l'imagination comme la possibilité de regarder les choses comme si elles pouvaient être autres.

Fiche 1 - Notre commune plus verte, propre et agréable

Notre état de santé, physique comme mental et social, est déterminé entre autres par l'environnement dans lequel nous vivons. La présence ressourçante d'espaces verts, la qualité de l'air, le bruit, les contacts avec des pesticides et des produits chimiques parfois nocifs vont durablement et fortement influencer notre bien-être et celui de nos proches. Toute personne est concernée même si, pour certaines sources de pollution, les enfants et les personnes vulnérables sont particulièrement touchées.

Chez ECOLO, nous voulons que la commune mène une politique qui améliore la santé de ses habitant·e·s et cela passe par des actions qui améliorent notre environnement. Il faut diminuer les sources de pollution et mieux se protéger des pollutions restantes.

1. Donner plus de place à la nature aux centres de notre commune et de nos villages

- En vue de prolonger les espaces de nature et d'en faire une partie prenante essentielle aux centres de notre commune et de nos villages, nous adopterons un plan communal de développement intégrant les enjeux du développement territorial, de la nature et du climat.

En Région wallonne : http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394 et en Région bruxelloise : https://perspective.brussels/fr/plans-reglements/plans-strategiques/plan-communal-de-developpement-pcd

- Nous réaliserons ou actualiserons une étude du réseau écologique du territoire. Afin de connaître toutes les richesses, potentialités et les faiblesses de la biodiversité du territoire, un état des lieux sera mené ou réactualisé tous les dix ans et un plan d'actions à entreprendre sera établi afin d'améliorer l'état de cette biodiversité.
- Nous intégrerons et/ou porterons une attention particulière à la dimension environnementale[3] dans les demandes de permis d'urbanisme pour les nouveaux projets. La commune travaillera à un guide "des bonnes pratiques environnementales" en lien avec l'étude du réseau écologique de son territoire vers lequel elle orientera les porteurs de projets.
- Par la mise en place d'un master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es, nous mènerons une politique de verdurisation, notamment du centre de Sprimont (ex. Place de

3 Végétalisation des façades/toitures, gestion intégrée des eaux de pluie au plus proche de la source, une surface minimale perméable à préserver en utilisant le Coefficient Biotope de Surface (CBS), intégration dans les façades des dispositifs pour accueillir la petite faune (nichoirs,…) etc.)

Vieux Bac et rue du Centre) en privilégiant dans ces espaces verts des espèces vivaces et locales, en remplaçant de surfaces artificialisées et bétonnées par des plantations d'arbres supplémentaires et en ajoutant des ornements fleuris dans l'espace public d'ici 2030.

- Nous lutterons contre les îlots de chaleur et les risques d'inondation tout en offrant des espaces de circulation à la faune et la flore.
- Nous mènerons également une politique de verdurisation des cours de récréations et des bâtiments publics.
- Nous serons attentifs et attentives à la pollution lumineuse, en créant une ou plusieurs trames noires (des zones non-éclairées pour les animaux nocturnes). Nous développerons également des projets de sensibilisation en organisant notamment des "Nuits de l'Obscurité."
- Nous y créerons des vergers hautes-tiges pédagogiques en auto-cueillette, des haies de petits fruitiers, etc. toutes ces plantations qui créent de la convivialité et du lien, tout en diversifiant la biodiversité et l'accueil de la faune.
- Nous créerons des zones d'ombrage avec quelques infrastructures (jeux pour les enfants, bancs, etc.).
- Nous travaillerons à désimperméabiliser les surfaces bétonnées là où c'est aisément faisable, comme des dalles perméables dans les parkings extérieurs, en intérieur d'îlot et à protéger les jardinets en façades.
- Nous poursuivrons les actions comme "les 4000 km de haies", "adopter un espace vert", "ma commune sans pesticide" etc.
- Nous proposerons de limiter la tonte dans les espaces publics (fauchages tardifs, tontes diversifiées, gains en biodiversité, moins de bruit, moins d'heures de travail à réorienter vers la plantation fruitière et l'entretien des arbres, nouveaux matériels qui ne déchirent pas les arbres, économies sur le carburant et arrêt de cette pollution en CO2 et en bruits). Nous pouvons notamment soutenir l'opération "en mai tonte à l'arrêt" et s'en inspirer.
- Nous régénérerons nos forêts publiques et privées en veillant à la diversification des essences et en adoptant des méthodes de gestion basées sur les processus naturels des forêts. Nous revaloriserons ce faisant le secteur pépiniériste local.
- Nous mettrons en œuvre des actions pour la sauvegarde des insectes butineurs : soutenir l'activité apicole, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs (c’est-à-dire sans pesticides), installer des hôtels à insectes, mais aussi sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs.
- Nous continuerons la verdurisation des cimetières pour en faire des espaces sereins et accueillant plus de biodiversité.

2. Pollutions sonores et de l'air

- Nous sensibiliserons grâce au placement de sonomètres et d'appareils de mesures de la qualité de l'air dans l'espace public. Nous mènerons des actions de sensibilisation qui "rendent visibles" cette pollution invisible.
- Nous travaillerons sur la pollution sonore dans les écoles en créant des espaces de silence et éventuellement en améliorant l'isolation phonique.
- Nous aménagerons des zones apaisées dans les quartiers.
- Dans les cahiers de charge pour l'achat de matériel, nous veillerons à prendre en compte les critères de pollution sonore et de l'air. Par exemple, acheter des souffleuses de feuilles à bruit contenu ou s'en passer.
- Nous participerons au développement de la santé environnementale en mettant en place un plan d'actions visant à réduire l'exposition des populations les plus à risque (enfants et personnes âgées) aux effets des polluants intérieurs Cela passera par l'achat de produits respectueux de l'environnement et de la santé, par exemple pour les produits de nettoyage et les peintures pour les bâtiments communaux, les crèches, les écoles, les maisons de repos et de soin, etc.

3. Lutte contre les incivilités / Propreté

- Nous mènerons des actions de sensibilisation à la propreté publique en organisant des défis à relever et des concours par école, par village, par rue.
- Nous sensibiliserons à la dangerosité de certains déchets métalliques pour la santé des bovins et d'autres animaux aux abords des prairies.
- Nous diversifierons et intensifierons les campagnes de sensibilisation par des actions citoyennes telles que la semaine de la propreté ou la distribution de sacs pour déjection canine par l'administration ou les comités de quartier, ou encore les projets de sensibilisation du trajet des eaux, via les contrats de rivières en Wallonie et Bruxelles-Environnement à Bruxelles.
- Nous développerons les infrastructures limitant les incivilités, comme les poubelles (avec un dispositif empêchant le dépôt des déchets ménagers) là où elles sont nécessaires ou les WC publics dans des lieux de passage qui permettent une surveillance (par exemple, dans les offices du tourisme dans presque toutes les villes françaises)
- Nous faciliterons l'accès aux recyparcs et développerons les projets de donnerie en leur sein. Nous développerons également les collaborations pour la récupération d'encombrants à domicile afin de lutter contre les dépôts clandestins.

4. Tendre vers le zéro-déchet

- Nous travaillerons sur le "zéro-déchet" à travers des actions de sensibilisation à destination des citoyen·ne·s, mais également des commerçant·e·s (afin qu'ils ou elles acceptent des contenants réutilisables, par exemple). Nous soutiendrons la mise en place d'une Eco-Team au sein de l'Administration pour que les employé·e·s proposent des pratiques zéro-déchet et durables dans le cadre de leur travail.
- Nous proposerons un guide afin d'organiser des événements durable, zéro-déchet.
- Nous organiserons ou soutiendrons l'organisation de défis autour du zéro-déchet.
- Nous installerons des composts collectifs sur le territoire de la commune.

5. Gestion de l'eau

- Nous développerons des campagnes de communication contre le gaspillage d'eau potable et adopterons des plans d'urgence en cas de pénurie d'eau. Les infrastructures permettant la réutilisation de l'eau seront développées.

Fiche 1 - Notre commune plus verte, propre et agréable

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Par la mise en place d'un master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es, nous mènerons une politique de verdurisation, notamment du centre de Sprimont (ex. Place de Vieux Bac et rue du Centre) en privilégiant dans ces espaces verts des espèces vivaces et locales, en remplaçant de surfaces artificialisées et bétonnées par des plantations d'arbres supplémentaires et en ajoutant des ornements fleuris dans l'espace public d'ici.
- Nous mènerons également une politique de verdurisation des cours de récréations et des bâtiments publics.
- Nous lutterons contre les îlots de chaleur et les risques d'inondation tout en offrant des espaces de circulation à la faune et la flore.
- Nous serons attentifs et attentives à la pollution lumineuse, en créant une ou plusieurs trames noires (des zones non-éclairées pour les animaux nocturnes). Nous développerons également des projets de sensibilisation en organisant notamment des "Nuits de l'Obscurité" en association avec des parties prenantes telles que Ascen (http://www.ascen.be/no/) et Natagora (https://www.natagora.be/la-nuit-europeenne-des-chauves-souris)
- Nous y créerons des vergers hautes-tiges pédagogiques en auto-cueillette, des haies de petits

fruitiers, etc. toutes ces plantations qui créent de la convivialité et du lien, tout en diversifiant la biodiversité et l'accueil de la faune.

- Nous mettrons en œuvre des actions pour la sauvegarde des insectes butineurs : soutenir l'activité apicole, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs (c'est-à-dire sans pesticides), installer des hôtels à insectes, mais aussi sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs.
- Nous distribuerons des hôtels à insectes aux habitants de la commune afin de sensibiliser à l'importance de la biodiversité dans nos jardins, dans nos quartiers et nos villages.
- Nous sensibiliserons aux horaires de tontes des jardins privés afin de respecter la quiétude des habitant.es dans nos quartiers et de nos villages
- Nous établirons un cadastre du bruit sur la commune, particulièrement les portions de routes régionales à haute densité de population et à proximités des lieux d'activités industrielles tels que les carrières de Sprimont et de Fraiture.
- Nous sensibiliserons la population aux problèmes des déchets le long des prairies en installant le long des prairies de panneaux de sensibilisation à la dangerosité de certains déchets métalliques pour la santé des bovins et d'autres animaux aux abords des prairies.
- Nous créerons une Eco-Team veillant à la mise en place de réflexes limitant les déchets, à l'utilisation de produits naturels et organise des ateliers de sensibilisation dans les quartiers et les entreprises de la commune.
- Nous établirons un cadastre des fontaines existantes (potables ou non-potables) et des lieux pouvant accueillir une fontaine à eau potable, notamment aux abords de promenades (https://www.sprimont.be/loisirs/tourisme/balades) et au centre des villages
- Nous réaliserons une étude de faisabilité pour la mise en place de citernes afin de stocker l'eau de pluie tombant sur les bâtiments publiques (ex. maison communale, écoles maternelles et primaires)

Fiche 2 - Notre commune construite par ses citoyen·ne·s

La commune est le premier point de contact des citoyen·ne·s avec l'autorité publique et le politique. Première fenêtre de la démocratie, elle peut fonctionner de manière à renforcer la confiance des citoyen·ne·s envers le politique et permettre leur implication sur des enjeux qui leur tiennent à cœur.

Pour les écologistes, il est donc essentiel d'être à la pointe sur les thèmes que sont la transparence et la participation citoyenne. Ils sont, tous deux, les garants d'une démocratie plus vivante, plus dynamique et plus inclusive.

En effet, l'accès à la décision publique dépend non seulement d'une information claire, complète et accessible donnée aux citoyen·ne·s mais aussi de leur participation au processus de décision.

Pour mettre en œuvre ces deux principes de manière juste et efficace, nous proposons une série d'outils et d'engagements concrets qui bénéficieront à tous et toutes.

1. Transparence

Pilier d'une véritable démocratie, la transparence favorise l'impartialité et l'objectivité du service public. Elle ne doit pas seulement rendre visible la décision publique mais doit aussi permettre de comprendre son contexte et ses facteurs.

La mise en œuvre du principe de transparence peut se décliner selon trois axes:

- Faciliter l'accès aux documents administratifs
- Garantir les principes de bonne gouvernance
- Assurer la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration

Pour ce faire efficacement, il nous semble indispensable de continuer à renforcer l'administration numérique en complément des voies classiques et légales de publicité (affichages et consultations à la commune par exemple).

- Nous portons une grande attention à la fracture numérique, c'est pourquoi nous nous engageons à mettre en place des formations pour l'utilisation des nouvelles technologies au sein de l'EPN de la commune.
- Nous nous engageons à rendre accessibles les conseils communaux aux citoyen··ne·s via leur retransmission directe sur internet. L'enregistrement des séances restera disponible sur internet.

Faciliter l'accès aux documents administratifs

- Nous nous engageons à garantir et faciliter l'accès ainsi qu'à communiquer de façon proactive et efficace à la population quand cela s'y prête les éléments suivants :
  - Les informations relatives au conseil communal (dont l'ordre du jour, les projets de délibérations, les décisions, les procès-verbaux, le règlement d'ordre intérieur, la retransmission des séances, etc.). Nous ajouterons dans le règlement d'ordre intérieur la possibilité pour les conseillers communaux et conseillères communales d'insérer les motivations de leur vote ;
  - Les informations relatives aux budgets et comptes de la commune ;
  - Les informations relatives à la tenue d'enquêtes publiques sur le territoire de la commune ou dans lesquelles la commune est impliquée. Nous visons ici l'avis d'enquête publique mais aussi tous les dossiers et pièces qui y sont relatifs ;
  - Les règlements et ordonnances du conseil, du collège et du bourgmestre.
- Nous rendrons l'ensemble de ces informations et documents lisibles et facilement accessibles en version électronique sur le site internet de la commune en allant au-delà du strict minimum garanti dans la loi. Nous communiquerons via les réseaux sociaux de la commune, les médias locaux, l'affichage public et tout autre moyen de communication à disposition des autorités communales les informations les plus importantes afin d'informer les citoyens de manière directe, claire, concise et régulière. Nous mettrons par exemple à la disposition ces informations en version papier à la bibliothèque communale pour consultation.

Garantir la bonne gouvernance du niveau local

Les principes de bonne gouvernance sont notamment le comportement éthique des élu·e·s et de l'administration, l'innovation, la durabilité et l'orientation à long terme, la gestion financière saine, l'efficacité et l'efficience. Nous souhaitons incarner ces principes au niveau local notamment par les mesures suivantes :

- Afin d'améliorer l'expertise de tous les élu.e.s communaux et du personnel politique, nous proposons d'organiser, en début de législature, des séances d'information sur la loi communale (pour Bruxelles)/ le code de la démocratie locale (pour la Wallonie), le budget, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les marchés publics, la gouvernance, etc. ;
- Sur le site internet de la commune, nous proposons une publication :
  - des rémunérations et avantages des bourgmestres, échevin·e·s et président·e·s de CPAS de la commune ;

  - d’un listing des délégué·e·s désigné·e·s par le conseil communal pour représenter la commune dans ses différentes structures ;
  - De continuer à développer les voies de distribution du bulletin communal en version PDF (ex. lien sur la page Facebook de la commune).

- Les structures para-communales (intercommunales, régies communales, ASBL communales, associations de projet etc.) sont le relais sur le terrain de la politique communale. Leurs conseils d’administration sont composés, entre autres, d’élu.e.s du conseil communal ou des mandataires désigné·e·s par le conseil. Au sein de ces organismes, vos élu.e.s écologistes veilleront à la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance et à l’apport d’une vision écologiste. Nous proposons que les administrateurs qui se portent candidats à ces postes aient l’obligation de motiver cette candidature[4]. Nous voulons également que chaque administrateur, lors de sa désignation, signe avec la commune une « charte de l’administrateur » qui précise ses missions, droits et obligations, ainsi qu’un code de déontologie
- Nous demanderons un rapport par les mandataires de l'exercice de leur mandat au sein des organes communaux et para-communaux[5] ;
- Nous garantirons la mise en place d’aménagements raisonnables pour l’accès aux séances du conseil communal, tant pour les membres du conseil que pour le public (accès PMR, boucle à induction, pauses après 2h de réunion, etc.) conformément à l’article 22ter de la Constitution belge et à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CPDH).
- Nous octroierons aux citoyen·ne·s, aux conseillers communaux et aux conseillères communales le droit de poser des questions d'actualité au conseil communal jusqu'à un jour franc avant la séance ;
- Nous garantissons que les conseillers communaux puissent obtenir une version électronique des actes et pièces relatifs à l’administration de la commune[6] ;
- Les partis, associations ou citoyen·ne·s incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence sur base de prétendue race, d'ethnie, du sexe, de la nationalité, de la religion ou des conceptions philosophiques, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle en seront exclus.

4 Voir la Note sur la réforme de la gouvernance de la Ville de Bruxelles concernant ses organismes
5 Pour le moment, les CC peuvent le demander mais pas obligatoire. Art. 1231-9 pour les régies, art. 1234-1 pour les asbl communales,
6 Déjà écrit dans l’art.L1122-10 suite au décret transparence wallon mais peut être intéressant de le garantir.

Assurer la publicité des services et des équipement collectifs de l'administration

Nous publierons sur le site internet de la commune ainsi qu'en version papier à la bibliothèque communale pour consultation:

- Un document décrivant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité administrative (dont un organigramme) ;
- Les inventaires des subventions, des études réalisées et des marchés publics conclus ;
- Les plans et programmes environnementaux, plans et schémas d'aménagement du territoire, règlements d'urbanisme, etc. ;
- Les menaces imminentes pour la santé ou l'environnement ;
- La localisation des équipements collectifs (crèches, écoles, musées, théâtres, centres sportifs, recyclage, parcs à conteneurs, bibliothèques, espaces verts et parcs, plaines de jeux, etc.).

2. La participation citoyenne

La participation citoyenne est vue comme un outil de renforcement de la démocratie. Celle-ci va permettre de renforcer les possibilités d'influence de tou·te·s les citoyen·ne·s sur les sujets qui les concernent et construire une société plus juste.

La commune, vu sa dimension de proximité avec les citoyen·ne·s, est le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. Ces démarches peuvent viser toute une série de matières : énergie/climat, environnement, logement, sport, mobilité, troisième âge, culture, jeunesse, etc.

Renforcer l'implication des habitant·e·s dans la vie de la commune/ville

- Nous mettrons en place des commissions/panels citoyens qui permettront aux citoyen·ne·s de s'impliquer dans les décisions qui les concernent. Ces organes seront mandatés pour trouver des solutions à des enjeux concrets notamment concernant l'adaptation et l'atténuation aux dérèglements climatiques.
- Nous veillerons à ce que chaque processus de participation citoyenne comprenne une information complète à l'égard des citoyen·ne·s et une phase délibérative en vue d'une co-construction des décisions à prendre.
- Nous organiserons, par exemple avant des séances du conseil communal, mais également à des moments plus accessibles aux parents, des moments d'échanges entre élu·e·s et habitant·e·s sur des sujets d'actualité de leur commune.
- Nous consacrerons les moyens adéquats au bon fonctionnement de ces conseils et comités. Cela passera notamment par le recours à un·e animateur·trice externe expérimenté·e afin

de rendre ces rencontres dynamiques et efficaces. Leur mise en œuvre tiendra compte des éléments suivants : horaires, mise en place d'une garderie, méthodes pour encourager l'expression de chacun·e (en proposant différents moyens de s'exprimer : oral, écrit, dessins, etc.) etc.

- Nous octroierons des budgets participatifs chaque année (différents exemples dans la fiche commune responsable).
- Nous soutiendrons le développement des comités de quartiers et des comités de citoyen·ne·s. Nous leur accorderons des budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie et nous leur destinerons des informations de manière prioritaire.
- Nous faciliterons les projets des habitant·e·s, associations ou quartiers, notamment ceux qui favorisent la transition écologique, en plaçant à leur disposition des locaux publics, une aide matérielle ou financière ou un soutien à la création d'associations.
- Nous veillerons à ce que les horaires des réunions et groupes de travail soient compatibles avec la gestion d'une vie professionnelle et d'une vie familiale. Nous veillerons également à faciliter l'accès aux informations relatives à des systèmes de baby-sitting.
- Nous mettrons en place des échevinats de la participation citoyenne et engagerons du personnel qui aura cette thématique dans ces missions.

Créer un droit d'initiative citoyenne

- Nous créerons un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Elle permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen·ne·s. En cas de vote négatif, ce texte sera soumis à une consultation populaire. Contrairement à l'interpellation citoyenne ou à une consultation populaire, il s'agit bien de voter sur un texte avec un projet précis, que l'autorité devra suivre tel quel. Le processus est le suivant :

1. Le texte de l'Initiative doit être soutenu par au moins 200 signataires parmi les habitant.e.s de la commune. Les dispositions légales relatives à la consultation populaire communale définissent les matières dans lesquelles le droit d'initiative peut s'exercer et les procédures d'examen de validité. Le texte ne peut être contraire à la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
2. Le conseil communal dispose d'un délai maximal défini pour voter sur l'initiative. Si le vote est favorable, l'autorité communale se donne les moyens de mettre en œuvre le projet d'initiative dans des délais raisonnables. Si le conseil souhaite amender le projet initial, il dispose d'un an pour le faire en concertation avec les porteurs de projet. Si le vote

est défavorable, le conseil doit motiver son refus. Le texte est ensuite soumis à consultation populaire avec, éventuellement, un contre-projet du conseil communal.

3. Néanmoins, l'Initiative peut aussi être retirée par ses porteurs, en échange d'un vote par le conseil communal de sa propre contre-proposition.

- Nous veillerons à ce que l'ensemble de ces dispositifs de participation citoyenne soient accessibles aux personnes en situation de handicap et en rendant possible la sollicitation de dispositifs spécifiques sur demande

Améliorer le contact entre les citoyen.ne·s et le personnel communal

- Nous garantirons une communication fluide entre l'Administration communale, les élu·e·s et les citoyen·ne·s en diversifiant notamment les canaux (bulletins communaux, site internet, réseaux sociaux, tracts, panneaux d'affichage libre…) et en précisant les moyens à privilégier dans les différentes situations.
- Nous nous engagerons à répondre dans un délai le plus rapide possible aux demandes des citoyen·ne·s.
- Nous veillerons à l'accessibilité du site web communal à l'ensemble des personnes en situation de handicap, conformément à la directive européenne en la matière.

Fiche 2 - Notre commune construite par ses citoyen·ne·s

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous portons une grande attention à la fracture numérique, c'est pourquoi nous nous engageons à mettre en place des formations pour l'utilisation des nouvelles technologies au sein de l'EPN de la commune.
- Nous nous engageons à rendre accessibles les conseils communaux aux citoyen·ne·s via leur retransmission directe sur internet. L'enregistrement des séances restera disponible sur internet.
- Nous mettrons en place des commissions/panels citoyens (par ex. un Panel Citoyen pour le Climat) qui permettront aux citoyen·ne·s de s'impliquer dans les décisions qui les concernent. Ces organes seront notamment mandatés pour trouver des solutions à des enjeux concrets notamment concernant l'adaptation et l'atténuation aux dérèglements climatiques.
- Nous organiserons, avant des séances du conseil communal, mais également à des moments plus accessibles aux parents, des moments d'échanges entre élu·e·s et habitant·e·s sur des sujets d'actualité de leur commune.

- Nous octroierons aux citoyen·ne·s, aux conseillers communaux et aux conseillères communales le droit de poser des questions d'actualité au conseil communal jusqu'à un jour franc avant la séance ;
- Nous mettrons en place d'un échevinat de la participation citoyenne et engagement de personnel afin de développer cette thématique, notamment par :
    - Le développement de conseils de villages et des comités de citoyen·ne·s.
    - L'organisation de rencontres du conseil communal avec les conseils de village et des comités de citoyen.nes.
- Nous nous engageons à garantir et faciliter l'accès ainsi qu'à communiquer de façon proactive et efficace à la population quand cela s'y prête les éléments suivants :
    - Les informations relatives au conseil communal (dont l'ordre du jour, les projets de délibérations, les décisions, les procès-verbaux, le règlement d'ordre intérieur, la retransmission des séances, etc.). Nous ajouterons dans le règlement d'ordre intérieur la possibilité pour les conseillers communaux et conseillères communales d'insérer les motivations de leur vote ;
    - Les informations relatives aux budgets et comptes de la commune ;
    - Les informations relatives à la tenue d'enquêtes publiques sur le territoire de la commune ou dans lesquelles la commune est impliquée. Nous visons ici l'avis d'enquête publique mais aussi tous les dossiers et pièces qui y sont relatifs ;
    - Les règlements et ordonnances du conseil, du collège et du bourgmestre.
- Nous garantirons une communication fluide entre l'Administration communale, les élu·e·s et les citoyen·ne·s en diversifiant notamment les canaux (bulletins communaux, site internet, réseaux sociaux, tracts, panneaux d'affichage libre…) et en précisant les moyens à privilégier dans les différentes situations.
- Nous garantirons la mise en place d'aménagements raisonnables pour l'accès aux séances du conseil communal, tant pour les membres du conseil que pour le public (accès PMR, boucle à induction, pauses après 2h de réunion, etc.) conformément à l'article 22ter de la Constitution belge et à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CPDH).
- Nous veillerons à l'accessibilité du site web communal à l'ensemble des personnes en situation de handicap, conformément à la directive européenne en la matière.
- Nous garantirons une communication fluide entre l'Administration communale, les élu·e·s et les citoyen·ne·s en diversifiant notamment les canaux (bulletins communaux, site internet, réseaux sociaux, tracts, panneaux d'affichage libre…) et en précisant les moyens à privilégier

dans les différentes situations.

- Nous nous engagerons à répondre dans un délai le plus rapide possible aux demandes des citoyen·ne·s.
- Sur le site internet de la commune, nous proposons une publication :
    - des rémunérations et avantages des bourgmestres, échevin·e·s et président·e·s de CPAS de la commune ;
    - d'un listing des délégué·e·s désigné·e·s par le conseil communal pour représenter la commune dans ses différentes structures ;
    - De continuer à développer les voies de distribution du bulletin communal en version PDF (ex. via un lien sur la page Facebook de la commune, dans certains commerces).
- Nous créerons un droit politique nouveau : l'Initiative Citoyenne Communale. Elle permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen·ne·s. En cas de vote négatif, ce texte sera soumis à une consultation populaire. Contrairement à l'interpellation citoyenne ou à une consultation populaire, il s'agit bien de voter sur un texte avec un projet précis, que l'autorité devra suivre tel quel. Le processus est à lire dans notre programme.
- Nous octroierons des budgets participatifs chaque année destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie et nous leur destinerons des informations de manière prioritaire.

Fiche 3 - Notre commune produit et consomme localement

En tant qu'écologistes, nous sommes convaincus que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour favoriser une production respectueuse des terres, de la biodiversité, des travailleuses et des travailleurs.

Soutenir, contribuer à développer un modèle économiques vertueux, c'est aussi créer de l'emploi local et non délocalisable. Nous voulons permettre à chacun et chacune d'accéder à une alimentation saine basée sur la production locale.

Pour ce faire, nous proposons d'activer davantage les leviers dont disposent les communes : les propriétés foncières, les nombreux marchés publics, les outils d'animation et de communication, etc.

1. Exemplarité des pouvoirs communaux

- Nous proposons de systématiser les achats responsables, éthiques, et favorables aux producteurs et productrices belges et européen·ne·s. Nous fixerons des objectifs en termes de pourcentage d'achats durables, issus des circuits courts et promouvant la création d'emplois locaux, pour chaque administration.
- Nous choisirons en priorité des produits alimentaires locaux, BIO, de saison et les moins sucrés pour notre administration.
- Nous proposerons d'inclure dans les marchés publics des critères de saisonnalité des aliments et la possibilité que les fermes productrices soient visitables par les écoles de la commune (prévoir une visite maximum pour laisser aux agriculteurs et agricultrices le temps de produire).
- Nous faciliterons les marchés publics en faisant signer la pétition pour supprimer la concurrence alimentaire européenne afin de mieux valoriser la qualité sanitaire, environnementale et l'économie locale.
- Nous proposerons systématiquement des alternatives non-alcoolisées et festives, de type cocktails non-alcoolisés dans les activités de la commune, publiques et internes. Nous veillerons à proposer en priorité des boissons locales et de saison.
- Nous engagerons la commune dans la campagne "*commune du commerce équitable*" menée par OXFAM qui encourage les communes à choisir des produits de consommation issus du commerce équitable (cafés, chocolat…). Un travail de sensibilisation sera mené, par exemple en soutenant la campagne "*Petit déjeuner Oxfam*".

2. Une agriculture durable

- Nous organiserons des points de vente de produits bio et/ou locaux. Nous apporterons les aides nécessaires afin de faciliter la logistique rassemblant les productions et les amenant dans les lieux de marché ainsi que les aides en personnel pour encadrer les ventes sur les marchés aux côtés des producteurs.
- Nous mènerons des actions de sensibilisation et d'information auprès des citoyen·ne·s qui souhaitent réaliser une auto-production alimentaire en faisant leur potager.
- Nous offrirons chaque année un fruitier par habitant·e ou nous en financerons la moitié du coût. Les arbres encouragés seront des hautes-tiges ou mi-tiges; les basses-tiges sont sensibles à la sécheresse et ils seront découragés par la commune. Cette mesure est en lien avec les primes de la région wallonne pour financer les plantations privées et communales - la campagne YES WE PLANT.
- Nous nous engagerons à planter des haies fruitières et des arbres fruitiers dans nos parcs publics, par ex. le parc communal de Sprimont, laissant à chacun·e la possibilité d'y glaner quelques fruits. Une mesure qui permet également de diversifier la biodiversité dans nos parcs. Nous faciliterons la création de bacs où poussent des herbes aromatiques en libre-service.
- Nous travaillerons à créer ou renforcer les liens entre citoyen·ne·s et agriculteurs et agricultrices de la commune à travers différents formats: rencontres, publications dans les bulletins communaux, etc.
- Nous souhaitons mettre à disposition des espaces communaux pour des potagers collectifs à l'échelle de quartiers.
- Nous voulons soutenir l'organisation de rencontres d'actrices et d'acteurs de l'agriculture et de l'élevage pour une ruralité durable. Différentes activités existent pour favoriser ces rencontres entre citoyen·ne·s, actrices et acteurs de leur territoire, comme le Festival à travers champs par exemple.
- Nous proposons de soutenir toutes les associations (https://www.collectif5c.be/) qui renforcent la production et la consommation de notre alimentation durable et saine. Cela signifie investir des parts dans les coopératives d'intérêt général actives dans la commune proportionnellement à l'investissement des citoyen·ne·s dans ces coopératives, mettre en avant les exemples positifs, organiser ou soutenir les évènements communaux sur ces sujets.
- Nous instaurerons une obligation de protection naturelle contre les inondations dans les champs (plantations mixtes, arbres, haies, etc.) et soutiendrons financièrement des pratiques agricoles durables telles que l’association de graminées et de légumineuses,

l'abandon d'espèces fourragères peu résistantes aux intempéries, la pratique de coupes hautes, l'utilisation de machines agricoles plus petites qui préservent les sols de l'érosion, etc.

- Nous encouragerons les agriculteurs et agricultrices à mettre en place des systèmes de stockage d'eau et à adopter des comportements et production nécessitant moins d'eau.
- Nous proposons de mettre à disposition les terres agricoles communales avec des clauses de cultures environnementales et un soutien prioritaire à une exploitation la plus petite. La récente réforme du bail à ferme (entrée en vigueur en 2020) demande aux autorités publiques de mettre à jour leurs baux en passant au bail écrit d'ici fin 2024. (voir https://terre-en-vue.be/).
- Nous lancerons et soutiendrons des activités d'agriculture sociale ou de potager, notamment avec les CPAS pour employer des personnes qui produisent une alimentation de qualité au bénéfice de tous et toutes et principalement pour celles et ceux qui ne peuvent pas s'acheter facilement cette nourriture saine. (Voir https://agriculturesociale.be/)
- Nous créerons une Commission agroalimentaire durable au sein du conseil communal ou un Conseil de politique agroalimentaire durable au sein de la commune, afin de définir ensemble les ajustements à faire au niveau du territoire communal et atteindre le référentiel wallon. Nous organiserons une réunion bimensuelle par exemple et une visite de ferme annuelle.
- Nous proposons d'organiser, soutenir, faciliter la mise en place ou le maintien de formations agricoles et écologiques le plus proche possible.

3. Alimentation saine

- Nous faciliterons les marchés publics pour une alimentation plus durable.
- Nous participerons partiellement au financement des repas des collectivités locales (actuellement les crèches) composés d'aliments bio, locaux et de saison. Notamment via le soutien "coup de pouce" de la Région wallonne.
- Nous analyserons le besoin de cantine scolaire auprès des parents et nous proposerons des repas dans les écoles maternelles et primaires de la commune si le besoin existe.
- Nous sensibiliserons les citoyen.nes au défi que représente nos habitudes alimentaires pour notre santé et la planète
    - Par la publication (entre-autres dans les bulletins communaux et en brochures ou sur le site internet) des recettes – notamment pauvres en sucre et/ou végétariennes – avec

des liens vers les entreprises/fermes locales qui fournissent ces aliments bio, locaux et de saison pour rendre accessible une cuisine simple, saine et utile pour réguler le climat.

- Par l'organisation de cours de cuisine – notamment pauvre en sucre et/ou végétarienne - avec les aliments locaux, bio et de saison.

- Nous faciliterons la récupération alimentaire**.**
- Nous installerons/multiplierons les fontaines à eau potable, gratuites sur le territoire.
- Nous proposons de faire des liens entre agriculture locale, potager collectif et repas de qualité et abordables. https://agriculturesociale.be/

4. Dans les commerces

- Nous encouragerons la mise à disposition d'eau gratuite dans les restaurants sur le territoire de la commune.
- Nous mettrons en avant les commerces qui valorisent les produits alimentaires bio et locaux, la logique du zéro-déchet et les produits artisanaux. Cette mesure peut être mise en place via la mise en lien avec les GAL, Maison du Tourisme ou syndicats d'initiative et avec une communication sur ces commerces. Il pourrait être intéressant de mettre en place une signalétique adaptée comme la Stratégie Good Food de Bruxelles pour l'Horeca ou les autocollants zéro-déchet "ici j'utilise mes contenants réutilisables".
- Nous travaillerons sur des actions de sensibilisation auprès des commerçant·e·s de la commune afin qu'ils et elles privilégient des produits locaux, de saison et issus du commerce équitable.

5. Infrastructures et économie circulaire

- Nous proposerons un accès permanent à l'eau potable dans les écoles du réseau communal et dans les lieux publics via des fontaines.
    - ***À Tournai* -** Trois nouvelles fontaines d'eau potable ont été inaugurées en 2021.
- Nous soutiendrons, stimulerons et faciliterons les initiatives citoyennes privilégiant la mutualisation, la réparation et la récupération telles les repair-cafés, donneries, bibliothèques d'objets, bibliothèques de rue, trocantes, ressourceries, SEL (échanges de services et de savoir-faire), etc, pour des moments conviviaux, formateurs et économes. Il s'agit par exemple d'organiser la mise en commun, via la location ou le partage, de matériel agricole (comme un pressoir pour jus de pomme) et d'outils de jardinage et de bricolage (tondeuse à gazon, perceuse, etc.) entre citoyen·ne·s. Ce soutien peut prendre différentes forme :

    - via la communication sur ces initiatives grâce aux canaux d'information communaux ;
    - mise à disposition des locaux communaux ;
    - affectation d'une partie du budget via le plan de cohésion sociale ou, mieux encore, via un budget participatif ;
    - via une cartographie des synergies potentielles entre les activités présentes sur le territoire communal afin d'optimiser l'usage des ressources, de l'énergie et de l'espace ;
    - en développant, en concertation avec les propriétaires, des usages multifonctionnels d'espaces utilisés une partie de la journée seulement, comme les salles de concert.
- Nous mettrons à disposition des lieux et bâtiments pour soutenir la transformation et la distribution de produits alimentaires bio et locaux et de produits artisanaux. Cette mesure peut également prendre la forme d'un soutien aux Groupes d'Achat en Commun (GAC) et Groupes d'Achat et de Soutien à l'Agriculture Paysanne (GASAP). Voir le réseau : https://gasap.be/
- Nous développerons un plan de réduction des déchets et de la surconsommation.
- Nous organiserons des travaux communaux les plus durables et responsables : cahier des charges contre le dumping social, béton perméable, etc.

6. Monnaies locales et complémentaires

- Nous soutiendrons la mise en place d'une monnaie locale ou complémentaire. Ce soutien peut prendre différentes formes :
    - Proposer que les jetons de présence des conseillers communaux et conseillères communales et de CPAS soient partiellement payés en monnaie locale ou complémentaire ;
    - Intégrer la monnaie locale ou complémentaire dans les cadeaux offerts par la commune (départ à la pension, fête des jubilaires, prime de rentrée scolaire, remise de diplômes dans les écoles communales…) ;
    - Faire en sorte que la monnaie locale ou complémentaire soit "la monnaie du jour" utilisée lors d'événements co-organisés par la ville (concerts, apéro urbains, etc.) ;
    - Permettre de payer des services communaux avec la monnaie locale ou complémentaire (documents administratifs, taxes, etc.) ;

- Nous émettrons des *bons de soutien à l'alimentation saine et durable* (en ajoutant des critères aux "bons de soutien à l'économie locale") = monnaie locale/communale, par exemple uniquement pour des épiceries locales ou points de ventes directes (fermes) avec plus de 50% des produits alimentaires bio et locaux.
- Nous retirerons les produits financiers (de la commune et des intercommunales) soutenant les investissements dans les énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz et nucléaire.
- Nous proposons de contracter des financements éventuels auprès des banques les plus éthiques uniquement.

Fiche 3 - Notre commune produit et consomme localement

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous soutiendrons les organisateurs des marchés locaux et BIO dans leur communication afin d'en assurer la promotion de ces marchés au travers des outils de communication de la commune.
- Nous établirons une cartographie des marchés locaux et BIO sur la commune et les communes voisines (ex. le marché local de Theux) et nous discuterons avec les commerçants locaux et les citoyens de l'opportunité d'organiser des marchés plus fréquents et plus proches des habitants de la commune.
- Etablissement d'un cadastre des zones pouvant accueillir la création de vergers hautes-tiges pédagogiques en auto-cueillette, des haies de petits fruitiers, etc. toutes ces plantations qui créent de la convivialité et du lien, tout en diversifiant la biodiversité et l'accueil de la faune, y compris des haies fruitières et des arbres, laissant à chacun·e la possibilité d'y glaner quelques fruits. Une mesure qui permet également de diversifier la biodiversité dans nos parcs.
- Nous faciliterons la création de bacs où poussent des herbes aromatiques en libre-service.
- Nous souhaitons mettre à disposition des espaces communaux pour des potagers collectifs à l'échelle de quartiers.
- Nous lancerons et soutiendrons des activités d'agriculture sociale ou de potager, notamment avec les CPAS pour employer des personnes qui produisent une alimentation de qualité au bénéfice de tous et toutes et principalement pour celles et ceux qui ne peuvent pas s'acheter facilement cette nourriture saine. (Voir https://agriculturesociale.be/)
- Nous profiterons de la récente réforme du bail à ferme (entrée en vigueur en 2020) demandant aux autorités publiques de mettre à jour leurs baux en passant au bail écrit d'ici fin 2024 (voir https://terre-en-vue.be/) pour proposer de mettre à disposition les terres agricoles

communales avec des clauses de cultures environnementales et un soutien prioritaire aux plus petites exploitations plus petites. L'objectif est d'encourager le développement de projets de production agricole alimentaire locale dans le respect des pratiques agroécologiques, pour la stimulation de l'économie locale et le renforcement des circuits courts sur son territoire.

- Nous proposerons la rédaction d'une Charte de Ruralité entre les habitant·e·s et les agriculteurs et agricultrices dans le but de valoriser les productions locales et de favoriser le maillage écologique et la biodiversité.
- Nous proposerons la création d'un terrain pédagogique sur lequel cultiver des légumes et fruits - avec grands et petits fruitiers- pour les écoles. L'objectif étant de sensibiliser les jeunes aux métiers de la terre.
- Nous analyserons le besoin de cantine scolaire auprès des parents et nous proposerons des repas composés d'aliments bio, locaux et de saison dans les écoles maternelles et primaires de la commune si le besoin existe.
- Nous sensibiliserons les citoyen.nes au défi que représente nos habitudes alimentaires et de consommation pour notre santé et la planète :
    - Par l'organisation de potagers collectifs
    - Par la publication (entre-autres dans les bulletins communaux et en brochures ou sur le site internet) des recettes – notamment pauvres en sucre et/ou végétariennes – avec des liens vers les entreprises/fermes locales qui fournissent ces aliments bio, locaux et de saison pour rendre accessible une cuisine simple, saine et utile pour réguler le climat.
    - Par l'organisation de cours de cuisine – notamment pauvre en sucre et/ou végétarienne - avec les aliments locaux, bio et de saison.
    - Par l'organisation de cours et d'ateliers pour la confection de cométiques biologiques.
- Nous réaliserons un cadastre des fontaines existantes (potables ou non-potables) (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et des lieux pouvant accueillir une fontaine à eau potable, notamment aux abords de promenades (https://www.sprimont.be/loisirs/tourisme/balades) et au centre des villages.
- Nous assurerons la promotion des marchés et des commerces locaux et BIO au travers de signalisations et de panneaux adéquats en utilisant le levier touristique, c-à-d. en plaçant ces panneaux sur des sites touristiques (ex. Esplanade de Banneux, la maison du tourisme, le CIP de Sprimont) et des parcours touristiques (ex. parcours de la course Liège-Bastogne-Liège, routes en direction des sites de Remouchamps et de la Reid).
- Organisation de la mise en commun, via la location ou le partage, de matériel agricole (comme un pressoir pour jus de pomme)
- Organisation de la mise en commun d'outils de jardinage et de bricolage (tondeuse à gazon,

perceuse, etc.) entre citoyen·ne·s.

- Multiplier l'expérience de la création de four à pain par le Comité de Village de Lincé dans les autres villages de la commune.
- Etablissement d'une cartographie des synergies potentielles entre les activités présentes sur le territoire communal afin d'optimiser l'usage des ressources, de l'énergie et de l'espace ;
- Nous organiserons des travaux communaux plus durables et responsables en incorporant dans les cahiers des charges l'obligation de considérer l'emploi de matières recyclées à chaque fois que c'est possible, des mesures contre le dumping social, l'emploi de béton perméable chaque fois que c'est possible et justifié, etc.
- Nous retirerons les produits financiers (de la commune et des intercommunales) soutenant les investissements dans les énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz et nucléaire.
- Nous soutiendrons le **Val'heureux** comme monnaie locale ou complémentaire. Ce soutien peut prendre différentes formes :
    - Proposer que les jetons de présence des conseillers communaux et conseillères communales et de CPAS soient partiellement payés en monnaie locale ou complémentaire ;
    - Intégrer la monnaie locale ou complémentaire dans les cadeaux offerts par la commune (départ à la pension, fête des jubilaires, prime de rentrée scolaire, remise de diplômes dans les écoles communales…) ;
- Nous proposons de contracter des financements éventuels auprès des banques les plus éthiques uniquement.
- Nous sensibiliserons les citoyen.nes au défi que représente nos habitudes de consommation pour la planète par la mise en place d'ateliers de couture et de réparation citoyens.

Fiche 4 - Notre commune, toujours plus dynamique

Notre commune veut offrir à ses habitant·e·s une vie de proximité de qualité. Ceci signifie des activités organisées au sein des cœurs de villes et villages, en vue d'une accessibilité aisée. Au cœur de nos territoires, on doit trouver des services de proximité, des emplois, des offres de transports collectifs et adaptés aux différents besoins, des commerces, de l'horeca, et une offre culturelle intéressante. Les habitant·e·s doivent pouvoir jouir d'une vie de proximité tonifiée.

L'activité attire l'activité. La commune sera donc particulièrement attentive à rendre disponible des espaces pour les commerces, les activités de cohésion sociale, des lieux de *coworking* pour lancer/pérenniser un mouvement dynamique et faire vivre les cœurs des villes/villages. Il s'agira également d'accompagner celles et ceux qui ont un projet pour faire vivre la commune. Notre objectif est que les communes participent à la mise en place d'un environnement favorable et accueillant pour ces nouvelles initiatives économiques et citoyennes, de leur donner de l'ampleur et une masse critique suffisante pour transformer en profondeur et durablement notre façon de produire et de consommer. La posture des communes doit être ouverte, facilitatrice et partenariale vis-à-vis des initiatives entrepreneuriales créatives et innovantes (économie du partage, économie de la fonctionnalité, production locale, gouvernance coopérative et horizontale, etc.).

Il est particulièrement judicieux à l'heure actuelle de penser en termes de partage d'espaces et de diversité d'activités, pour s'appuyer sur les forces des un·e·s et des autres. Les crèches partageront un bâtiment avec des espaces de bureaux. La cour de l'école primaire sera ouverte aux riverain·e·s les week-ends et y accueillera brocantes ou pique-niques. La polyvalence et l'ouverture des différents espaces sera un gage de vitalité du tissu local.

Le dynamisme de cette vie de proximité en fait un lieu d'attraction. On s'y rendra facilement qu'on soit bien portant ou non. On s'y retrouvera avec plaisir, petit·e·s et grand·e·s, quel que soit le genre, pour prendre l'ombre au pied des arbres, lors de sa pause de midi, pour assister à un concert ou faire ses emplettes au marché.

Ainsi, se rencontrent au sein de cette vie de proximité tous les habitant·e·s : celles et ceux qui vont à l'école, qui vont chez le médecin ou à la boulangerie, qui vont développer de nouveaux projets, vendre leurs produits aux commerces du coin, ou aux cours de dessin et à la chorale. La commune sera revivifiée par ses forces vives.

1. Pour un soutien au dynamisme économique local

- Nous réaliserons le cadastre de ce qui existe et concerterons les citoyen·ne·s afin d'identifier ce qu'il manque au cœur des villages en termes d'offre de services. Forte de ces connaissances, la commune pourra proposer un service d'accompagnement ainsi afin de proposer un projet qui rencontre les différents besoins.

- Nous adopterons un schéma de développement communal qui déterminera où sont les zones et quartiers préférentiels à stimuler, via notamment les commissions consultatives communales.
- Nous créerons une Agence immobilière commerciale prenant en charge, pour le compte de la commune et des propriétaires qui le souhaitent, la gestion de leurs bâtiments commerciaux et de bureaux. Ces locaux peuvent servir à différents projets :
    - Nous accompagnerons les porteurs et porteuses de projets de développement local en développant une couveuse d'entreprise dans au centre de la commune et dans les villages en concertation avec les écoles présentes sur le territoire de la commune.
    - Nous organiserons également des espaces de coworking dans les villages de notre commune pour les citoyen·ne·s. Et en stimulant la mise sur pied de groupements d'employeurs (via les Agences de développement local par exemple). Ces lieux de mise en commun d'outils et de compétences propices à l'innovation sociale seront développés également pour des raisons économiques (réductions des coûts fixes, mutualisation des moyens) et pour des raisons d'efficacité (mobilité, accessibilité, innovation, mise en réseaux).
- Nous travaillerons en collaboration et en bonne intelligence avec les acteurs et actrices de la vie économique (intercommunales, ADL, guichets d'entreprises, UCM) ainsi que les communes voisines pour soutenir et renforcer les synergies au sein du bassin de vie, dynamisant les activités et emplois de proximité.
    - Dans les cahiers des charges des commandes publiques, nous inclurons des critères/clauses ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). De plus, les gros projets seront découpés en plusieurs appels, afin de les rendre accessibles aux TPE et PME.
- Nous orienterons les activités touristiques vers un tourisme participatif et durable, jeune et abordable qui s'appuie sur notre histoire, la nature et notre patrimoine (réseaux Greeters, journée découverte, folklore, auberge de jeunesse, etc.) et qui tend vers un impact positif sur le tissu commercial local.
- Pour mettre en valeur notre territoire, nous développerons les circuits de déplacement doux (randonnée, cyclisme) en lien avec le slow tourisme qui fait la part belle aux rencontres, à l'identité locale et à la lenteur (ex : *welcome to my garden*). Nous encouragerons les initiatives qui permettent le slow tourisme dans la commune à travers des espaces et lieux attractifs pour les tentes et mobilhomes.
- Nous agirons sur tous les leviers pour soutenir les initiatives :

- Nous mettrons en œuvre une politique financière locale qui favorise l'éclosion des nouvelles formes d'économie (soutien fiscal, loyers réduits, taxes forfaitaires déchets, etc.).
- Nous mettrons en œuvre dans les plans stratégiques des intercommunales les dispositions qui favorisent le développement des nouvelles formes d'économie ainsi que des balises pour un développement durable (notamment par rapport à l'enjeu de l'artificialisation).
- Nous tenterons de lever un maximum de contraintes juridico-administratives rencontrées par les porteurs et porteuses de projets économiques et citoyen·ne·s dans la mise en œuvre d'activités de partage. Via un dispositif communal, cela aboutira à modifier les législations communales qui constituent un frein pour répondre à ces nouveaux besoins.
- En complément éventuel d'un ADL (agence de développement local) ou d'un guichet économique, nous créerons un guichet d'information unique au niveau communal pour les questions liées à la création d'entreprises qui relèvent de la commune.

2. Convivialité et cohésion sociale

- Nous susciterons la création de comités de quartiers ou de groupes citoyens qui auront pour vocation de dynamiser leur environnement direct et de renforcer le lien social. Cette mesure pourra notamment prendre forme via le plan de cohésion sociale.
- Nous redynamiserons la Commission consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) en la sollicitant et en l'impliquant davantage en vue d'en faire une véritable ambassadrice des habitant·e·s dans le développement de leur commune.
- Nous veillerons à la convivialité de l'espace public en garantissant que chacun·e puisse y avoir accès facilement (garantir un maximum l'accessibilité universelle), et s'adonner à de multiples activités en toute sécurité : plaine de jeux soucieuse de faire de la place aux petites filles comme aux petits garçons, kiosque à musique, bancs et espaces de rencontre, etc. L'espace public doit pouvoir faire vivre le dynamisme de la commune : marché, fêtes de quartiers, événements sportifs et culturels.
- Nous diffuserons des informations claires pour la tenue d'événements : dossiers à remplir, autorisations à demander, etc.
- Nous veillerons à simplifier les démarches administratives dépendant du niveau communal concernant l'implantation des entreprises (tout en conservant des balises en matière d'aménagement du territoire, de relations avec les autres fonctions, etc)

3. Dynamiser la culture et le sport grâce à la commune

- Nous accorderons un soutien aux opérateurs (Centres culturels, clubs, etc) aux activités et aux infrastructures culturelles et sportives en toute transparence. Une attention particulière sera mise sur la variété des publics représentés et la diversité des activités, afin que tout le monde puisse en profiter (femmes, personnes âgées, PMR, public précaire, etc.).

- Les infrastructures seront autant que possible mutualisées (au sein de la commune et entre communes voisines à l'échelle du bassin de vie) : salles de sport des écoles accessibles au public en dehors des heures de cours et de travail, mise à disposition des salles de fêtes communales, partenariats avec les salles privées, etc. Un contrat-type avec partage des coûts pourra être mis en place.

- Nous soutiendrons le dynamisme de la commune en favorisant l'organisation d'activités culturelles accessibles à tous les publics au sein du village, du centre-ville et des quartiers en concertation avec les acteurs et actrices locaux.

- Nous développerons les initiatives favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous. Cela prendra la forme d'un package-culture comprenant des abonnements aux différents musées sur la commune (ex. CIP, musée du Chemin de Fer) et du centre culturel de Sprimont, et des entrées gratuites pour les événements culturels sur le territoire communal, mais aussi, pour élargir l'horizon, dans des communes limitrophes. Cela peut également prendre la forme d'un chèque-culture offert à chaque jeune de 18 ans qui lui permettra d'acheter des livres, des tickets de concert et des places de spectacles. En outre, des tarifs préférentiels seront proposés à certains publics comme les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM), familles monoparentales, etc.

- Nous amènerons les artistes dans différents espaces pour assurer la culture partout : dans les écoles, les crèches, le CPAS, les homes, les maisons de jeunes, etc.

- Nous soutiendrons la pratique de la musique en mettant à la disposition des différents groupes musicaux de la commune des locaux aménagés pour la pratique en groupe sous différentes formes avec du matériel musical de base. Un local avec du matériel d'enregistrement et du personnel technique sera mis à la disposition des différents groupes musicaux et orchestres de la commune à prix avantageux. Des partenariats pourraient également être conclus pour l'animation musicale des mariages, des événements scolaires, des compétitions sportives, etc.

- Nous participerons à la promotion des groupes musicaux, des artistes pratiquant les arts plastiques et des groupes folkloriques de la commune en fournissant un soutien administratif clair et simplifié, ainsi qu'une aide à la promotion via tous les canaux de communication de la commune (site internet, bulletin communal, etc.)

- La commune mettra à disposition au moyen d'un agenda clair et accessible, les lieux culturels les jours où ils sont inoccupés (scène de spectacle, instruments, locaux, matériel...) afin de favoriser pour toutes et tous, l'accès à des locaux adaptés à la création artistique et à la vie culturelle.
- Nous mettrons une salle d'exposition permanente à la disposition des arts visuels de manière à ce que ces arts ainsi que ces artistes soient valorisés. Nous mettrons un local à la disposition d'organisateurs et d'organisatrices d'ateliers créatifs. Les groupes folkloriques de la commune pourront bénéficier d'un local pour leurs réunions mensuelles et le stockage de leur matériel patrimonial. Nous veillerons à préserver les cultures locales et leurs moyens d'expression.
- Nous instaurerons des aides financières quand les situations le justifient de manière à ce que les pratiques artistique et sportive soient accessibles à toutes et tous.
- Nous participerons à la promotion des clubs sportifs de la commune, avec une attention genrée dans le soutien aux clubs sportifs. Nous fournirons également un soutien administratif clair et simplifié.
- La commune aura une attention spécifique pour les artistes, créateurs et créatrices installé·e·s sur son territoire, qu'elle soutiendra en leur assurant de la visibilité et en les mettant en réseau. Nous organiserons des événements pour promouvoir la pratique artistique sous toutes ses formes.
- Nous mettrons à disposition des citoyen·ne·s certains espaces publics alloués à l'art urbain.
- Nous ferons de la bibliothèque communale un lieu vivant avec des activités destinées à différents publics (jeunes, bébés, aîné·e·s, famille…)

4. Optimiser les ressources communales

- Nous mettrons en place une cartographie des ressources publiques sous-utilisées (comme les véhicules communaux hors des heures de services, des salles communales, de locaux utilisés partiellement...) afin de les mettre à disposition des entrepreneurs et entrepreneuses ou des citoyen·ne·s.
- Nous ferons la promotion des projets-pilotes visant à optimiser l'usage des infrastructures publiques disponibles par les citoyen·ne·s, notamment pour mettre en place des lieux d'échanges.
- Nous utiliserons les bâtiments vides de l'administration publique pour fournir des infrastructures et créer des espaces de production, d'échanges et d'apprentissage.

Fiche 4 - Notre commune, toujours plus dynamique

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous organiserons également des espaces de coworking proche des lieux de vies tels que les crèches et les écoles, dans les villages de notre commune pour les citoyennes
- Nous capitaliserons sur la notoriété du site de Banneux afin d'orienter les activités touristiques vers un tourisme participatif et durable, jeune et abordable qui s'appuie sur notre histoire, la nature et notre patrimoine et qui tend vers un impact positif sur le tissu commercial local.
- Sur ce même site de Banneux, nous attirerons un projet de vélo en location afin de développer des circuits de déplacement doux (randonnée, cyclisme) en lien avec le slow tourisme qui fait la part belle aux rencontres, à l'identité locale (ex. musée CIP, musée du Chemin de Fer, la Tour de la Dime, le Château Presseux, le cœur de nos villages, le parc communal) et à la lenteur.
- Nous redynamiserons le Service aux Acteurs économiques :
    - par la création d'un guichet d'information unique au niveau communal pour les questions liées à la création d'entreprises qui relèvent de la commune
    - par la simplification les démarches administratives dépendant du niveau communal concernant l'implantation des entreprises (tout en conservant des balises en matière d'aménagement du territoire, de relations avec les autres fonctions, etc)
- Nous développerons les initiatives favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous. Cela prendra la forme d'un package-culture comprenant des abonnements aux différents musées sur la commune (ex. CIP, musée du Chemin de Fer) et du centre culturel de Sprimont, et des entrées gratuites pour les événements culturels sur le territoire communal, mais aussi, pour élargir l'horizon, dans des communes limitrophes.
- Afin d'optimiser les ressources communales, nous mettrons en place une cartographie des ressources publiques sous-utilisées (comme les véhicules communaux hors des heures de services, des salles communales, de locaux utilisés partiellement...) afin de les mettre à disposition des entrepreneurs et entrepreneuses ou des citoyen·ne·s.

Fiche 5 - Place aux enfants et aux jeunes dans ma commune

Une commune amie des enfants et des jeunes, c'est d'abord une commune qui place le et la jeune au premier plan. Une commune où il fait bon vivre à hauteur d'enfant sera une commune agréable pour toutes les générations.

Mais une commune amie des enfants et des jeunes favorise aussi l'émancipation et l'autonomie des adultes de demain, à un âge où les inégalités sociales s'avèrent déjà déterminantes. Il ne suffit donc pas d'assurer le droit à l'éducation ou aux loisirs, mais aussi à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'expression et à la participation.

Au niveau local, cela passe, par exemple, par l'accès à des espaces verts et des aires de jeu, des rues et des places adaptées à une mobilité douce, des dispositifs qui favorisent la parole des enfants, des lieux pour permettre aux jeunes de se réunir, de faire la fête (ex. : mise à disposition de salles adaptées pour organiser des soirées), etc.

Nous voulons des communes amies des enfants et des jeunes, qui veillent au bien-être de chacun·e dès le plus jeune âge, qui permettent aux petit·e·s et grand·e·s, sans distinction d'origine sociale ou culturelle, de sexe, de condition physique, de grandir et de se développer.

Nous voulons des communes où, dès le plus jeune âge, une attention est accordée pour qu'enfants et jeunes atteints de handicap mental, physique ou sensoriel, puissent avoir accès aux espaces adaptés et aux activités.

Les enfants sont des citoyens à part entière et ils ont le droit de participer à la vie publique. Notre commune les écoute et reconnaît leur apport.

1. À l'école

Pour une école plus verte

- Nous analyserons la nécessité de proposer des services de cantines scolaires, en favorisant une alimentation saine et de qualité, en privilégiant les circuits courts, les aliments issus de culture bio ou raisonnée, et une assiette moins carnée qui fait la part belle au végétal, en assurant a minima une option végétarienne.
- Nous nous assurerons que les enfants aient accès à de l'eau à l'école, par exemple en installant des fontaines à eau.
- Nous mettrons les enfants au maximum au contact de la nature et favoriserons un environnement aéré et vert, en promouvant l'installation de potagers, hôtels à insectes, arbres et arbustes ; en soutenant les projets d'école du dehors et d'apprentissage par

l'expérience concrète de la nature; et en verdurisant les cours de récré, notamment via les appels à projet régionaux. Pour plus détails, consulter les projets Projets Ose le Vert de GoodPlanet et Natagora https://www.oselevert.be/ et l'Opération Ré-création dans 19 écoles de Bruxelles.

- Nous ferons la promotion de la mobilité douce et la qualité de l'air en mettant en place des rues scolaires, en soignant les abords des écoles, et en organisant du ramassage scolaire alternatif (pedibus, cyclobus, équibus, etc.), etc ;

Pour une école plus inclusive

- Nous veillerons à privilégier l'accès des enfants (et en particulier des enfants sourds) à la langue des signes francophones de Belgique (LSFB).
- Pour lutter contre les inégalités, nous proposerons un bol de soupe ou une collation saine (fruits) gratuite à 10h pour toutes et tous, ainsi que des prix réduits pour les repas chauds pour les enfants issus de familles précarisées. Nous proposerons également un kit de fournitures de base.
- Pour assurer la démocratie scolaire, nous favoriserons la mise sur pied et le fonctionnement fluide d'organes internes aux écoles permettant la participation active des élèves.
- Nous assurerons des sanitaires exemplaires qui permettent de respecter les besoins physiologiques des enfants ainsi que la salubrité et l'intimité nécessaires.
- Nous aiderons les équipes éducatives à relever le défi de la diversité culturelle dans les écoles communales en les outillant de manière à mettre en place une véritable politique de gestion de la diversité qui serait intégrée au projet d'établissement. Nous veillerons également à avoir des équipes éducatives reflétant la diversité culturelle.
- Nous encouragerons et accompagnerons les écoles communales à être inclusives pour les élèves en situation de handicap afin de respecter la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Une école plus ouverte sur le monde

- Nous ouvrirons l'école aux quartiers et aux acteurs socio-culturels en facilitant l'accès à ses infrastructures en dehors du temps scolaire et en favorisant la venue d'acteurs culturels dans les murs.
- Nous privilégierons les méthodes pédagogiques tournées vers la coopération, la confiance en soi, et les formes alternatives d'évaluation (évaluation continue, par les pairs…)
- Nous encouragerons les partenariats et projets durables de nos écoles avec des écoles de l'autre côté de la frontière linguistique.

- Nous soutiendrons des partenariats avec les académies voisines et encouragerons le développement de leur offre.
- Nous faciliterons et encadrerons la mise à disposition de certaines salles ou cours de récréation des écoles pour des activités hors temps scolaire (brocante dans la cour, repas d'associations dans le réfectoire, etc.)
- Nous organiserons avec des associations, des activités de sensibilisation au dérèglement climatique et autour de l'environnement.

2. Accueil de la petite enfance

- Nous permettrons l'accès de tous les enfants à un milieu d'accueil de qualité. Pour les enfants qui fréquentent une crèche ou un autre milieu d'accueil collectif, la qualité de l'accueil est fondamentale pour le développement du lien d'attachement, leur socialisation, la construction de leur identité, etc. Il faut donc des places d'accueil et de qualité en nombre suffisant. Outre le développement de crèches publiques ou de structures subsidiées par les pouvoirs publics où les tarifs sont fixés en fonction du revenu des parents, la commune doit jouer un rôle actif pour développer des partenariats, rendre attractive l'installation d'accueillant·e·s, soutenir leur formation, etc.
- Nous aiderons les parents dans leur démarche et leur recherche au travers d'un guichet communal centralisant la liste des disponibilités et de demandes pour les crèches mais aussi pour les stages extra-scolaires durant les vacances scolaires. Ce permettra notamment une démarche proactive par la centralisation et l'analyse des besoins présents et futurs.
- Nous serons particulièrement vigilant.es afin de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique, et aux familles monoparentales.
- Nous généraliserons le modèle des éco-crèches, plus respectueux des enfants, des travailleurs et travailleuses, et de l'environnement, notamment en recourant à une alimentation bio et moins carnée, en privilégiant des produits écoresponsables et des jouets durables, en passant progressivement à des langes lavables, et en développant une politique de zéro-déchet.
- Nous ferons de l'accompagnement à la parentalité une priorité, en soutenant les dispositifs développés par les associations, en mettant celles-ci en réseau et en les visibilisant auprès des familles, y compris les familles éloignées des milieux d'accueil. Les familles monoparentales feront l'objet d'une attention toute particulière vu leur vulnérabilité.
- Nous soignerons les abords des crèches en les végétalisant et en prévoyant des aménagements favorisant la mobilité douce.

- Nous encouragerons les projets intergénérationnels, bénéfiques pour les personnes seniors et pour les petit·e·s.

3. Accueil extra-scolaire

- Nous développerons et renforcerons l'accueil extra-scolaire. Les activités seront inclusives et suffisamment diversifiées (culturelles, sportives, créatives, mises en contact avec la nature...) pour qu'elles puissent intéresser enfants et jeunes, après l'école et pendant les vacances scolaires. Nous veillerons également à permettre l'intégration des enfants à besoins spécifiques en s'appuyant sur l'expertise des associations spécialisées.
- Nous continuerons à faciliter la venue et l'installation d'acteurs de l'ATL directement dans les écoles.

4. Participation des enfants et des jeunes

- Nous continuerons à faire vivre le conseil communal des enfants et le conseil communal des jeunes, pour qu'ils et elles puissent participer pleinement à la vie de la commune, donner leur avis et leurs idées. Nous veillerons à ce que ces conseils soient accessibles aux jeunes et aux enfants en situation de handicap, en facilitant la sollicitation d'aménagements raisonnables (accessibilité PMR, boucles à induction, etc.)
- Nous voulons donner une place aux enfants et aux jeunes dans l'installation ou la rénovation des espaces récréatifs et de l'espace public en général.
- Nous encouragerons un maillage renforcé d'organisations de jeunesse sur le terrain communal, telles que les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse (locaux, transports pour le camp…), les groupements, les clubs de jeunes, en veillant à ce qu'elles puissent s'adresser à une grande variété de publics, y compris davantage précarisé. Nous soutiendrons également la création de nouvelles maisons de jeunes dans nos villages.

Fiche 5 - Place aux enfants et aux jeunes dans ma commune

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous analyserons la nécessité de proposer des services de cantines scolaires, en favorisant une alimentation saine et de qualité, en privilégiant les circuits courts, les aliments issus de culture bio ou raisonnée, et une assiette moins carnée qui fait la part belle au végétal, en assurant a minima une option végétarienne
- Nous proposerons un bol de soupe ou une collation saine (fruits) gratuite à 10h pour toutes et tous

- Nous mettrons les enfants au maximum au contact de la nature et favoriserons un environnement aéré et vert, en promouvant l'installation de potagers, hôtels à insectes, arbres et arbustes ;
- Nous soutiendrons les projets d'école du dehors et d'apprentissage par l'expérience concrète de la nature
- Nous verduriserons les cours de récré, notamment via les appels à projet régionaux, au travers du projet Ose Le Vert (https://www.oselevert.be/)
- Nous ferons la promotion de la mobilité douce et la qualité de l'air en mettant en place des rues scolaires, en soignant les abords des écoles, et en organisant du ramassage scolaire alternatif (ex. pedibus)
- Nous assurerons des sanitaires exemplaires qui permettent de respecter les besoins physiologiques des enfants ainsi que la salubrité et l'intimité nécessaires
- Nous encouragerons et accompagnerons les écoles communales à être inclusives pour les élèves en situation de handicap afin de respecter la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- Nous faciliterons et encadrerons la mise à disposition de certaines salles ou cours de récréation des écoles pour des activités hors temps scolaire (brocante dans la cour, repas d'associations dans le réfectoire, etc.)
- Nous organiserons avec des associations (ex. Natagora, Ascen), des activités de sensibilisation au dérèglement climatique (ex. Fresques) et autour de l'environnement (les nuits de l'obscurité en association avec des parties prenantes telles que Ascen (http://www.ascen.be/no/) et Natagora (https://www.natagora.be/la-nuit-europeenne-des-chauves-souris))
- Nous aiderons les parents dans leur démarche et leur recherche au travers d'un guichet communal centralisant la liste des disponibilités et des demandes pour les crèches mais aussi pour les stages extra-scolaires durant les vacances scolaires.
- Ce système de guichet permettra notamment
    - d'avoir une démarche proactive par la centralisation et l'analyse des besoins présents et futurs
    - de développer un plan pluriannuel pour la création de crèches publiques ou de structures subsidiées par les pouvoirs public.
    - De progressivement généraliser le modèle des éco-crèches, plus respectueux des enfants, des travailleurs et travailleuses, et de l'environnement, notamment en recourant à une alimentation bio et en privilégiant des

produits écoresponsables et des jouets durables.

- Nous serons particulièrement vigilant.es afin faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique, et aux familles monoparentales. Une attention particulière sera aussi accordée aux familles plus précarisées (notamment en terme d'information, d'accès financier….).
- Nous encouragerons les projets intergénérationnels, bénéfiques pour les personnes seniors et pour les petit·e·s.
- Nous offrirons des "chèques babysitting", à destination notamment des parents seuls bénéficiant d'allocation sociale ou du statut BIM. Il est clair qu'il faut que les personnes assurant ce service soient encadrées par une structure et soumises à une assurance. Le nombre d'heures attribuables à chaque parent seul sera déterminé en fonction du budget.
- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi mais aussi, occasionnellement, pour d'autres raisons personnelles (santé, naissance, force majeure...).
- Nous soutiendrons tout projet d'aide, de soutien et de paroles pour les jeunes parents de type « Babybar » solidaire et citoyen (voir https://www.facebook.com/lebabibar à Liège).
- Nous aiderons les parents dans leur démarche et leur recherche au travers d'un guichet communal centralisant la liste des disponibilités et des demandes pour les crèches mais aussi pour les stages et activités extra-scolaires durant les vacances scolaires.
- Une attention toute particulière sera accordée à l'accès des personnes plus précarisées (notamment en terme d'information, d'accès financier….) et à la mixité de ces stages et activités extra-scolaires.
- Le renouveau de la démocratie et de la participation citoyenne est une de nos priorités, raison pour laquelle nous continuerons à faire vivre le conseil communal des enfants, mais nous créerons aussi un conseil spécifique pour les adolescents pour qu'ils et elles puissent non seulement participer pleinement à la vie de la commune, donner leur avis et leurs idées, mais également participer à des réflexions sur leur futur vie dans notre commune.

Fiche 6 - Notre commune est conviviale et solidaire

Une commune où il fait bon vivre, c'est une commune à la fois conviviale (les habitant·e·s s'y côtoient, échangent et réalisent des projets communs) et solidaire.

Chaque personne, quel que soit son genre, chaque enfant doit pouvoir manger à sa faim, dormir dans un logement de qualité et en sécurité conformément à la dignité humaine. Chacun·e doit pouvoir bénéficier d'un filet de sécurité lors d'un accident de la vie ou d'un passage difficile. Sans être montré du doigt, en toute dignité. Nous devons également mettre en place les conditions sociales et collectives qui permettent à chacun·e de pouvoir être autonome au maximum dans sa vie quotidienne et dans ses choix, et qui donnent une base à la confiance sociale afin que les citoyen.ne.s aient l'envie de participer à la vie de la cité.

C'est pourquoi notre commune mise sur le développement des services collectifs et des biens communs, pour soutenir chacun.e , et en particulier les publics les plus précarisés. Elle mise aussi sur le dynamisme associatif, essentiel pour le maillage social, ainsi que sur les initiatives des habitant·e·s.

Même si de nombreux leviers pour lutter contre la précarité et pour combattre les inégalités relèvent d'autres niveaux de pouvoir, la convivialité et la solidarité s'organisent aussi au niveau communal.

1. Affaires sociales : tous les leviers au service de la solidarité !

Les règles générales encadrant l'octroi des allocations de chômage et des allocations sociales ou le financement des CPAS et des politiques de cohésion sociales dépendent des gouvernements fédéraux et régionaux. La commune et le CPAS ont cependant de nombreux leviers permettant de construire des solidarités et de soutenir l'émancipation des personnes précarisées.

CPAS, services sociaux, services collectifs – soutien à l'associatif

- Nous veillerons à ce que la commune donne à son CPAS les moyens financiers suffisants pour lui permettre de remplir l'ensemble de ses missions et de développer/maintenir des services innovants capables de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires (insertion sociale, médiation de dette, action logement, insertion socio-professionnelle, soutien à domicile, épicerie sociale, etc.).
- Nous demanderons un Conseil de l'action sociale avec un fonctionnement transparent et professionnel. La méthode de prise de décision sera explicitée au bénéficiaire. Les aides sociales resteront attribuées selon des critères explicites. Les travailleurs sociaux resteront attentifs au respect de la vie privée des bénéficiaires.

- Nous développerons/maintiendrons des services sociaux adaptés (service énergie, médiation de dettes, service logement, etc.) et renforcerons leur accessibilité via une intervention financière dans les tarifs des services proposés, mais aussi en octroyant une dotation communale suffisante au CPAS.
- La commune développera un ou plusieurs groupes relais auxquels les citoyen·ne·s affecté·e·s par les conséquences du dérèglement climatique pourront s'adresser.
- Nous veillerons à mettre à disposition des citoyen·ne·s des biens et services collectifs en suffisance (crèches, maisons de repos, logements publics, logements d'urgence, espace numérique, repas à domicile, salon lavoir collectif, accueil extra scolaire, écoles de devoir, infrastructures sportives, cours d'alphabétisation, etc.). Une attention toute particulière sera accordée à l'accès des personnes plus précarisées (notamment en terme d'information, d'accès financier….) et à la mixité de ces lieux de vie collective.
- Nous élaborerons le plan de cohésion sociale (PCS) en concertation avec le monde associatif, les organisations syndicales et les travailleurs de terrain.
- Nous (re)lancerons un plan transversal de lutte contre la pauvreté. Il sera élaboré, évalué et adapté par un comité d'accompagnement composé de représentants de la Ville, du CPAS et des associations.
- Pour permettre à chacun.e de participer à des activités collectives favorisant à la fois la rencontre, l'autonomie et soulageant le budget des ménages, nous mettrons en place ou soutiendrons des initiatives citoyennes ou associatives comme les donneries, bourses de vêtements, gratiferias (foire aux dons), épiceries et cantines sociales, potagers collectifs, plate-forme de mise en commun de biens, espaces numériques partagés, etc.
- Les associations ont un rôle de maillage social essentiel. Elles font aussi "remonter" les besoins sociaux. Nous soutiendrons les associations locales sur les plans humain, financier et logistique. Nous collaborerons efficacement via la création d'une plate-forme communale des associations et via des conseils consultatifs.
- Nous harmoniserons les pratiques entre les CPAS en termes d'aides sociales, mentales et physiques.

L'effectivité des droits sociaux – publics spécifiques

Garantir l'effectivité des droits sociaux

Le "non-recours aux droits" renvoie à "toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison - une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre". Ce phénomène - plus répandu qu'on ne le croit - touche principalement les personnes et familles les plus vulnérables. Il s'observe dans de nombreux domaines : les minimas sociaux et allocations, l'éducation, la culture, la santé, le logement, l'emploi….

C’est un phénomène particulièrement préoccupant… Et la Belgique fait figure de « mauvais élève ». La commune peut agir :

- Nous rédigerons un document "droits et services" en langage clair à l'attention des personnes vulnérables.
- Nous organiserons des « rencontres des droits sociaux » qui mettront en contact les citoyen.nes et les différents acteurs concernés afin de lutter contre le « non-recours aux droits sociaux ».
- Nous veillerons à ce que les documents administratifs et informations sur les sites web communaux soient rédigés de manière claire pour les usagers et usagères. Pour ce faire, nous associerons un panel d'usagers et d’usagères à la relecture des informations et procédures importantes.
- Nous mettrons en place des campagnes d'information sur les droits (ex. tarif social énergie, statut BIM...) et sur les relais régionaux.
- Nous développerons le réseau des écrivains publics, en collaboration avec les associations actives dans ce domaine.
- Nous travaillerons avec les associations pour permettre à l’ensemble des citoyen·ne·s de prendre en main les différents outils numériques. Nous mettrons en place des « cours » intergénérationnels ayant pour but de réduire la fracture numérique.
- Nous formerons le personnel communal et les enseignant·e·s à la détection de l'analphabétisme et à la relation avec les familles vulnérables.

Personnes en situation de handicap

- Une personne ou une cellule du service communal sera spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans l'obtention de leurs droits et l'introduction de leurs dossiers. Ce service/cette personne s’appelle « Handicontact ». Ce service/cette personne travaillera en concertation avec des personnes concernées et/ou des associations expertes dans le domaine et/ou le conseil consultatif.
- Nous développerons une charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap (responsabilisation de tous les mandataires locaux). Celle-ci balise les enjeux de : fonction consultative - sensibilisation - mobilité - insertion dans l'emploi - inclusion dans les loisirs - accueil de la petite enfance - intégration scolaire...
- Nous développerons le réaménagement de tous nos bâtiments et infrastructures pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous consulterons systématiquement le Commission communale consultative de la Personne handicapée, de

la Santé et du bien-être (CCCPHSBE) pour les projets de construction et de rénovation de bâtiments publics et d'espaces publics.

- Nous conditionnerons les marchés publics au respect de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- Nous veillerons à ce que la mobilité des personnes en situation de handicap puisse être assurée sur la commune via des offres accessibles financièrement (de type taxi social).
- Nous répertorierons les lieux actuellement accessibles aux personnes handicapées et nous soutiendrons le développement de l'European Disability Card (https://eudisabilitycard.be/fr/la-carte).
- Avec les associations locales, nous procéderons à des marches exploratoires pour identifier les lieux les plus problématiques pour les personnes en situation de handicap.
- Nous formerons plusieurs membres du personnel communal à la langue des signes afin de garantir un accueil et un accompagnement des personnes sourdes.
- Nous faciliterons l'accès des enfants en situation de handicap à l'enseignement ordinaire.
- Nous mettrons en œuvre des mesures visant à faciliter l'handipreneuriat, qui permettrait à des personnes en situation de handicap qui le souhaitent de lancer leur entreprise.

Familles monoparentales

- Une attention particulière sera accordée aux parents seuls avec enfants afin de les informer sur leurs droits (SECAL, aides financières, services d'aide et de soutien...).
- Nous offrirons des "chèques babysitting", à destination notamment des parents seuls bénéficiant d'allocation sociale ou du statut BIM. Les conditions de mise en œuvre sont à réfléchir en fonction des services présents dans la commune (les baby-sitters de la Ligue des familles, des services d'aide aux familles, etc.). Il est clair qu'il faut que les personnes assurant ce service soient encadrées par une structure et soumises à une assurance. Le nombre d'heures attribuables à chaque parent seul sera déterminé en fonction du budget.
- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi mais aussi, occasionnellement, pour d'autres raisons personnelles (santé, naissance, force majeure...).

Personnes sans domicile fixe

- Notre commune étant rurale, le sans-abrisme est invisibilisé mais bien présent. Nous mènerons des actions spécifiques afin d'éviter l'exode des personnes vers les villes et leur déracinement. Nous établirons un logement d'insertion et d'urgence dans la commune. Ces

actions et ce service communal prendront en compte les multiples motifs de discrimination qu'une femme peut subir et une attention spécifique soit portée à cet aspect.

- Nous travaillerons, en collaboration avec les services sociaux de la commune, sur les" moments de ruptures" (sorties de prisons, d'hôpitaux, de foyers pour jeunes, de centres d'accueil pour réfugié·e·s, etc.). De nombreuses personnes se retrouvent à la rue suite à une mauvaise prise en charge à la sortie de ces institutions. Nous développerons des collaborations avec ces institutions dans une approche préventive et intégrée pour les personnes les plus à risque.

Usagers et usagères de drogues

- Nous soutiendrons toutes les associations de prévention et de réduction des risques (RDR) en matière d'usage de drogues.
- Nous mettrons en place des actions visant à sensibiliser la population à réduire leur comportement à risque en matière d'usage de drogues.

Égalité de genre et égalité des chances

- Nous mettrons en place un conseil consultatif à l'égalité des genres et des chances. Nous développerons un service communal pour le développement d'actions.
- Nous continuerons à développer le service de prise en charge des personnes victimes de violences intra-familiales mise en place par la zone de police SECOVA, par un volet médical et hébergement sur la commune de Sprimont, notamment par la création d'un logement sécurisé et anonymes pour les personnes victimes de violences, en réservant notamment une partie des logements d'urgence pour les victimes de violence.
- Nous lutterons contre les violences intrafamiliales par le soutien aux associations.
- Nous féminiserons l'espace public : installation de plaques de rues dans l'espace public pour rendre hommage aux femmes illustres et organisation de balades guidées thématiques dans la commune.
- Nous continuerons à lutter contre la précarité menstruelle.
- Nous mettrons en place une déclaration "Arc en ciel" mettant clairement en évidence les objectifs de la politique de la ville pour les LGBTQIA+
- Nous veillerons à la sécurité de toutes et tous dans le cadre d'adoption et de mise en œuvre de politiques d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, notamment en ce qui concerne les zones végétalisées et l'arrêt de l'éclairage public.

2. La commune actrice de l'insertion socio-professionnelle

Même si la compétence "emploi" relève majoritairement du niveau régional, la commune a aussi des leviers pour soutenir l'insertion socio-professionnelle et développer des projets innovants.

- Nous renforcerons, en collaboration avec le CPAS, le recours aux articles 60 et 61, en veillant particulièrement à ce que la formation des usagers et usagères soit qualifiante et en travaillant à des partenariats et des stratégies de réinsertion avec les acteurs publics et associatifs et les sociétés à finalité sociale (Ex. ASBL Le Pont) limitrophes, afin de maximiser la remise à l'emploi et de contrer les effets de seuil lorsque le bénéficiaire arrive à la fin de son contrat Article 60.
- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi.
- Nous soutiendrons toutes les formes non marchandes de création d'emplois et tous les projets innovants de formation et accompagnement des personnes sans emploi, notamment par la continuité du projet pilote « territoire zéro chômeur de longue durée » et à la méthode d'intervention sur les offres et les demandes (IOD).

3. Les aîné·e·s parties prenantes de la commune!

Une commune conviviale et solidaire est une commune particulièrement attentive aux besoins et aux désirs des citoyen·ne·s plus âgé.e.s. Avec l'âge, le cadre de vie affective (la vie familiale, la vie de proximité, le quartier et la convivialité) prend plus d'importance. La mobilité devient souvent plus difficile, non seulement en termes d'accessibilité, mais également parce que la volonté de se déplacer dépend fortement d'un sentiment de sécurité physique. Or, le sentiment d'insécurité va souvent en s'accentuant avec l'âge, particulièrement chez les femmes. Qui plus est, les ainé·e·s sont particulièrement vulnérables aux dérèglements climatiques.

Les ainé·e·s ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge ni en termes d'autonomie ou encore d'expériences de vie. La dimension interculturelle du vieillissement mérite également une attention importante. Veillons à développer des politiques différenciées, notamment entre les ainé·e·s actifs et actives, celles ou ceux en perte d'autonomie et celles ou ceux totalement dépendant·e·s.

Développons une vision positive des seniors et considérons-les comme membres d'une société qui peuvent contribuer à sa prospérité!

La commune, en collaboration avec les autres instances publiques et le secteur privé, doit innover et contribuer à la satisfaction des besoins des ainé·e·s en matière de prestations de service, de transports publics, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et de participation citoyenne.

Permettre aux ainé·e·s de rester chez eux ou chez elles

- Nous développerons la politique d'accompagnement au domicile et des services qui facilitent la vie : repas à domicile, petites réparations à domicile, conseils d'aménagements dans les habitations, etc. Et nous mettrons en place une collaboration et une concertation approfondies entre les services communaux dédiés aux aîné·e·s et les différents services de soins à domicile pour développer l'accompagnement à domicile.
- Nous créerons une plate-forme du soutien à domicile pour faire dialoguer l'ensemble des acteurs du soutien à domicile présents dans la commune, renforcer les collaborations et identifier des enjeux transversaux. La gestion de cette plate-forme incombera à un « service senior » qui sera mis en place au sein de l'administration. Ce service servira également de porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux ainé·e·s (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente, etc.).
- Nous soutiendrons les initiatives alternatives aux institutions de soins résidentielles telles que les habitats groupés et les logements intergénérationnels, notamment en assouplissant les règles urbanistiques et en sensibilisant les services à cet enjeu
- Nous proposerons gratuitement des senior box. C'est une petite boîte bien visible à mettre dans le frigo et contenant les informations médicales essentielles à l'intention des services de secours.
- Nous attacherons une attention particulière aux aîné·e·s précaires et/ou isolé·e·s afin d'être attentifs à leurs besoins. Nous mettrons en place un dispositif d'appels téléphoniques avec des travailleurs sociaux de la commune appuyés par des bénévoles formés pour assurer un lien avec les personnes isolées dans la commune et pouvoir identifier et répondre à des éventuels besoins.
- Nous adopterons, là où elles n'existent pas, des stratégies de sensibilisation au sujet des conséquences du dérèglement climatique et en particulier des bonnes pratiques à adopter en cas de canicule ou vague de chaleur. Les stratégies sont établies en étroite collaboration avec les acteurs et actrices de terrain, dont les médecins et les services d'aides à domicile, les comités de quartier, etc.

Une mobilité repensée pour les ainé·e·s

- Dans le cadre du Plan de Mobilité, nous accordons une attention particulière à l'accessibilité des aménagements pour les ainé·e·s : des trottoirs sécurisés, sans aspérités, sans encombrement ni stationnement sauvage ou bordures trop élevées, et des passages pour piéton·ne·s sans danger avec des phases plus longues pour le passage aux feux.

- Nous créerons un service de minibus à la demande qui permettra aux personnes des villages plus éloignés de se déplacer vers le marché, les commerces, les administrations, les centres médicaux, une permanence au « service senior », etc.
- Nous établirons une cartographie des personnes âgées sur le territoire communal afin de les mettre en relation avec leur voisinage qui pourra les aider en termes de mobilité (déplacements, courses , soins...) et ainsi favoriser le lien social.

Faciliter la participation citoyenne des ainé·e·s et la mise en valeur des leurs expériences

- Dans le cadre d'un renouveau démocratique et de la participation citoyenne, nous mettrons en place une commission consultative des ainé·e·s et valoriserons son rôle en lui donnant de la publicité et en relayant les avis donnés (dans le bulletin communal par exemple).
- Nous organiserons avec les écoles communales un temps de témoignages et d'échanges des ainé·e·s avec les jeunes pour raconter comment étaient la ville ou le village avant, comment se passait la vie de tous les jours, et comment les jeunes vivent leur ville ou leur village aujourd'hui.

Créer des maisons de repos et de soins du 21e siècle

- Nous soutiendrons les travaux de rénovations énergétiques dans une optique « win-win » : meilleur confort pour les résident·e·s et réduction des coûts énergétiques.
- Nous multiplierons les contacts et les activités intergénérationnels, notamment via des maisons de quartier où des activités entre jeunes et personnes âgées seront organisées.
- Nous veillerons à la qualité des repas fournis aux seniors, par la promotion des produits locaux et de saison auprès des maisons de repos et des services du CPAS.

4. Des initiatives innovantes en matière de logement

Adopter une approche transversale et pluridisciplinaire

- Nous établirons un diagnostic sur l'état du logement dans la commune afin de pouvoir bien identifier les besoins locaux et orienter notre politique du logement en fonction de ceux-ci. Ce diagnostic se basera sur les différents outils à dispositions comme les bases de données, les listes d'attentes des Sociétés de Logements de service public en Wallonie (SLSP), les Sociétés Immobilières de service public à Bruxelles (SISP), le prix des loyers, etc. Il sera

également réalisé en collaboration avec l'ensemble des acteurs du logement de la commune.

- Suite à ce diagnostic, nous établirons un plan pluriannuel afin de tendre vers les 15% de logements sociaux sur l'ensemble du parc de logements de la commune. Nous veillerons à ce qu'un nombre suffisant de ces logements soient adaptés aux personnes en situation de handicap (accessibilité PMR, acoustique, systèmes d'assistance tactile...)
- Nous développerons une approche intégrée du logement en faisant dialoguer régulièrement les différents services de la commune et du CPAS qui travaillent sur la question du logement (urbanisme, état civil, services sociaux, aménagement du territoire, régie foncière, etc.) afin de développer une approche commune et transversale et d'apporter des réponses pluridisciplinaires aux enjeux rencontrés.
- Notre commune créera une maison de l'habitat, rassemblant les différents services (bureaux ou permanences) proposant des logements et de l'accompagnement (recherche logement, services juridiques, accompagnement social...) afin d'offrir une porte d'entrée unique aux citoyen·ne·s et de faire dialoguer plus efficacement les acteurs du logement.

Être une Ville/Commune qui cherche à offrir des logements plus accessibles financièrement

- Nous soutiendrons l'AIS locale, l'AIOSA (www.aisoa.be), en communicant et invitant les propriétaires de notre commune à recourir à ce système. L'AIOSA permet de mettre en lien propriétaires et locataires, en garantissant aux propriétaires le versement d'un loyer et en donnant accès à un loyer modéré et à un accompagnement social, et en contribuant à l'entretien du logement.
- Nous mettrons en place une cellule communale d'action contre les logements vides, en lien avec les autorités régionales (cadastre des logements vides, contacts avec les propriétaires, taxes ou amendes sur les logements vides, prise en gestion publique, actions de remise sur le marché…).
- Nous appliquerons les règlements communaux déjà existants en termes de lutte contre les logements vides et le vide locatif. Si ce n'est déjà fait, nous mettrons en place une taxe sur les bâtiments inoccupés pouvant s'appliquer également à des parties d'immeubles ainsi qu'à des commerces. Tout en aidant les propriétaires à trouver les informations et ressources nécessaires à la rénovation et la réhabilitation éventuelle de leur logement ainsi que sur les solutions publiques de prise en gestion.
- Nous mettrons en place une politique volontariste pour que tout logement vide soit orienté vers la transformation en logement destiné aux familles à petit budget, notamment en les confiants à la gestion des AIS. En Wallonie, nous utiliserons les leviers du décret wallon sur l'habitat pour renforcer la lutte contre les logements inoccupés, notamment par le biais de

la prise en gestion des logements inoccupés (PGLI) et de l'action en cessation qui peut contraindre les propriétaires, par voie juridique, de réhabiliter ou revendre les logements laissés à l'abandon. Nous continuerons à travailler au niveau supra-communal pour renforcer nos moyens d'action.

- Nous prendrons des initiatives pour lutter contre les loyers abusifs. Les loyers doivent correspondre à la qualité du logement et à sa consommation en énergie. Ainsi, par exemple, la commune, en cas d'identification d'un loyer manifestement abusif par l'un de ses services ou par une association agréée, pourra instaurer une médiation entre propriétaire et locataire afin d'aider à résoudre le problème, notamment pour les logements soumis à permis de location.
- Nous lutterons activement contre les discriminations au logement en menant des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les discriminations ou pratiques illégales vers des publics souvent stigmatisés.
- Nous veillerons à prioriser l'utilisation du foncier communal destiné au logement à des projets de logement à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin (logement social, Community Land Trust, etc.)
- Nous recourrons aux charges d'urbanismes en nature en les consacrant à la mise à disposition de logement à finalité sociale dans les projets privés.

Faire du logement un outil innovant, de solidarité et de lutte contre la pauvreté

- Notre commune veillera à assurer, via ses travailleurs sociaux, un accompagnement adéquat dans les contacts entre les personnes en recherche de logement et les propriétaires.
- Notre commune soutiendra les services locaux de maintien à domicile et d'accompagnement au logement (services juridiques, recherche logement, accompagnement social…) et organisera leur articulation avec les acteurs du logement public et privé. Nous prévoirons des espaces pour échanger et faire remonter leurs constats de terrain.
- Nous trouverons des solutions de relogement temporaires pour des situations d'urgence par le biais de mise en place de logements d'urgence ou de transit, par l'accès à un quota de nuits d'hôtel ou encore par l'occupation temporaire d'un logement social vide. Nous soutiendrons le secteur de l'hébergement et des maisons d'accueil.
- Nous créerons des ILA pour accueillir des personnes demandeuses d'asile et nous permettrons aux personnes qui voudraient accueillir chez elles des réfugiés régularisés issus des centres d'accueil et en recherche de logement la possibilité de les domicilier chez elles dans des compositions de ménage différenciées.

- Nous poursuivrons le travail de lutte contre l'insalubrité des logements et les marchands de sommeil via les enquêtes de salubrité menées par l'administration. Nous mettrons en place un règlement portant sur les coûts de ces enquêtes de salubrité, lorsque le propriétaire ne donne pas le suivi sollicité. Lors de situations d'expulsions de logements insalubres, nous prévoirons un accompagnement au relogement.
- Nous augmenterons le nombre de logements adaptables et adaptés dans le secteur du logement public et privé ; nous soutiendrons les travaux d'aménagements nécessaires pour rendre un maximum de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Nous améliorerons les connexions entre les politiques de logement et de handicap afin d'aller vers un véritable « habitat dans une société inclusive » et nous insufflerons une « conception universelle » plus systématique dans les projets d'architecture et d'urbanisme.
- Notre commune sera attentive, lors de la délivrance des permis, non seulement aux biens nouveaux (soumis à des normes strictes) mais également pour les interventions sur les habitations/logements existants, à accorder la priorité aux investissements énergétiques, également générateurs de confort et d'économies pour les propriétaires comme les locataires.
- Notre commune soutiendra et accompagnera concrètement ceux qui améliorent de manière substantielle la performance énergétique de leur logement. Les primes sont régionales mais la commune développera un guichet et un accompagnement pour les citoyen·ne·s moins familier·e·s avec le numérique, voire compléter les primes régionales.

- Nous soutiendrons les initiatives de logements communautaires (ex. maison « kangourou ») et innovants (intergénérationnels, groupés, etc.) qui permettent de répondre collectivement et solidairement à différents besoins, en favorisant la mixité sociale.
- Nous favoriserons l'envol des jeunes adultes de chez leurs parents en luttant contre les prix excessifs des logements, en proposant des logements adaptés à leurs besoins (studio, appartement une chambre, des colocations, etc.) au sein de la commune qui les a vus grandir.
- Nous mettrons en place les conditions pour que les initiatives des citoyen·ne·s qui choisissent l'habitat léger pour des raisons économiques ou écologiques soient soutenues. Si la décision finale sur la légalité en terme d'aménagement du territoire revient à la Région, la commune possède dans ses outils les moyens de soutenir les projets d'habitat léger : le développement de Plan communal d'Aménagement (PCA) prévoyant des règles urbanistiques adaptées, le vote de mentions demandant à la Région wallonne d'adapter sa

législation, l'attribution de permis d'implantation (pour les habitats mobiles), l'aide à l'administration d'un domaine touristique, quand celle-ci est défaillante.

- La commune œuvrera à la rénovation de ses logements et activant l'ensemble des aides disponibles.

Fiche 6 - Notre commune est conviviale et solidaire

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- En partenariat avec les entreprises de la commune, nous organiserons la collecte de matériel informatique de seconde main afin de le livrer gratuitement aux personnes (et notamment aux jeunes) qui n'en disposaient pas.
- Nous veillerons à ce que les documents administratifs et informations sur les sites web communaux soient rédigés de manière claire pour les usagers et usagères. Pour ce faire, nous associerons un panel d'usagers et d'usagères à la relecture des informations et procédures importantes.
- Une attention particulière sera accordée aux parents seuls avec enfants afin de les informer sur leurs droits (SECAL, aides financières, services d'aide et de soutien...).
- Nous offrirons des "chèques babysitting", à destination notamment des parents seuls bénéficiant d'allocation sociale ou du statut BIM.
- Nous continuerons à développer le service de prise en charge des personnes victimes de violences intra-familiales mise en place par la zone de police SECOVA, par un volet médical et hébergement sur la commune de Sprimont, notamment par la création d'un logement sécurisé et anonymes pour les personnes victimes de violences, en réservant notamment une partie des logements d'urgence pour les victimes de violence.
- Nous lutterons contre les violences intrafamiliales par le soutien aux associations.
- Nous féminiserons l'espace public : installation de plaques de rues dans l'espace public pour rendre hommage aux femmes illustres et organisation de balades guidées thématiques dans la commune.
- Nous mettrons en place une déclaration "Arc en ciel" mettant clairement en évidence les objectifs de la politique de la ville pour les LGBTQIA+
- Un plan pluriannuel sera mis en place afin de veiller à la sécurité de toutes et tous dans le cadre d'adoption et de mise en œuvre de politiques d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, notamment en ce qui concerne les zones végétalisées et l'arrêt de l'éclairage public. Une attention particulière sera accordée aux personnes vulnérables et en situation de précarité.

- Nous soutiendrons tout projet d'accueil innovant de la petite enfance ou de halte-garderie, pour les parents qui se forment et cherchent un emploi.
- Nous aiderons les parents dans leur démarche et leur recherche au travers d'un guichet communal centralisant la liste des disponibilités et des demandes pour les crèches mais aussi pour les stages extra-scolaires durant les vacances scolaires.
- Nous soutiendrons toutes les formes non marchandes de création d'emplois et tous les projets innovants de formation et accompagnement des personnes sans emploi, notamment par la continuité du projet pilote « territoire zéro chômeur de longue durée » et à la méthode d'intervention sur les offres et les demandes (IOD).
- Nous créerons une plate-forme du soutien à domicile pour faire dialoguer l'ensemble des acteurs du soutien à domicile présents dans la commune, renforcer les collaborations et identifier des enjeux transversaux. La gestion de cette plate-forme incombera à un « service senior » qui sera mis en place au sein de l'administration. Ce service servira également de porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux ainé·e·s (services offerts par le CPAS, distribution de repas, informations relatives aux pensions, activités culturelles et d'éducation permanente, etc.).
- Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, nous adopterons des stratégies de sensibilisation au sujet des conséquences du dérèglement climatique pour nos aîné·e·s, et en particulier des bonnes pratiques à adopter en cas de canicule ou vague de chaleur. Les stratégies sont établies en étroite collaboration avec les acteurs et actrices de terrain, dont les médecins et les services d'aides à domicile, les comités de quartier, etc.
- Nous créerons un service de minibus à la demande qui permettra aux personnes des villages plus éloignés de se déplacer vers le marché, les commerces, les administrations, les centres médicaux, une permanence au « service senior », etc.
- Nous établirons une cartographie des personnes âgées sur le territoire communal afin de les mettre en relation avec leur voisinage qui pourra les aider en termes de mobilité (déplacements, courses , soins...) et ainsi favoriser le lien social.
- Dans le cadre d'un renouveau démocratique et de la participation citoyenne, nous mettrons en place une commission consultative des ainé·e·s et valoriserons son rôle en lui donnant de la publicité et en relayant les avis donnés (dans le bulletin communal par exemple).
- Nous soutiendrons les travaux de rénovations énergétiques dans une optique « win-win » : meilleur confort pour les résident·e·s et réduction des coûts énergétiques.
- Nous multiplierons les contacts et les activités intergénérationnels, notamment via des

maisons de quartier où des activités entre jeunes et personnes âgées seront organisées.

- Nous veillerons à la qualité des repas fournis aux seniors, par la promotion des produits locaux et de saison auprès des maisons de repos et des services du CPAS.
- Notre commune soutiendra et accompagnera concrètement ceux qui améliorent de manière substantielle la performance énergétique de leur logement. Les primes sont régionales mais la commune peut développera un guichet et un accompagnement pour les citoyen·ne·s moins familier·e·s avec le numérique, voire compléter les primes régionales.
- Nous soutiendrons l'AIS locale, l'AIOSA (www.aisoa.be), en communicant et invitant les propriétaires de notre commune à recourir à ce système. L'AIOSA permet de mettre en lien propriétaires et locataires, en garantissant aux propriétaires le versement d'un loyer et en donnant accès à un loyer modéré et à un accompagnement social, et en contribuant à l'entretien du logement.
- Nous mettrons en place une politique volontariste pour que tout logement vide soit orienté vers la transformation en logement destiné aux familles à petit budget, notamment en les confiants à la gestion des AIS. En Wallonie, nous utiliserons les leviers du décret wallon sur l'habitat pour renforcer la lutte contre les logements inoccupés, notamment par le biais de la prise en gestion des logements inoccupés (PGLI) et de l'action en cessation qui peut contraindre les propriétaires, par voie juridique, de réhabiliter ou revendre les logements laissés à l'abandon. Nous continuerons à travailler au niveau supra-communal pour renforcer nos moyens d'action.
- Nous favoriserons l'envol des jeunes adultes de chez leurs parents en luttant contre les prix excessifs des logements, en proposant des logements adaptés à leurs besoins (studio, appartement une chambre, des colocations, etc.) au sein de la commune qui les a vus grandir.
- Notre commune soutiendra les services locaux de maintien à domicile et d'accompagnement au logement (services juridiques, recherche logement, accompagnement social…) et organisera leur articulation avec les acteurs du logement public et privé. Nous prévoirons des espaces pour échanger et faire remonter leurs constats de terrain.
- Nous poursuivrons le travail de lutte contre l'insalubrité des logements et les marchands de sommeil via les enquêtes de salubrité menées par l'administration. Nous mettrons en place un règlement portant sur les coûts de ces enquêtes de salubrité, lorsque le propriétaire ne donne pas le suivi sollicité. Lors de situations d'expulsions de logements insalubres, nous prévoirons un accompagnement au relogement.
- Nous mettrons en place les conditions pour que les initiatives des citoyen·ne·s qui choisissent l'habitat léger pour des raisons économiques ou écologiques soient soutenues.

Si la décision finale sur la légalité en terme d'aménagement du territoire revient à la Région, la commune possède dans ses outils les moyens de soutenir les projets d'habitat léger : le développement de Plan communal d'Aménagement (PCA) prévoyant des règles urbanistiques adaptées, le vote de mentions demandant à la Région wallonne d'adapter sa législation, l'attribution de permis d'implantation (pour les habitats mobiles), l'aide à l'administration d'un domaine touristique, quand celle-ci est défaillante.

- La commune œuvrera à la rénovation de ses logements et activant l'ensemble des aides disponibles.

Fiche 7 - Notre commune s'enrichit de ses racines multiculturelles

Notre pays est une terre d'histoire et d'immigration et Sprimont y joue son petit rôle au travers de la présence dans notre commune du Centre d'Accueil de la Croix-Rouge « La Triennale ».

Des centaines de milliers de personnes ont quitté leur pays pour construire une vie meilleure et contribuer à la prospérité de la Belgique. Elles ont enrichi notre culture et façonné le visage multiculturel de notre pays. Ce pluralisme culturel, c'est l'identité de la Belgique. La diversité est une richesse et une opportunité extraordinaire, mais il arrive également qu'elle soit la source de tensions. Notre expérience de l'action locale nous enseigne que, le plus souvent, ces difficultés se résolvent par le dialogue.

Nous voulons relever le défi de l'interculturalité et ainsi reconnaître et valoriser la diversité des cultures et des modes de vie et en favorisant l'échange entre les cultures. Il s'agit d'assurer la participation de chacun·e à la construction de la société. Ce qui nous rassemble est infiniment plus fort que ce qui nous sépare.

Nous œuvrons à la construction d'une société ouverte, interculturelle, solidaire et respectueuse des droits humains.

Nous voulons faire de nos communes des territoires ouverts sur le monde, des territoires solidaires où règne une réelle égalité des chances, où chacun·e trouve les moyens de s'épanouir et de participer à la vie collective.

Nous luttons contre les discriminations qui sont contraires à nos valeurs d'égalité et d'ouverture mais qui alimentent aussi les replis communautaristes (de tout bord). Il faut donner un maximum de chances à chacun pour pouvoir s'intégrer dans la société de manière épanouissante.

Nous misons sur les valeurs d'accueil, d'ouverture et d'intégration présentes chez nos concitoyen·ne·s. Nous rejetons la stratégie de la peur, de la méfiance et des replis. Nous faisons le choix du dialogue interculturel et de la promotion de la diversité.

1. Reconnaître et valoriser la diversité culturelle

- Nous aiderons les équipes éducatives à relever le défi de la diversité dans les écoles communales. Le pluralisme culturel est une réalité dans de nombreuses écoles. C'est une richesse qui peut poser des difficultés, pour lesquelles certain·e·s professeur·e·s ne sont pas outillé·e·s. Nous proposerons des formations aux professeur·e·s dans toutes les écoles de la commune où la commune est Pouvoir Organisateur, notamment à **l'École communale de**

Louveigné, située à proximité du Centre d'Accueil de la Croix-Rouge « La Triennale » et qui accueille des enfants issus de l'immigration. Nous encouragerons les partenariats entre les écoles et des associations spécialisées dans la lutte contre le racisme et les discriminations pour outiller les écoles contre le racisme, la prise de conscience des stéréotypes et de leurs effets.

- Nous encouragerons et développerons des rencontres interculturelles valorisant les cultures culinaires, musicales, de danse, de folklore... par des rencontres interculturelles musicales entre **le centre d'hébergement de la Croix Rouge « La Triennale »** et les maisons de jeunes de la commune, **"So les Marlis" - MJ Sprimont et MDJ Banneux**. Ces moments créent des liens sociaux nouveaux, enrichissent nos cultures, montrant à quel point l'interculturalité peut être source de plaisir partagé.
- Nous engagerons une ou un responsable diversité au sein de l'administration communale. Il ou elle sera engagé·e ou formé·e afin de favoriser le développement de pratiques inclusives au sein de l'administration pour qu'elle soit exemplaire en matière d'égalité des chances. Et cela, tant au niveau de la gestion du personnel communal (recrutement, formations, etc.) que dans les rapports aux usagers et usagères. Genre, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle : le ou la responsable diversité veillera à ce que chacun·e soit respecté·e dans son identité.
- Nous assurerons l'accessibilité des principaux documents de la commune en différentes langues, si nécessaire, et le recours à des pictogrammes pour faciliter la compréhension des documents par les personnes maîtrisant partiellement le français ou analphabètes.

2. Lutter activement contre le racisme et les discriminations

- Nous éradiquerons la discrimination à l'embauche au sein de l'administration communale. Le service public doit être exemplaire en matière de lutte contre les discriminations. Le recours à un système d'audit « anti-discriminations » au sein du service GRH de l'administration communale doit permettre l'élimination des pratiques discriminatoires en son sein, qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la conviction religieuse. Nous veillerons à la présence d'employé·e·s issu·e·s de la diversité au sein de la commune, en proposant par exemple un Plan d'action en partenariat avec les acteurs de terrain (Unia et Forem)

3. Organiser l'accueil et l'intégration des primo-arrivantes et arrivants et des demandeurs et demandeuses d'asile

- Les **initiatives locales d'accueil (ILA)** sont des logements individuels - ou semi-individuels - mis à disposition entre autres par les CPAS, à côté des centres collectifs organisés par Fedasil ou ses partenaires d'accueil comme la Croix-Rouge. Comme dans les centres

d'accueil collectif, les demandeurs de protection y reçoivent une aide matérielle tout au long de l'examen de leur procédure d'asile. Il n'existe pas d'ILA dans la commune de Sprimont. Aujourd'hui, l'accueil des demandeuses et demandeurs d'asile est exclusivement pris en charge par les grandes villes. Nous estimons que chaque commune doit prendre ses responsabilités dans ce domaine à hauteur de ses capacités. **Dès lors, nous développerons les premiers ILA sur la commune sur de Sprimont afin de loger les demandeuses et demandeurs d'asile.**

- Nous accueillerons les réfugié·e·s dans la dignité, la tolérance, le respect de chacun dans ses choix de vies et convictions religieuses, dans le cadre du respect de la loi. Nous inclurons les initiatives citoyennes qui veulent s'y impliquer favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance. Des assistants sociaux seront disponibles pour les aider ainsi que des médiateurs pour prévenir les conflits éventuels dus à des incompréhensions et malentendus.
- Nous soutiendrons, notamment sur le plan administratif (pas de statut cohabitant), les initiatives d'accueil des migrant·e·s chez les citoyen·ne·s après leur régularisation, le temps qu'ils ou elles trouvent un logement. Nous accompagnerons cette recherche de logement.
- Nous organiserons et médiatiserons des initiatives d'échange, de rencontre, visant l'intérêt général, afin de casser les clichés et de montrer leurs apports positifs.
- Nous créerons une commission "commune hospitalière" rassemblant les acteurs et actrices de terrain afin d'être à leur écoute et de travailler en bonne collaboration, à partir de la réalité communale, des besoins du terrain et des expériences des acteurs. Cette commission réalisera aussi un diagnostic auprès des publics concernés pour identifier les politiques nécessaires.
- Nous renforcerons et développerons les cours de langues officielles. L'apprentissage d'une langue officielle est fondamental pour s'intégrer dans de bonnes conditions. Avec l'aide des écoles, des écoles de devoirs, des associations, nous développerons les cours de langues pour les adultes et les enfants de la commune ne maîtrisant pas le français.
- Nous développerons un système de parrainage/marrainage pour les MENA (Mineurs Étrangers Non-Accompagnés) et les demandeurs et demandeuses d'asile. Là où existe un centre d'accueil de MENA ou de demandeurs d'asile, nous développerons des formes de parrainage/marrainage en concertation avec les associations, afin de permettre une insertion harmonieuse de ces personnes dans le tissu social.
- Nous utiliserons tous les moyens légaux dont la commune dispose pour s'opposer à la construction de centres fermés sur son territoire.
- Nous investirons des moyens suffisants dans les écoles afin d'accompagner les enfants de tous les migrants et migrantes, permettre leur intégration parmi les autres élèves et, par ce

biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles. Nous développerons des classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) qui visent à répondre aux besoins spécifiques des enfants migrants récemment arrivés en Belgique.

4. Accueillir les gens du Voyage

- Nous nous inscrivons dans la continuité de l'accueil sur l'aire d'accueil de Banneux pour les gens du voyage. Là où la question se pose, il est fondamental de sensibiliser la population communale pour lutter contre les préjugés sur les gens du Voyage. Ce travail doit se faire avec l'aide du Service de Médiation des Gens du Voyage de Wallonie (https://cmgv.be/). Il faut anticiper et développer un dispositif adéquat visant à organiser le séjour de ces familles, la scolarisation des enfants et à limiter les inconvénients des séjours non-gérés tant pour les gens du Voyage que pour les riverain·e·s.

Fiche 7 - Notre commune s'enrichit de ses racines multiculturelles

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous aiderons les équipes éducatives à relever le défi de la diversité dans les écoles communales. Le pluralisme culturel est une réalité dans de nombreuses écoles. C'est une richesse qui peut poser des difficultés, pour lesquelles certain·e·s professeur·e·s ne sont pas outillé·e·s. Nous proposerons des formations aux professeur·e·s dans toutes les écoles de la commune où la commune est Pouvoir Organisateur, notamment à **l'École communale de Louveigné,** située à proximité du Centre d'Accueil de la Croix-Rouge « La Triennale » et qui accueille des enfants issus de l'immigration. Nous encouragerons les partenariats entre les écoles et des associations spécialisées dans la lutte contre le racisme et les discriminations pour outiller les écoles contre le racisme, la prise de conscience des stéréotypes et de leurs effets.
- Nous encouragerons et développerons des rencontres interculturelles valorisant les cultures culinaires, musicales, de danse, de folklore... par des rencontres interculturelles musicales entre **le centre d'hébergement de la Croix Rouge « La Triennale »** et les maisons de jeunes de la commune, **"So les Marlis" - MJ Sprimont et MDJ Banneux**. Ces moments créent des liens sociaux nouveaux, enrichissent nos cultures, montrant à quel point l'interculturalité peut être source de plaisir partagé.
- Les **initiatives locales d'accueil (ILA)** sont des logements individuels - ou semi-individuels - mis à disposition entre autres par les CPAS, à côté des centres collectifs organisés par Fedasil ou ses partenaires d'accueil comme la Croix-Rouge. Comme dans les centres d'accueil collectif, les demandeurs de protection y reçoivent une aide matérielle tout au long de l'examen de leur

procédure d'asile. Il n'existe pas d'ILA dans la commune de Sprimont. Aujourd'hui, l'accueil des demandeuses et demandeurs d'asile est exclusivement pris en charge par les grandes villes. Nous estimons que chaque commune doit prendre ses responsabilités dans ce domaine à hauteur de ses capacités. **Dès lors, nous développerons les premiers ILA sur la commune sur de Sprimont afin de loger les demandeuses et demandeurs d'asile.**

- Nous soutiendrons, notamment sur le plan administratif (pas de statut cohabitant), les initiatives d'accueil des migrant·e·s chez les citoyen·ne·s après leur régularisation, le temps qu'ils ou elles trouvent un logement. Nous accompagnerons cette recherche de logement.
- Nous utiliserons tous les moyens légaux dont la commune dispose pour s'opposer à la construction de centres fermés sur son territoire.

Fiche 8 - Dans notre commune, plus de choix de mobilité

La mobilité est un thème qui nous tient à cœur car quand on parle de mobilité, on parle à la fois de déplacements mais aussi d'habitudes de vies. Il y a les mesures pratiques telles que des aménagements de voiries, la création de lignes de transports en commun, la création de parkings vélos… C'est également proposer une série d'options pour permettre aux gens de se déplacer dans le cadre de leurs professions, de leurs loisirs ou encore simplement de pouvoir profiter de l'espace public.

De nombreuses avancées ont été réalisées ces dernières années à tous les niveaux de pouvoir, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Cet élan vers une mobilité plus durable, partagée, décarbonée et parfois connectée, doit prendre de l'ampleur et se concrétiser au quotidien. Nos habitudes de déplacement ont profondément évolué ; que ce soit par la crise du Covid ou par la situation géopolitique et son impact sur les prix du carburant et de l'énergie. Ce contexte doit donc nous inciter à continuer ce travail et remettre en question ce modèle centré sur notre mobilité individuelle, principalement favorisée par la généralisation de l'usage de la voiture.

Notre objectif aujourd'hui est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre issues des transports de marchandises et de personnes en réduisant les besoins en déplacement grâce à toutes pratiques, infrastructures et technologies qui le permettent, tout en garantissant une qualité de vie et un accès égal aux services pour toutes et tous. Cette réduction des besoins passera également et nécessairement par une reconfiguration de notre rapport à l'espace et aux territoires, que ce soit en termes de partage de l'espace public ou des territoires.

Le travail est déjà en cours: On le constate au quotidien dans nos communes. La part des modes actifs (marche et vélo) est en hausse grâce aux aménagements de qualité et aux politiques de soutien de ces modes de déplacement. Les voitures électriques deviennent une alternative crédible aux voitures à moteur thermique. Les bornes de recharges se développent un peu partout. L'utilisation des transports en commun retrouve un rythme quasi équivalent à celui de 2019 et aucun gouvernement n'a jamais investi autant dans les transports publics.

La mobilité est donc un thème crucial et est au cœur de la transition vers un monde plus durable et plus juste. A l'échelle communale, le temps est donc venu de proposer le maintien, la pérennisation et l'augmentation des mesures de mobilité et d'offrir des solutions concrètes aux habitant·e·s des communes de nos régions.

Communes et régions, acteurs clés de la mobilité

Les politiques de mobilité découlent ou sont en lien étroit avec d'autres politiques communales et régionales, en particulier la gestion des voiries, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Sur le territoire communal, avec la Région pour ce qui la concerne, nous avons la responsabilité de maintenir des mesures qui visent un meilleur partage de l'espace public afin d'assurer

l'intensification des alternatives favorables à la qualité de l'environnement et du cadre de vie, en garantissant une meilleure distribution de l'espace public au profit de tous les usagers et toutes les usagères et en renforçant l'accessibilité pour toutes et tous.

Nous devons assurer une coexistence plus sûre de l'ensemble des usagers et usagères sur le territoire, en particulier à travers des aménagements spécifiques mais également en réduisant et maîtrisant la circulation afin d'assurer un cadre de vie agréable pour toutes et tous.

Nous devons chercher à utiliser chaque mode de transport à bon escient et inciter tous ceux et toutes celles qui le peuvent au transfert modal car beaucoup de trajets en voiture peuvent être effectués autrement, en particulier sur les courtes distances.

La vision FAST[7] en Wallonie vise à ramener la part de la voiture à 60% des déplacements[8], et à porter celles du vélo et de la marche à 5% chacune, celle du TEC de 4 à 10% et celle du train de 9 à 15%. De plus, la Région souhaite l'application du principe STOP donnant la priorité aux piéton·ne·s, puis aux cyclistes, puis aux transports en commun et seulement ensuite à la voiture. Nombreuses actions pour atteindre ces objectifs de transfert modal et de priorité aux modes actifs doivent se préparer, se concerter et se mettre en place au niveau communal. La sécurothèque[9] donne déjà pas mal de consignes pour les services communaux.

1. Pour des villages accessibles à toutes et tous

L'espace public doit se partager avec respect et en bonne intelligence entre tous les types d'usagers et d'usagères et d'occupant·e·s de l'espace (habitant·e·s valides et moins valides, jeunes et vieux, services publics, commerçants, entreprises, lieux culturels, sportifs ou de culte...) et rester accessibles à ceux qui y circulent, tous modes de déplacement utiles confondus (marche, chaise roulante, cycles, automobiles, bus, micro-mobilité partagée ou privée, camions, tracteurs...).

Cela demande une hiérarchisation des voiries automobiles (voirie collectrice et de transit, circulation de diffusion entre villages, circulation locale apaisée) pour établir une trame de voiries structurantes. A l'intérieur de ce réseau structurant, des zones à circulation apaisée peuvent être mises en place en concertation avec les riverain·e·s et les usagers et usagères moyennant l'installation d'une signalisation réglementaire. Une signalisation informative peut s'ajouter temporairement ou de manière plus durable.

Pour que chacun·e puisse réellement choisir sa mobilité, le réseau automobile sera complété par un réseau cyclable et un réseau piéton continus et sûrs -en particulier là où la cohabitation est

7 http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/politiques%20de%20mobilit%c3%a9/FAST%20Mobilite%20Wallonie%202030.pdf

8 La part modale de la voiture s'élevait à 83 % des kilomètres parcourus, en 2017.

9 https://securotheque.wallonie.be

obligatoire sur les voiries automobiles structurantes-, permettant la circulation à l'intérieur du territoire communal et reliant lieux de vie et lieux d'activités.

- Par la mise en place d'un master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es pour le centre de Sprimont, nous favoriserons la création de zones piétonnes et de zones de rencontre afin de favoriser l'accès à toutes et tous. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. L'accès aux véhicules motorisés y sera encadré. Nous créerons des "effets de portes" en fonction des situations.

- Pour visualiser les endroits dédiés au stationnement voiture, nous indiquerons clairement les parkings au moyen d'une signalisation statique et/ou dynamique en fonction de la situation. Le stationnement en voirie fera l'objet d'une signalisation et d'un marquage conforme au code de la route et sera réglementé. Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcés si nécessaire.

- Pour favoriser les cheminements des modes actifs : nous généraliserons l'instauration de SUL (sens unique limité); nous aménagerons, cartographierons et signalerons des itinéraires cyclables continus; nous utiliserons le panneau routier F45b[10] indiquant qu'une impasse ne concerne que les véhicules et ne concerne ni les piéton·ne·s ni les cyclistes car prolongée d'un chemin ou d'un sentier public;

- Nous profiterons de chaque ouverture de voirie pour y apporter des améliorations à la qualité de la continuité des réseaux liés aux modes actifs. De plus, lors de chaque chantier et ouverture de voirie, nous garantirons que la sécurité des usagers et des usagères des modes actifs soit assurée et qu'un cheminement alternatif soit prévu avec la mise en place d'une signalisation et d'un balisage adaptés.

- Nous maintiendrons ouverts les chemins et sentiers existants. Nous en assurons la préservation et la promotion, notamment par le recensement et le balisage du maillage existant, notamment des 14 promenades accessibles sur la commune de Sprimont (https://www.sprimont.be/loisirs/tourisme/balades). Nous rouvrirons les itinéraires entravés, par la levée des entraves et/ou la modification du tracé, lorsque le sentier présente un intérêt en matière de mobilité, d'activités sportives ou de tourisme. Dans les autres cas, les sentiers seront versés dans une réserve viaire afin de les protéger en vue d'une éventuelle réhabilitation dans le futur.

- Nous favoriserons la mutualisation des emplacements de parking pour voitures **et pour vélos** hors voiries à destination des riverain·e·s en capitalisant sur les parkings existants.

- Nous installerons des parking vélos dans le centre de Sprimont, notamment Rue du Vieux Bac.

10 http://mobilite.wallonie.be/news/alain-passe--tu-passes

- D'autres pistes à explorer se trouvent tant du côté des pouvoirs publics (écoles, régies, propriétés communales…) que des partenaires privés (bureaux, commerces, copropriétés…). Ces parkings doivent aussi faire l'objet de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de répondre aux besoins futurs, notamment dans le parc d'activité économiques de Damré.

- Nous adapterons les guides communaux d'urbanisme et les plans indicatifs pour rendre obligatoire la présence de parkings vélos adaptés en termes qualitatifs et quantitatifs au nombre d'habitant·e·s projeté par logement (typiquement un vélo par oreiller) et la création de parking voiture lors de la construction de nouvelles habitations.

2. Pour la mise en place d'une commune « vision zéro »

La sécurité routière et la prévention des accidents sur la voie publique vont de pair. C'est pourquoi les communes doivent mettre en place tout ce qui est en œuvre pour tendre vers le « zéro décès » sur nos routes. Ce concept développé dans les pays scandinaves allie aménagements physiques mais aussi mesures symboliques et campagne de sensibilisation. Cette méthode qui met l'accent sur le fait que la vie et la santé ne peuvent avoir un prix dans notre société et qu'il n'y a donc pas d'évaluation coûts / bénéfices à faire quand on parle de préserver une vie. En Belgique, il existe l'action « All for zero » qui reprend exactement ces principes[11].

Concrètement cela se traduit par des mesures symboliques fortes :

- De manière générale, nous nous baserons sur la hiérarchisation des voiries et y adapterons la vitesse de circulation des véhicules à moteurs. De manière générale dans notre commune, la norme devient le 30km/h partout sauf sur des axes structurants où la vitesse des véhicules est maintenue à 50km/h. En dehors des agglomérations, une vitesse plus élevée peut être appliquée mais il faut tenir compte des environs que traversent ses voiries, notamment le long des routes régionales (ex. N30, N678, N62) avec une forte densité de population pour lesquelles la vitesse est aujourd'hui limitée à 90km/h. De manière générale, la vitesse doit être réduite afin de prévenir la gravité des accidents.

- Au cœur des quartiers résidentiels et dans nos villages, nous favoriserons la mise en place de « Low Traffic Neighbourhood » (quartier à faible trafic) ou de « car-free cities » qui visent à améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitant·e·s tout en conservant l'accessibilité au quartier pour les riverain·e·s, visiteurs, livreurs… La concertation avec les habitant·e·s de ces quartiers et de ces villages est primordiale afin de bien expliquer les objectifs de ces mesures et leur finalité.

- En fonction du type de voirie et de la vitesse autorisée, nous adapterons la cohabitation entre les modes de déplacement afin de garantir la sécurité de tous les usagers et toutes

11 https://all-for-zero.be/

les usagères de la route. Ce principe doit être appliqué dès la réflexion d'un réaménagement de voirie et doit être un principe guide pour tous les aménageurs de voirie[12]

- Nous appliquerons le principe STOP[13] dans toutes les décisions en matière de mobilité afin de prendre en compte les besoins de tous les usagers et toutes les usagères de la route. Ce principe hiérarchise les différents modes de déplacement : la priorité est accordée aux piéton·ne·s, puis aux cyclistes, ensuite aux transports publics et enfin, aux véhicules privés.
- Nous nous engagerons pour un espace public accueillant et sécurisant où l'ensemble des publics se sent suffisamment en confiance pour circuler librement et de manière autonome.
- Nous inclurons la zone de police dans les mesures mises en œuvre afin de s'assurer de l'adhésion à la vision de mobilité de la commune. En matière de sécurité routière, la police est un acteur clé au niveau de la sensibilisation et de la répression.
- Nous mettrons en place une commission sécurité routière qui permet de rassembler les acteurs locaux et échanger sur les bonnes pratiques et qui peut remettre des avis sur les mesures à mettre en place lors de projets de mobilité.
- Nous sensibiliserons les automobilistes en installant des radars préventifs, notamment le long des routes régionales qui traversent la commune (N678, N62, N30) mais aussi le long des routes connaissant des problèmes de sécurité en pleine nuit (notamment des dégâts sur les voitures en stationnement avec délit de fuite). Nous rendrons les informations publiques.

Mais ces mesures symboliques doivent être renforcées par des aménagements de la voirie :

- Nous créerons des "effets de portes" et installerons, en fonction des situations, des casse-vitesse, coussins berlinois et autres plateaux, qui ralentiront les véhicules à l'entrée et au sein des agglomérations, des villages et des hameaux.
- Nous adapterons les trottoirs pour permettre à tous et toutes de circuler librement et en sécurité ainsi que sécuriser les traversées piétonnes. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcés. De manière générale, il est utile de planifier un plan d'intervention trottoir sur plusieurs années avec la réalisation d'un audit pour avoir un point de départ et identifier l'objectif à atteindre.
- Nous prévoirons lors de chaque réaménagement de voirie, lorsque c'est possible et nécessaire, une piste cyclable marquée et/ou séparée afin de garantir la sécurité des

12 http://www.copenhagenize.com/2013/04/the-copenhagenize-bicycle-planning-guide.html
13 https://www.duurzame-mobiliteit.be/nieuws/stop-principe-stappers-trappers-openbaar-vervoer-en-prive-gemotoriseerd-vervoer

cyclistes. De manière générale, il est utile de planifier un plan d'intervention pistes cyclables sur plusieurs années avec la réalisation d'un audit pour avoir un point de départ et identifier les objectifs à atteindre.

- Dans le cadre de la mise en place de « Low Traffic Neighbourhood », nous prévoirons des filtres de mobilités par le biais d'aménagement temporaire et/ou fixe de la voirie : création de « cul de sac », mise en place d'un « pocket park » (aménagements légers visant à créer des poches de verdure ou d'agrément en récupérant de l'espace public), installation de mobiliers urbains à destination de la rue ou du quartier, création de fosses à arbres ou à végétaliser… Ces filtres de mobilité consistent à favoriser certains modes de déplacements par rapport à d'autres et à créer des cheminements plus courts et plus directs pour les modes actifs.
- Entre les noyaux d'habitat (villages, quartiers…) et lorsqu'il n'est pas possible de faire une piste cyclable, nous installerons le nouveau dispositif autorisé sur les voiries à 50km/h : des "voies centrales banalisées". Ce dispositif se matérialise par deux marquages discontinus longitudinaux qui laissent un espace libre de 3 mètres au centre et qui dégagent des espaces d'environ 1m50 en bordure de chaussée, praticables par les cyclistes. Les véhicules motorisés circulent au centre, sur une seule voie, et peuvent empiéter sur les bandes latérales lorsqu'ils croisent d'autres véhicules.
- Nous créerons des schémas de circulation afin de limiter et de maîtriser le trafic de transit. Dès que possible, le trafic de transit doit être renvoyé vers les axes routiers prévus à cet effet. Il faut pour cela prévoir une signalisation claire et lisible. Ces schémas de circulation doivent également tenir compte du trafic de poids lourds. Ceux-ci ne doivent, en règle générale, pas avoir accès aux centres des villages et zones plus densément peuplées. Il y a donc lieux soit de prévoir des zones de chargement / déchargement en dehors des centres soit de restreindre au maximum les accès par la mise en place de dispositifs limitant tels que des bornes d'accès rétractables ou des barrières. Il est aussi intéressant de limiter cet accès dans le temps en prévoyant une plage horaire fixe et limitée pour l'accès aux camions devant effectuer des livraisons.

3. Pour une commune résolument tournée vers les modes actifs

Actuellement, une bonne partie de nos déplacements concerne des distances courtes comprises entre 3km et 12km. Ces parcours sont encore majoritairement effectués en voiture alors que ces distances sont tout à fait réalisables à pied, à vélo ou encore avec des engins de micro-mobilité (pour celles et ceux, en grand nombre, qui le peuvent). Si nous voulons diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements du quotidien, il faut mettre en place des mesures de soutien et de développement des modes actifs. Cela passe donc par une application stricte du

principe STOP[14] par les aménageurs publics dans les projets de mobilité. Cela signifie que les alternatives à la voiture individuelle doivent être développées en priorité. Il faut cependant tenir compte du contexte (rural et urbain) car si l'objectif est de faire croître la part modale des modes actifs, la voiture reste un outil de déplacement utile et nécessaire dans certaines conditions.

La question des modes actifs va dépendre de trois facteurs :

1. des aménagements de qualité et sécurisants ;
2. une approche systémique des modes actifs ; à savoir aborder chaque projet lié aux modes actifs en prenant en compte l'ensemble des aspects ;
3. une communication qui s'adresse à toutes et tous et qui propose un récit crédible ; l'idée étant de montrer que chacun à son niveau est acteur de sa mobilité et que la dépendance à un mode n'est pas une fatalité.

Des aménagements de qualité et sécurisants

Le développement de la part des modes actifs dans nos déplacements est intrinsèquement lié à la qualité des infrastructures proposées. Il est donc primordial de mettre en place des infrastructures qui répondent aux normes en vigueur et qui garantissent une facilité d'utilisation par les usagers et les usagères.

Par la mise en place d'un master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es :

- Nous proposerons des aménagements confortables et qui reprennent les bonnes pratiques figurant dans les vade-mecum[15] en la matière. A titre d'exemple, les aménagements suivants doivent être généralisés : zone avancée cycliste (ZAC) à chaque feu de signalisation, suppression du stationnement à moins de cinq mètres d'un passage pour piétons, installation d'îlots de refuge pour les traversées piétonnes de plus de deux bandes de circulation, largeur minimum des trottoirs à 1,50m à 2m en fonction du contexte, mise en place de sens unique limité (SUL) pour les cyclistes, abaissement des bordures de trottoirs à chaque traversée piétonne…
- Nous tiendrons compte de la hiérarchie des voiries et des vitesses des véhicules motorisés qui y circulent afin d'opter pour des aménagements adaptés. En fonction de la typologie de la voirie, nous opterons pour la cohabitation (zone de rencontre, piste cyclable suggérée…) ou pour la séparation des modes (piste cyclable marquée, trottoir surélevé, piste cyclable séparée avec zone tampon…).

14 https://www.duurzame-mobiliteit.be/nieuws/stop-principe-stappers-trappers-openbaar-vervoer-en-prive-gemotoriseerd-vervoer

15 https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/professionnels-de-la-mobilite/publications-techniques-analyses-et-etudes
http://mobilite.wallonie.be/home/centre-de-documentation/publications-mobilite.html
https://brrc.be/fr/expertise/expertise-apercu/code-du-gestionnaire-illustre

- Lors de chaque réaménagement de voirie ou de projet de réaménagement de voirie, nous prendrons comme point de départ le point de vue des usagers et usagères les plus vulnérables. La place octroyée aux modes actifs ne peut plus être une variable d'ajustement. Le principe STOP sera donc généralisé pour l'ensemble des projets.
- Nous accorderons une attention particulière à l'aménagement des carrefours et autres zones où des modes de déplacements différents peuvent entrer en interaction. Les traversées piétonnes et cyclistes seront systématiquement aménagées de telle manière que leur sécurité et leur visibilité soit assurées à tout moment du jour et de la nuit.
- Dès que cela est possible et aux endroits qui l'exigent (écoles, crèches, bibliothèques, centres sportifs…), nous privilégierons l'installation de plateaux surélevés et de traversées sécurisées pour faciliter l'accessibilité et sécuriser les cheminements.
- Nous effectuerons un audit de l'ensemble des aménagements pour les modes actifs (trottoirs et pistes cyclables). A l'issue de cet audit des aménagements, nous entreprendrons un plan d'action afin d'effectuer l'ensemble des aménagements nécessaires pour que les cheminements piétons et cyclistes répondent aux normes et aux besoins des usagers et usagères. (ex : BYPAD[16])
- Nous privilégierons des itinéraires spécifiques pour les modes actifs. Le long de ces itinéraires, une signalisation adéquate et lisible doit permettre de les baliser. Par ailleurs, les aménagements de voiries doivent permettre aux usagers et usagères de reconnaître directement qu'ils sont sur un itinéraire qui leur est destiné. La réflexion de la cohérence des aménagements est donc importante ; cela passe par une augmentation de la lisibilité de l'espace public, la signalisation verticale, des marquages au sol… Ces aménagements peuvent être étendus aux sentiers et aux voies de déplacements pour le loisirs (sentiers de grande randonnée, points nœuds, RAVeL…) .

Une approche systémique des modes actifs

À l'instar des aménagements pour les véhicules motorisés, principalement la voiture individuelle, les modes actifs doivent aussi se concevoir comme un « système ». Cela implique donc qu'il ne suffit pas de peindre un passage piéton ou une piste cyclable pour affirmer réaliser des aménagements. Il y a toute une série de mesures d'accompagnement qui doivent venir compléter les aménagements afin de créer un réel « système » pour les modes actifs.

Dans le cadre des aménagements cyclables, au-delà des pistes cyclables, nous développerons les éléments suivants :

16 https://professionnels.provelo.org/conseils/audit-bypad-communes-bruxelloises/

- le stationnement vélos de courte durée au niveau des pôles d'attractivité mais également dans les quartiers résidentiels ;
- le stationnement vélo de longue durée à proximité du domicile mais aussi à destination (lieux de travail, lieux de loisirs, gares…) ;
- le développement de points de réparation et d'ateliers participatifs ;
- la mise à disposition de vélos en location (stations de vélos partagés, free floating, loueurs de vélos…) ;

  Nous mènerons des actions concrètes de lutte contre le vol de vélos et encouragerons l'utilisation du système d'enregistrement MyBike[17] à Bruxelles et en Wallonie ;
- etc

En ce qui concerne les aménagements piétons, nous prendrons en compte les éléments suivants :

- la création de zones de repos avec l'installation de bancs et d'espaces ombragés ;
- la protection des trottoirs et des accotements piétons par des dispositifs physiques lorsque c'est nécessaire ;
- Nous assurerons la visibilité des piéton·ne·s et prévoirons un éclairage suffisant. Nous mènerons une réflexion globale sur les endroits qui devraient rester allumer la nuit en fonction de tracés piétons et d'endroits localisés plus accidentogènes.
- Nous garantirons le libre cheminement en évitant l'installation d'obstacles (signalisation, coffres techniques, mobilier urbain, terrasses…) qui entravent la circulation piétonne. De plus, nous accorderons une attention particulière aux impétrants et aux services de ramassage des ordures de respecter le cheminement piéton et de prévoir des itinéraires alternatifs correctement balisés et signalés lorsque nécessaire.
- etc

Cette liste n'est pas exhaustive mais doit inciter les communes à avoir un vision globale des enjeux pour les modes actifs.

Une communication qui s'adresse à toutes et tous

- Nous organiserons des séances d'information sur les alternatives à la voiture individuelle avec des séances de test (vélos classiques, vélos électriques, vélos cargo…) ;
- Nous mettrons en avant des habitant·e·s de la commune qui ont modifié leurs habitudes de déplacement et qui peuvent témoigner de leur expérience ;

17 https://mybike.brussels/

- Nous créerons des primes de soutien à l'achat de vélos, vélos électriques, d'engins de micro-mobilité, de cadenas… ;
- Nous intégrerons dans les pratiques de la commune l'utilisation des modes actifs pour certaines missions (utilisation de vélos-cargos, développement de rangs piétons et vélos dans les écoles communales de Bruxelles, les vélobus et pédibus du côté wallon).
- Nous organiserons des évènements où la place des modes actifs de loisirs (marcheurs, cyclo-touristes…) et les modes actifs utilitaires se rencontrent (bourses aux vélos, ateliers de réparations participatifs, actions de parrainage…). Nous organiserons notamment des Journées « Tous à Vélo/Tous à Pied » (soir au sein des écoles communales, voir à l'échelle de la commune)
- Nous mettrons en avant les avantages en termes de santé publique, de qualité de l'air, de réduction des GES, des économies pour les dépenses publiques…
- Nous sensibiliserons les organisateurs d'événements pour qu'ils intègrent la dimension « déplacements » et mobilité active dans leur organisation. (Afin d'éviter, par exemple, une longue file de voitures garées aux abords du départ d'une course à pied, faute de parkings vélos sécurisés).
- Nous intégrerons dans les pratiques de la commune l'utilisation des modes actifs pour certaines missions (utilisation de vélos cargos, développement de rangs piétons et vélos dans les écoles communales, réduction du charroi communal…) ; il faut convaincre par l'exemplarité et pérenniser ces pratiques avec les moyens organisationnels, financiers et humains.

4. Pour une commune où la mobilité se partage

Le futur de la mobilité sera celui de la mobilité partagée. Une voiture individuelle reste en moyenne 93 % de son temps à l'arrêt ; ce qui en termes d'efficacité d'utilisation est très mauvais. De ce fait, l'avenir est au partage et à la collectivisation des moyens de déplacements. Pour cela, il y a deux axes principaux à développer : les transports en commun et les mobilités partagées.

Les transports en commun

Les transports en commun jouent un rôle important au niveau de la desserte locale afin de permettre des liens entre quartiers mais ils permettent également de couvrir des distances plus importantes entre deux villages ou entre deux villes. Les projets de transports en commun doivent donc être développés en tenant compte de ces deux dimensions : amélioration de la desserte locale et réelle alternative à la voiture individuelle pour des courtes à moyennes distances dans un tissus urbain dense ; amélioration de l'interconnexion et de la mobilité sur des distances plus grandes dans les milieux moins densément peuplés.

- Nous favoriserons le développement de projets de transports en commun et prévoirons les aménagements adéquats en étroite collaboration avec les autorités compétentes en la matière (régions, sociétés de transports en commun…), notamment grâce à :
  - l'amélioration des vitesses commerciales (création de sites propres, de lignes à Haut Niveaux de Service – HNS, feux de signalisation prioritaires…) pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux, Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65 : Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;
  - l'amélioration de la qualité des arrêts et des haltes pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux, Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65 : Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;
  - l'inclusion des TEC dans les plans communaux et intercommunaux de mobilité ;
  - une communication claire et précise sur l'offre disponible, notamment sur le service de Taxi Social;

L'accueil de pôles intermodaux, de terminus ou de gares sur le territoire communal est également une opportunité intéressante pour la desserte de la commune mais aussi pour la diversification des solutions de mobilité. Les gares, arrêts, haltes et autres points d'échanges sont des lieux parfaits pour le développement de solutions alternatives de mobilités, principalement la mobilité partagée ; à termes le développement de « pôles de mobilité»[18] (MobiPôle et MobilPoint en Wallonie et MobilityHub à Bruxelles) doit se généraliser sur le territoire communal avec comme axe central les lignes de transports en commun.

Les mobilités partagées

Ces dernières années, les services de mobilité partagée se sont considérablement développés et offrent aujourd'hui un panel très intéressant de solutions. Il y a lieu de distinguer deux catégories de services de mobilité partagée : premièrement les services commerciaux qui sont opérés par des acteurs privés, deuxièmement des services basés sur l'économie collaborative visant à mettre en commun des ressources[19]. Ces deux catégories peuvent totalement coexister car elles visent toutes les deux des publics cibles différents mais réalisent un objectif commun, à savoir favoriser l'utilisation de moyens de déplacement alternatifs au véhicule individuel.

- En ce qui concerne les services commerciaux, nous accompagnerons le développement de cette offre sur notre territoire. Nous mettrons notamment en place des plans de

18 https://mobihubs.eu/

19 https://www.belgium.be/fr/economie/developpement_durable/economie_durable/modeles_economiques_innovants/economie_collaborative

déploiement de cette offre (plan voitures partagées, autorisation d'exploitation sur leur territoire…) et déterminerons les meilleurs emplacements pour le déploiement de cette offre (mise en place de zones de dépôt / drop-off zone, places de stationnement réservées aux voitures partagées, zone de covoiturage, station de vélos partagés, auto-stop organisé…). Nous jouerons le rôle primordial d'accompagnateur de ces opérateurs, notamment en veillant à l'application d'un cadre réglementaire (quand il existe!) pour s'assurer que ces services de mobilité n'aient pas d'impacts négatifs sur les autres usagers et usagères de l'espace public.

- Par rapport aux services basés sur l'économie collaborative, nous soutiendrons et accompagnerons autant que possible le développement de structures portées par des initiatives locales et d'habitant·e·s. Il existe aujourd'hui plusieurs plateformes qui permettent à des particuliers de partager leur voiture avec leurs voisins (Cozy wheels, Dégage !, Getaround...)[20]. Ces initiatives de particuliers sont donc à soutenir car pour rappel, une voiture partagée permet en moyenne de remplacer 8 à 10 véhicules individuels. Enfin, nous nous inscrirons dans ce genre de système en mettant à disposition des habitant·e·s de la commune une partie de sa flotte de véhicules en dehors des heures de travail des services communaux. De ce fait, la commune participe à une utilisation plus rationnelle des ressources et participe au partage de la mobilité.
- Nous favoriserons l'émergence de « vélothèques ». Sur le principe flamand des « op wielekes » et en collaboration avec l'ASBL MPACT, nous développerons ces « bibliothèques à vélo » au niveau wallon. Plutôt que d'acheter constamment des nouveaux vélos de tailles différentes au fur et à mesure de la croissance d'un enfant, ces vélothèques permettent d'en déposer et/ou d'en emprunter et favorisent de cette manière le partage, le lien social (voire intergénérationnel si ces vélothèques sont tenues par des seniors).

5. Pour une commune engagée pour une mobilité inclusive

Lorsque l'on parle de mobilité inclusive, on ne parle pas exclusivement des PMR. Il existe aujourd'hui un grand nombre de personnes qui ne se sentent pas à l'aise dans l'espace public et cela impacte fortement leur mobilité au quotidien. On parle ici des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes LGBTQIA+, des personnes en situation de handicap moteur et psycho-moteur… La liste est longue et le défi d'offrir un espace public accueillant où ces personnes se sentent libres de se déplacer comme bon leur semble est immense.

La commune doit donc s'engager à prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour inclure dans les projets de mobilité cette notion d'inclusivité. Ci-dessous quelques exemples de mesures à mettre en place :

20 https://www.cozywheels.be/ ; https://www.degage.be/ ; https://fr.getaround.com/

- Nous construirons les aménagements selon le principe du « 8-88 » : si nos aménagements permettent à un enfant de 8 ans et à une personne de 88 ans de se déplacer de manière autonome, alors ils répondront aux besoins de quasi toute la population ;
- Nous renforcerons le sentiment de sécurité dans l'espace public en maîtrisant le trafic, en réduisant les vitesses de circulation, en assurant un éclairage de qualité…
- Nous plaiderons pour un niveau de service de qualité des transports en commun et un horaire élargi afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi en sécurité ;
- Nous soutiendrons financièrement et humainement la mise en place de taxis-sociaux et de solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- Nous diminuerons les nuisances sonores issues de la circulation automobile;
- Nous effectuerons un diagnostic basé sur le concept de « Gender maintstreaming »[21] lors de chaque projet de mobilité afin de s'assurer qu'un projet rencontre les besoins de tous les publics ;
- Nous offrirons un soutien tant financièrement que socialement aux initiatives de mobilité qui visent à toucher les publics les plus précaires ;

6. Pour une commune tournée vers la mobilité du futur

Si nous sommes toutes et tous conscient·e·s que la mobilité du futur passera par une utilisation réduite des véhicules personnels et par une augmentation des mobilités partagées, il n'empêche qu'une partie de ce futur passera par un concept de « mobilité servicielle »[22]. Ce concept est résumé dans l'appellation « Mobility as a Service » (MaaS) et conçoit la mobilité non plus sous le spectre de la mobilité individuelle basée sur la possession d'un moyen de transport (voiture, moto, vélo…) mais bien sous l'angle de l'utilisation de services de mobilité. Ce concept implique donc que les personnes, lors de leurs déplacements, fassent appel à plusieurs types de moyens de transport. C'est déjà le cas aujourd'hui mais cette pratique tendra à se généraliser. Elle repose en partie sur des développements technologiques (applications, dématérialisation des systèmes de tickets, paiement à la session…) mais elle repose également sur une conception de l'espace public et des infrastructures favorisant le développement de ce type de mobilité.

À l'échelle de la commune cela se traduit principalement par la prévision des aménagements qui seront en capacité de pouvoir accueillir ces services de mobilité mais aussi de se rendre compte que l'espace public devient multi fonctionnel. De manière plus concrète :

21 https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming
22 https://mobilit.belgium.be/fr/news/une-vision-interfederale-pour-la-mobilite-servicielle-en-belgique

- Nous mutualiserons les espaces disponibles : création de places de parkings (voitures et vélos) mutualisées au sein de bâtiments à destination des riverain·e·s, création de stations de recharge pour véhicules électriques hors de la voirie… ;
- Nous mettrons en place des pôles multimodaux : les gares, les terminus de transports en commun, les parkings de dissuasions deviennent des plate-formes où se concentrent des services de mobilité mais aussi des services à la collectivité (point poste, petits commerces…) ;
- Nous installerons de compteurs de passage, de radars préventifs, … qui permettent de collecter des données rendues publiques et d'adapter les aménagements en fonction des pratiques de mobilité. Ces données doivent impérativement être tenues à jour de manière régulière et rapide afin de coïncider avec les réalités de terrain.
- Nous diffuserons les informations utiles dans l'espace public : les horaires des TEC en temps réel, le nombre de places disponibles dans un parking, le nombre de vélos disponibles à la prochaine station de vélos partagés… ce sont désormais les services de mobilité et les équipements qui communiquent vers l'usager et l'usagère. Ces informations peuvent aussi être partagées dans l'espace public via l'affichage à des endroits stratégiques mais surtout en assurant que cette information soit centralisée et qu'une réelle coordination existe entre les différents acteurs.
- Nous ferons usage, en première intention, des voiries existantes et ne construirons de nouvelles voiries asphaltées que si c'est absolument nécessaire. Des alternatives favorables à la perméabilité et la non-artificialisation seront toujours préalablement étudiées. Afin de limiter l'impact des infrastructures sur la biodiversité, nous intégrerons, lorsque c'est possible et nécessaire, des mesures d'atténuation dans les projets de construction ou rénovation d'infrastructures, tels que des tunnels pour amphibiens, des clôtures et passages à faunes, des haies guidant les espèces jusqu'à une zone de traversée sécurisée.
  Nous adopterons cette démarche d'atténuation de l'impact sur la perméabilité des sols et sur la biodiversité lors de projet cyclo-piétons ou multi modaux.

À la lecture de ces éléments, l'enjeu pour les communes est donc d'anticiper cette évolution et d'en tenir compte dans leur politique de mobilité. Il n'est pas nécessaire que tout soit connecté en temps réel mais le fait d'avoir accès à ces données est une bonne manière de pouvoir objectiver et orienter les décisions prises en matières d'aménagements de l'espace public et des choix de mobilité.

7. Pour une commune où la mobilité est construite avec les habitant·e·s

Dans la mesure où les politiques de mobilité ont un impact souvent direct sur nos habitudes de vie, il est parfois compliqué de mettre en œuvre des changements de mobilité. Celles-ci sont dès lors parfois vécues comme une atteinte directe à nos libertés de nous mouvoir librement. C'est pour cela qu'il est nécessaire de prévoir des mécanismes de participation qui vont au-delà des prescrits légaux (ex : enquête publique, commission de concertation…). Dès que cela est possible, il y a lieu de prévoir au niveau communal des lieux de participation et de co-construction des politiques de mobilité. Ces mesures peuvent prendre différentes formes et ne doivent pas forcément être appliquées en permanence. Ces outils restent importants car ils vont permettre d'inclure dans les projets de mobilité cette dimension participative et sociale.

- Nous mettrons en place une commission de mobilité : nous créerons un espace de discussion des dossiers mobilité de la commune en réunissant le politique, l'administration, la société civile, les habitant·e·s, les commerçants… Les échanges lors de ces commissions permettront de prendre en compte les enjeux et besoins de tous les acteurs.
- Nous organiserons des marches exploratoires afin d'aller sur le terrain et expliquer les projets sur place aux riverain·e·s avec des visuels.
- Nous lancerons des appels à projets citoyens sur des questions de mobilité afin de faire émerger les situations problématiques qui n'auraient pas été identifiées par l'administration ou simplement utiliser l'intelligence collective pour penser un projet.
- Nous mettrons en place des processus d'évaluation afin que les projets de mobilité soient soumis à l'évaluation des habitant·e·s de la commune afin que nous puissions en tirer les conclusions qui s'imposent.

L'idée principale est de construire au niveau communal des outils de participation et de concertation qui peuvent être mobilisés en fonction des types de projets et de leur niveau de priorité.

Fiche 8 - Dans notre commune, plus de choix de mobilité

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Par la mise en place d'un **master plan pluriannuel discuté avec les habitant.es** pour le centre de Sprimont et les villages de la commune :
  - Nous favoriserons la création de zones piétonnes et de zones de rencontre afin de favoriser l'accès à toutes et tous. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. L'accès aux véhicules motorisés y sera encadré. Nous créerons des "effets

de portes" en fonction des situations.

- Nous proposerons des aménagements confortables et qui reprennent les bonnes pratiques figurant dans les vade-mecum[23] en la matière.
- Nous tiendrons compte de la hiérarchie des voiries et des vitesses des véhicules motorisés qui y circulent afin d'opter pour des aménagements adaptés. En fonction de la typologie de la voirie, nous opterons pour la cohabitation (zone de rencontre, piste cyclable suggérée…) ou pour la séparation des modes (piste cyclable marquée, trottoir surélevé, piste cyclable séparée avec zone tampon…).
- Lors de chaque réaménagement de voirie ou de projet de réaménagement de voirie, nous prendrons comme point de départ le point de vue des usagers et usagères les plus vulnérables. La place octroyée aux modes actifs ne peut plus être une variable d'ajustement. Le principe STOP sera donc généralisé pour l'ensemble des projets.
- Nous accorderons une attention particulière à l'aménagement des carrefours et autres zones où des modes de déplacements différents peuvent entrer en interaction. Les traversées piétonnes et cyclistes seront systématiquement aménagées de telle manière que leur sécurité et leur visibilité soit assurées à tout moment du jour et de la nuit.
- Dès que cela est possible et aux endroits qui l'exigent (écoles, crèches, bibliothèques, centres sportifs…), nous privilégierons l'installation de plateaux surélevés et de traversées sécurisées pour faciliter l'accessibilité et sécuriser les cheminements.
- Nous effectuerons un audit de l'ensemble des aménagements pour les modes actifs (trottoirs et pistes cyclables). A l'issue de cet audit des aménagements, nous entreprendrons un plan d'action afin d'effectuer l'ensemble des aménagements nécessaires pour que les cheminements piétons et cyclistes répondent aux normes et aux besoins des usagers et usagères. (ex : BYPAD[24])
- Nous privilégierons des itinéraires spécifiques pour les modes actifs. Le long de ces itinéraires, une signalisation adéquate et lisible doit permettre de les baliser. Par ailleurs, les aménagements de voiries doivent permettre aux usagers et usagères de reconnaître directement qu'ils sont sur un itinéraire qui leur est destiné. La réflexion de la cohérence des aménagements est donc importante ; cela passe par une

23 https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/professionnels-de-la-mobilite/publications-techniques-analyses-et-etudes
http://mobilite.wallonie.be/home/centre-de-documentation/publications-mobilite.html
https://brrc.be/fr/expertise/expertise-apercu/code-du-gestionnaire-illustre

24 https://professionnels.provelo.org/conseils/audit-bypad-communes-bruxelloises/

augmentation de la lisibilité de l'espace public, la signalisation verticale, des marquages au sol… Ces aménagements pourront être étendus aux sentiers et aux voies de déplacements pour le loisirs (sentiers de grande randonnée, points nœuds, RAVeL…).

- Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcés.
- Pour favoriser les cheminements des modes actifs : nous généraliserons l'instauration de SUL (sens unique limité); nous aménagerons, cartographierons et signalerons des itinéraires cyclables continus; nous utiliserons le panneau routier F45b[25] indiquant qu'une impasse ne concerne que les véhicules et ne concerne ni les piéton·ne·s ni les cyclistes car prolongée d'un chemin ou d'un sentier public;
- Nous maintiendrons ouverts les chemins et sentiers existants. Nous en assurons la préservation et la promotion, notamment par le recensement et le balisage du maillage existant, notamment des 14 promenades accessibles sur la commune de Sprimont (https://www.sprimont.be/loisirs/tourisme/balades). Nous rouvrirons les itinéraires entravés, par la levée des entraves et/ou la modification du tracé, lorsque le sentier présente un intérêt en matière de mobilité, d'activités sportives ou de tourisme. Dans les autres cas, les sentiers seront versés dans une réserve viaire afin de les protéger en vue d'une éventuelle réhabilitation dans le futur.
- Nous favoriserons la mutualisation des emplacements de parking pour voitures et pour vélos hors voiries à destination des riverain·e·s en capitalisant sur les parkings existants.
- Nous installerons des parking vélos dans le centre de Sprimont, notamment Rue du Vieux Bac, au parc d'activités économiques de Dolembreux (commerces) et au parc d'activités économiques de Damré mais également dans les quartiers résidentiels ;
- D'autres pistes à explorer se trouvent tant du côté des pouvoirs publics (écoles, régies, propriétés communales…) que des partenaires privés (bureaux, commerces, copropriétés…). Ces parkings doivent aussi faire l'objet de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques afin de répondre aux besoins futurs, notamment dans le parc d'activité économiques de Damré.
- Nous adapterons les guides communaux d'urbanisme et les plans indicatifs pour rendre obligatoire la présence de parkings vélos adaptés en termes qualitatifs et quantitatifs au nombre d'habitant·e·s projeté par logement (typiquement un vélo par oreiller) et la création de parking voiture lors de la construction de nouvelles habitations.
- De manière générale, nous nous baserons sur la hiérarchisation des voiries et y

25 http://mobilite.wallonie.be/news/alain-passe--tu-passes

adapterons la vitesse de circulation des véhicules à moteurs. De manière générale dans notre commune, la norme devient le 30km/h partout sauf sur des axes structurants où la vitesse des véhicules est maintenue à 50km/h. En dehors des agglomérations, une vitesse plus élevée peut être appliquée mais il faut tenir compte des environs que traversent ses voiries, notamment le long des routes régionales (ex. N30, N678, N62) avec une forte densité de population pour lesquelles la vitesse est aujourd'hui limitée à 90km/h. De manière générale, la vitesse doit être réduite afin de prévenir la gravité des accidents.

- Au cœur des quartiers résidentiels et dans nos villages, nous favoriserons la mise en place de « Low Traffic Neighbourhood » (quartier à faible trafic) ou de « car-free cities » qui visent à améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitant·e·s tout en conservant l'accessibilité au quartier pour les riverain·e·s, visiteurs, livreurs… La concertation avec les habitant·e·s de ces quartiers et de ces villages est primordiale afin de bien expliquer les objectifs de ces mesures et leur finalité.
- Nous sensibiliserons les automobilistes en installant des radars préventifs, notamment le long des routes régionales qui traversent la commune (N678, N62, N30) mais aussi le long des routes connaissant des problèmes de sécurité en pleine nuit (notamment des dégâts sur les voitures en stationnement avec délit de fuite). Nous rendrons les informations publiques.
- Nous adapterons les trottoirs pour permettre à tous et toutes de circuler librement et en sécurité ainsi que sécuriser les traversées piétonnes. Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur. Les places pour PMR dans les quartiers stratégiques et à proximité des équipements collectifs seront renforcés. De manière générale, il est utile de planifier un plan d'intervention trottoir sur plusieurs années avec la réalisation d'un audit pour avoir un point de départ et identifier l'objectif à atteindre.
- Entre les noyaux d'habitat (villages, quartiers…) et lorsqu'il n'est pas possible de faire une piste cyclable, nous installerons le nouveau dispositif autorisé sur les voiries à 50km/h : des "voies centrales banalisées". Ce dispositif se matérialise par deux marquages discontinus longitudinaux qui laissent un espace libre de 3 mètres au centre et qui dégagent des espaces d'environ 1m50 en bordure de chaussée, praticables par les cyclistes. Les véhicules motorisés circulent au centre, sur une seule voie, et peuvent empiéter sur les bandes latérales lorsqu'ils croisent d'autres véhicules.
- Nous créerons des schémas de circulation afin de limiter et de maîtriser le trafic de transit. Dès que possible, le trafic de transit doit être renvoyé vers les axes routiers prévus à cet effet. Il faut pour cela prévoir une signalisation claire et lisible. Ces schémas de circulation doivent également tenir compte du trafic de poids lourds (on pense ici aux poids lourds sortants des carrières). Ceux-ci ne doivent, en règle générale,

pas avoir accès aux centres des villages et zones plus densément peuplées. Il y a donc lieux soit de prévoir des zones de chargement / déchargement en dehors des centres soit de restreindre au maximum les accès par la mise en place de dispositifs limitant tels que des bornes d'accès rétractables ou des barrières. Il est aussi intéressant de limiter cet accès dans le temps en prévoyant une plage horaire fixe et limitée pour l'accès aux camions devant effectuer des livraisons.

Dans le cadre des aménagements cyclables, au-delà des pistes cyclables, nous développerons les éléments suivants :

- La protection des trottoirs et des accotements piétons par des dispositifs physiques lorsque c'est nécessaire ;
- Les trottoirs devront répondre aux normes PMR en vigueur ;
- Nous assurerons la visibilité des piéton·ne·s et prévoirons un éclairage suffisant. Nous mènerons une réflexion globale sur les endroits qui devraient rester allumer la nuit en fonction de tracés piétons et d'endroits localisés plus accidentogènes.

Dans le cadre des aménagements cyclables, au-delà des pistes cyclables, nous développerons les éléments suivants :

- Le stationnement vélos de courte durée au niveau des pôles d'attractivité, notamment le centre de Sprimont et le parc d'activités économiques de Dolembreux (commerces) mais également dans les quartiers résidentiels ;
- Le stationnement vélo de longue durée à proximité du domicile mais aussi à destination (lieux de travail, lieux de loisirs, gares…) notamment le centre de Sprimont, le parc d'activités économiques de Dolembreux (commerces) et le parc d'activités économiques de Damré;
- Le développement de points de réparation et d'ateliers participatifs ;
- La mise à disposition de vélos en location (stations de vélos partagés, free floating, loueurs de vélos…) notamment sur le site touristique de Banneux ;
- Nous favoriserons le développement de projets de transports en commun et prévoirons les aménagements adéquats en étroite collaboration avec les autorités compétentes en la matière (régions, sociétés de transports en commun…), notamment grâce à :
    - l'amélioration des vitesses commerciales (création de sites propres, de lignes à Haut Niveaux de Service – HNS, feux de signalisation prioritaires…) pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux, Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65

: Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;

- l'amélioration de la qualité des arrêts et des haltes pour les lignes 727 : Houssonloge, Aywaille, Sprimont, Banneux, Verviers, 62 : Aywaille, Banneux, Theux, Spa (période scolaire uniquement), 64 : Liège, Banneux, Remouchamps, Aywaille, 65 : Liège, Sprimont, Aywaille, Remouchamps, desservant notre commune;
- l'inclusion des TEC dans les plans communaux et intercommunaux de mobilité ;
- une communication claire et précise sur l'offre disponible, notamment sur le service de Taxi Social;

- Nous renforcerons le sentiment de sécurité dans l'espace public en maîtrisant le trafic, en réduisant les vitesses de circulation, en assurant un éclairage de qualité…
- Nous plaiderons pour un niveau de service de qualité des transports en commun et un horaire élargi afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi en sécurité ;
- Nous soutiendrons financièrement et humainement la mise en place de taxis-sociaux et de solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- Nous diminuerons les nuisances sonores issues de la circulation automobile ;
- Nous effectuerons un diagnostic basé sur le concept de « Gender maintstreaming »[26] lors de chaque projet de mobilité afin de s'assurer qu'un projet rencontre les besoins de tous les publics ;
- Nous offrirons un soutien tant financièrement que socialement aux initiatives de mobilité qui visent à toucher les publics les plus précaires ;
- Nous mettrons en place une commission de mobilité : nous créerons un espace de discussion des dossiers mobilité de la commune en réunissant le politique, l'administration, la société civile, les habitant·e·s, les commerçants… Les échanges lors de ces commissions permettront de prendre en compte les enjeux et besoins de tous les acteurs.
- Nous mettrons en place des processus d'évaluation afin que les projets de mobilité soient soumis à l'évaluation des habitant·e·s de la commune afin que nous puissions en tirer les conclusions qui s'imposent.

26 https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

Fiche 9 - Dans notre commune, des choix malins en matières énergétiques

Protéger l'environnement et les citoyen·ne·s sont les deux plus grands défis du 21ème siècle. Réduire notre consommation d'énergies fossiles chères, polluantes et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle nécessite d'abord de passer par une réduction forte de la consommation globale, et ensuite par le développement ambitieux des énergies renouvelables que les consommateurs et consommatrices et les pouvoirs publics se réapproprient.

Nous devons garder une terre viable en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'environnement, de pollutions et d'utilisation rationnelle des ressources, et ce dans un objectif global et universel de justice climatique.

Dans tous les secteurs et à tous les niveaux, nous devons mener une politique en trois phases : évitement de consommation et de diminution de la demande, de transition, d'amélioration.

Les communes jouent un rôle concret et sont des actrices clef de la transition, via l'exemplarité, l'impulsion concrète et les contacts avec les citoyen·ne·s et les entreprises locales.

1. Se donner les moyens de ses ambitions

La Convention des Maires et ses plans d'action énergie-climat

La nécessité de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre est une évidence. Nombreuses sont les villes et communes à s'engager, dans le cadre de la Convention des Maires, à atteindre différents objectifs de décarbonation.

Nous voulons élaborer des plans d'actions détaillés et de mesures précises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont produits sur le territoire communal. Cela passe notamment par le développement d'une mobilité plus durable, une plus grande efficacité énergétique des bâtiments publics, privés et tertiaires, à l'installation de moyens d'usines de production d'énergie renouvelable, ou de batteries.

Ces objectifs et plans d'actions doivent actuellement être révisés afin de revoir à la hausse les objectifs en vue d'atteindre une diminution de gaz à effet de serre de 55% par rapport aux émissions de 1990 et ainsi s'inscrire dans le Fit for 55 et le Green Deal Européen. Qui plus est, les mesures d'adaptation au dérèglement climatique doivent également y être intégrées.

- Nous adopterons un plan énergie-climat qui prévoit une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030 par rapport à 1990, et mettrons sur pieds une participation citoyenne afin d'identifier les mesures qui devront être mises en place au niveau

communal. La question de la diminution de la demande d'énergie et, ce faisant, de l'identification des besoins pour une vie digne y sera intégrée.

Une administration forte pour mettre en œuvre les plans énergie-climat

Afin de mener les différents projets à bien, il est nécessaire que chaque commune désigne une personne ou un service en charge de la coordination de ceux-ci, disposant des outils adaptés pour ce faire (dont les programmes informatiques qui permettent de disposer et d'user des données nécessaires). Ce coordinateur·trice doit avoir les prérogatives lui permettant de travailler de manière transversale et avec chacun des départements de l'administration, afin de s'assurer de l'opérationnalisation des mesures adoptées.

- Nous intégrerons le plan énergie-climat dans le plan stratégique transversal/le plan communal de développement afin de s'assurer de l'opérationnalisation des mesures adoptées.
- Un·e coordinateur·trice à temps-plein sera engagé·e de manière pérenne et il ou elle bénéficiera de la légitimité nécessaire pour coordonner la mise en œuvre des mesures prévues par le plan énergie-climat communal.
- Nous assurerons que le ou la coordinateur·trice dispose des outils et des moyens nécessaires pour la mise en place des mesures du plan énergie-climat.
- Nous veillerons à ce que les réalisations des mesures fassent l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des réunions de direction de l'administration communale et qu'elles soient communiquées de manière régulière et transparente auprès des citoyen·ne·s.Diminution de la consommation d'énergie

Diminution de la consommation énergétique des bâtiments et de la flotte de la commune

Les villes et communes doivent agir sur la performance et l'efficacité énergétique des bâtiments en leur possession, d'abord pour entamer des diminutions conséquentes de consommation d'énergie, mais aussi afin de montrer l'exemplarité des acteurs publics. Il y a un potentiel d'économie d'énergie très important et rentable économiquement, que ce soit dans la gestion de l'énergie au quotidien, dans les investissements performants ou encore à travers la sensibilisation active des occupant·e·s. Un bilan énergétique du patrimoine communal doit être réalisé et une vision de long terme de rénovation doit être adoptée.

Qui plus est, dans le cadre de leurs missions, les communes et les CPAS mettent à disposition des logements publics (sociaux, de transit, d'urgence, etc.) et des places en crèches et en maison de repos. Afin de permettre une vie digne à ses résident·e·s et de protéger les plus vulnérables face aux crises des énergies fossiles, les communes doivent en priorité isoler ces bâtiments.

- Nous établirons un cadastre et un plan de décarbonation pour chacun des bâtiments communaux, en priorité pour les écoles et les bâtiments ayant des fonctions sociales. Les chaudières seront rapidement remplacées par des moyens de chauffage décarbonés plus propices.
- Notre commune wallonne s'affiliera à une plate-forme de rénovation du dispositif Walloreno afin d'aider concrètement les habitant·e·s dans leurs projets de rénovation énergétique.
- Nous travaillerons (ou mettrons en place les collaborations nécessaires) à l'isolation en priorité des logements publics, des crèches et des maisons de repos.
- Nous assurerons que tous les nouveaux bâtiments publics soient zéro carbone et privilégierons des procédés d'architecture bioclimatique pour toutes les infrastructures communales.

De plus, il est essentiel que les marchés publics privilégient les isolants minéraux et végétaux, en opposition aux isolants synthétiques issus de l'industrie pétrochimique. Ceux-ci nécessitent moins d'énergie à la production, sont meilleurs pour la santé des travailleurs et travailleuses dans la rénovation mais également pour les usagers et usagères de ces bâtiments. Enfin, une telle considération appuie les filières locales, durables et pleines d'avenir.

- Nous intégrerons des clauses environnementales strictes dans les marchés publics, intégrant notamment l'utilisation de matériaux végétaux.
- Nous travaillerons sur l'éclairage de la commune afin de réduire notre consommation, en se basant notamment sur l'évaluation du projet d'ORES qui vise l'arrêt de tout l'éclairage public de minuit à 5h dans près de 200 communes wallonnes. Nous investirons également dans des parcours qui ne s'éclairent qu'au passage, éteindrons l'éclairage dans les parcs publics après minuit.
- Nous avancerons dans la décarbonisation de la flotte des véhicules en travaillant à la réduction du nombre de véhicules (en favorisant les alternatives comme le vélo ou les transports publics ou en encourageant les agents à mutualiser davantage les véhicules pour les déplacements dans le cadre de leur travail) et en électrifiant la flotte restante.

Soutien à l'économie d'énergie des commerces sur le territoire communal

Les communes sont des interlocuteurs privilégiés pour les commerces. Par le biais de permis délivrés, de réglementations diverses, de primes ou encore d'infrastructures créées pour développer des activités commerciales vertueuses pour l'environnement, les communes ont un rôle important à jouer. Nous prônons l'adoption de mesures qui, directement ou indirectement, soutiennent le développement de l'économie locale, de proximité et redynamisent l'attractivité des centres villes.

- Nous mettrons en place des lieux de concertation, de coordination et d'échange de bonnes pratiques pour accompagner les commerces sur la voie de la décarbonation.
- Nous inciterons les commerces à mettre fin au gaspillage d'énergie (portes ouvertes en période de chauffage ou de climatisation, éclairage de vitrine, panneaux publicitaires, chaufferettes extérieures, etc.)

Soutien à l'économie d'énergie des ménages de la commune

Les communes doivent activement sensibiliser leurs résident·e·s quant à la consommation d'énergie des biens sur le territoire. Elles ont tout d'abord un rôle d'information à jouer à ce sujet, que ce soit à travers des outils mis à disposition du grand public, ou encore à travers la prise de contact directe suite à l'identification de zone peu isolée et dont les caractéristiques socio-économiques indiquent d'agir en priorité.

- Nous informerons les citoyen·ne·s (au travers des thermographies aériennes, des prises de contact par courrier, des guichets et comptoirs énergétiques, des campagnes de sensibilisation, etc.) de l'importance et de l'opportunité que représentent la rénovation et l'isolation de leurs bâtiments.
- Nous ferons un reporting et partagerons de manière transparente les avancées en termes d'économie d'énergie sur le territoire communal.
- Nous continuerons à sensibiliser les membres du personnel et les élèves à la diminution de la consommation d'énergie.

Les communes doivent ensuite aider à obtenir les financements nécessaires à cette rénovation. À cet effet, les communes peuvent accueillir des guichets ou tuteur de l'énergie partageant les informations permettant d'avoir accès aux subsides et primes à taux zéro mis à disposition par les régions. Elles peuvent également créer des plate-formes de rénovation, service "clé sur porte" afin d'aider les citoyen·ne·s à passer à l'action en les aidant à organiser les travaux, aider à la demande de primes, à trouver les corps de métier au meilleur prix, etc. Enfin, la commune peut elle-même mettre à disposition de ses citoyen·ne·s divers subsides. Au travers toutes ces actions de sensibilisation et de financement, la commune soutiendra la rénovation par quartier, qui permet d'importantes économies d'échelles.

- Nous financerons notamment les audits énergétiques.
- Nous créerons des plate-formes de rénovation énergétique afin d'aiguiller les citoyen·ne·s dans la rénovation de leurs bâtiments.
- Nous engagerons des écopasseurs qui accompagnerons les ménages désireux de rénover leurs bâtiments.

2. Production d'énergies renouvelables

Plans de développement des énergies renouvelables adaptés aux réalités locales

Les capacités de production d'énergie renouvelable seront disséminées sur tout le territoire. Il s'agit d'unités à taille humaine, qui contribuent au développement d'une nouvelle économie au service des citoyen·ne·s. Chaque commune doit rapidement quantifier le potentiel renouvelable présent sur son territoire, et ensuite mettre en place des moments de discussions, d'informations et d'échanges permettant d'asseoir ces projets renouvelables sur une meilleure acceptabilité citoyenne. L'objectif est d'actionner et d'implémenter un maximum de ce potentiel renouvelable local, tout en prenant en considération les inquiétudes légitimes des citoyen·ne·s.

Les énergies renouvelables à développer au travers des plans de développement ambitieux :

- L'éolien sur sol, en privilégiant les zones où le vent est abondant et la biodiversité moindre, tout en exigeant un plan d'évitement et de compensation de l'impact sur la faune et sur la flore très ambitieux.
- Le photovoltaïque, en privilégiant les zones artificialisées et toitures.
- Nous évaluerons la faisabilité d'une production et l'utilisation de biomasse durable dans notre commune en respectant des critères de durabilité stricts. Cela exclut notamment la biomasse issue de terre ayant subi un changement d'affectation des sols, et nécessite un impact carbone minime sur l'entièreté du cycle de vie. Il s'agit principalement de valoriser les déchets (alimentaires, agricoles, issues de la gestion durable des forêts, etc.).

- Nous créerons des plans de développement d'énergie renouvelable sur le territoire communal sur base du potentiel communal et intercommunal, de concertations citoyennes et de critères environnementaux stricts.

Communautés d'énergie

Nous avons besoin d'investissements massifs pour développer les énergies renouvelables. Les communes peuvent et devraient être à la manœuvre pour la mise en place de communautés d'énergie renouvelable, qui permettent le partage d'énergie renouvelable entre citoyen·ne·s, entreprises et pouvoirs publics. De tels projets permettraient de donner accès à de l'énergie bon marché à des consommateur·rice·s qui n'ont pas, historiquement, eu les capacités financières pour investir elles-mêmes et eux-mêmes dans des panneaux photovoltaïques. Les grandes toitures communales, situées au cœur des villages et villes, sont des endroits privilégiés pour développer des projets de partage.

- Nous développerons les communautés d'énergie avec participation communale et soutiendrons les projets citoyens qui souhaiteraient émerger.

Projets éolien avec participation communale et citoyenne

Dans le cadre de projets éoliens, les communes peuvent négocier avec les investisseurs privés afin qu'une partie des éoliennes développées sur le territoire appartienne à la commune et aux citoyen·ne·s. Le cadre de référence éolien de la Région wallonne prône par ailleurs une participation de 24,99% du capital des projets pour les communes, intercommunales et CPAS et 24,99% du capital des projets pour les coopératives, objectif que nous devons concrétiser. La Pax Eolienica II impose aux promoteurs de solliciter une participation citoyenne et communale à hauteur de 50%. Pour illustrer l'importance d'une telle réappropriation, notons que pour un parc éolien de 7 turbines de 3MW chacune (21MW), 7 millions d'euros reviendraient à la communauté locale si le projet était développé par une entreprise internationale contre 58 millions d'euros si le projet était développé localement. Les projets éoliens ont un impact positif sur les finances communales et des habitant·e·s de la commune:

- Dans le cadre d'une vision de développement renouvelable communal et intercommunal, nous soutiendrons les projets éoliens concertés avec les citoyen·ne·s et prendrons activement part dans ces projets, aux côtés des citoyen·ne·s.

Développer des stratégies de chauffage au niveau local

Une fois massivement isolés, les logements doivent être fournis en moyens de chauffages alternatifs, durables et disponibles localement. Il s'agira principalement de pompes à chaleur ou encore de réseau de chaleur avec récupération d'énergie fatale industrielle. Dans certains contextes, à identifier rapidement, les systèmes de chauffage nécessitent des infrastructures locales.

C'est le cas des réseaux de chaleur urbains qui feront partie de ce mix. Ils seront alimentés par de la chaleur résiduelle (d'entreprises...), de la géothermie profonde, ou des pompes à chaleurs centralisées. Ces projets seront pertinents dans des zones densément peuplées, avec une forte demande de chaleur. Le potentiel doit être étudié et les projets de réseau de chaleur développés là où cela semble pertinent.

- Après avoir défini les besoins de chaleur du territoire, un plan de chauffage et de refroidissement sera défini. En fonction du contexte et des particularités locales, il s'agira de déployer massivement les réseaux de chaleur lorsque possible ainsi que les pompes à chaleur.

Fiche 9 - Dans notre commune, des choix malins en matières énergétiques

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous adopterons un plan énergie-climat qui prévoit une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030 par rapport à 1990, et mettrons sur pieds une participation citoyenne afin d'identifier les mesures qui devront être mises en place au niveau communal. La question de la diminution de la demande d'énergie et, ce faisant, de l'identification des besoins pour une vie digne y sera intégrée.
- Nous intégrerons le plan énergie-climat dans le plan stratégique transversal/le plan communal de développement afin de s'assurer de l'opérationnalisation des mesures adoptées.
- Un·e coordinateur·trice à temps-plein sera engagé·e de manière pérenne et il ou elle bénéficiera de la légitimité nécessaire pour coordonner la mise en œuvre des mesures prévues par le plan énergie-climat communal.
- Nous assurerons que le ou la coordinateur·trice dispose des outils et des moyens nécessaires pour la mise en place des mesures du plan énergie-climat.
- Nous veillerons à ce que les réalisations des mesures fassent l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des réunions de direction de l'administration communale et qu'elles soient communiquées de manière régulière et transparente auprès des citoyen·ne·s.
- Nous établirons un cadastre et un plan de décarbonation pour chacun des bâtiments communaux, en priorité pour les écoles et les bâtiments ayant des fonctions sociales. Les chaudières seront rapidement remplacées par des moyens de chauffage décarbonés plus propices.
- Notre commune wallonne s'affiliera à une plate-forme de rénovation du dispositif Walloreno afin d'aider concrètement les habitant·e·s dans leurs projets de rénovation énergétique.
- Nous intégrerons des clauses environnementales strictes dans les marchés publics, intégrant notamment l'utilisation de matériaux végétaux.
- Nous avancerons dans la décarbonisation de la flotte des véhicules en travaillant à la réduction du nombre de véhicules (en favorisant les alternatives comme le vélo ou les transports publics ou en encourageant les agents à mutualiser davantage les véhicules pour les déplacements dans le cadre de leur travail) et en électrifiant la

flotte restante.

- Nous mettrons en place des lieux de concertation, de coordination et d'échange de bonnes pratiques pour accompagner les commerces sur la voie de la décarbonation.
- Nous inciterons les commerces à mettre fin au gaspillage d'énergie (portes ouvertes, éclairage de vitrine, panneaux publicitaires, chaufferettes extérieures, etc.)
- Nous informerons les citoyen·ne·s (au travers des thermographies aériennes, des prises de contact par courrier, des guichets et comptoirs énergétiques, des campagnes de sensibilisation, etc.) de l'importance et de l'opportunité que représentent la rénovation et l'isolation de leurs bâtiments.
- Nous ferons un reporting et partagerons de manière transparente les avancées en termes d'économie d'énergie sur le territoire communal.
- Nous financerons notamment les audits énergétiques.
- Nous créerons des plate-formes de rénovation énergétique afin d'aiguiller les citoyen·ne·s dans la rénovation de leurs bâtiments.
- Nous engagerons des écopasseurs qui accompagnerons les ménages désireux de rénover leurs bâtiments.
- Nous créerons des plans de développement d'énergie renouvelable sur le territoire communal sur base du potentiel communal et intercommunal, de concertations citoyennes et de critères environnementaux stricts.

Les énergies renouvelables à développer au travers des plans de développement ambitieux :

- L'éolien sur sol, en privilégiant les zones où le vent est abondant et la biodiversité moindre, tout en exigeant un plan d'évitement et de compensation de l'impact sur la faune et sur la flore très ambitieux
- Le photovoltaïque, en privilégiant les zones artificialisées et toitures.
- Nous évaluerons la faisabilité d'une production et l'utilisation de biomasse durable dans notre commune en respectant des critères de durabilité stricts. Cela exclut notamment la biomasse issue de terre ayant subi un changement d'affectation des sols, et nécessite un impact carbone minime sur l'entièreté du cycle de vie. Il s'agit principalement de valoriser les déchets (alimentaires, agricoles, issues de la gestion durable des forêts, etc.).
- Nous développerons les communautés d'énergie avec participation communale et

soutiendrons les projets citoyens qui souhaiteraient émerger.

- Un·e coordinateur·trice, engagé·e pour coordonner la mise en œuvre des mesures prévues par le plan énergie-climat communal, pourra également apporter un soutien aux citoyens en les orientant dans les formalités administratives relatives à la formation de communautés d'énergie renouvelable.

- Dans le cadre d'une vision de développement renouvelable communal et intercommunal, nous soutiendrons les projets éoliens concertés avec les citoyennes, en cours ou à venir, et prendrons activement part dans ces projets, aux côtés des citoyen·ne·s.

Fiche 10 - Notre commune est sûre

La commune est un lieu de rencontres et de convivialité pour toutes et tous. La confiance d'être parmi des semblables bienveillant·e·s au sein de ce lieu sûr et connu est une fondation essentielle pour évoluer en société et rompre l'isolement et le repli sur soi.

Le sentiment de sécurité dans l'espace public est essentiel pour le bien-être des citoyen·ne·s mais également des visiteurs et touristes, qui participent à la prospérité de certaines communes. Continuer à rendre notre commune plus sûre passe par la réappropriation de l'espace public, la création d'un climat de convivialité et d'ouverture ainsi qu'une valorisation des règles de vie sociale et du respect mutuel. En dernière instance, la sécurité de notre commune peut passer par des mesures de surveillance et de sanction. La présence d'agents de quartier qui connaissent les habitant·e·s et les habitudes renforce le sentiment de sécurité et permet un dialogue plus apaisé. Si des dispositifs de caméra peuvent permettre de retrouver les auteurs d'incivilité (en lien avec la propreté publique), voir de délits plus graves, il y a alors lieu de mesurer leur utilité réelle et de privilégier les caméras mobiles qui peuvent être placées un temps limité pour des faits circonscrits.

Nous avons besoin de réponses concrètes sur le terrain : prévention des vols, réalisation d'aménagements urbains créant une dynamique positive, association des citoyen·ne·s à l'identification et la résolution des problèmes collectifs…

Une commune sûre est une commune qui ne nie pas les difficultés et développe une multitude d'actions, en concertation avec les différents acteurs de la sécurité, afin de (re)créer un climat serein, propice aux rencontres et au bien-vivre ensemble.

1. Associer les citoyen·ne·s

Les habitant·e·s peuvent jouer un rôle-clé de relais pour les pouvoirs locaux, en étant acteurs et actrices de la sécurité de leur quartier. Il s'agit de mettre en place des moyens de faciliter la remontée d'informations ainsi que d'assurer le suivi de ces observations. En fait, en tissant du lien avec ses voisin·e·s, en connaissant les autres habitant·e·s de sa commune plus largement, chacun·e peut se trouver en terrain mieux connu et donc plus sûr. À mesure de confiance mutuelle, la vigilance aux biens communs s'installe et chacun·e finit par s'associer à la protection de l'ensemble.

- Nous permettrons à chacun·e de pouvoir identifier aisément son inspecteur de proximité, tout en encourageant des contacts privilégiés avec celui-ci. Il s'agit de mettre ces informations à disposition sur les sites internet communaux, tout en améliorant plus généralement la communication au sein des communes et des zones de police.

- Nous associerons les citoyen·ne·s à une démarche de diagnostic et d'évaluation des problèmes collectifs de sécurité dans les communes.
- Nous définirons un plan d'action concerté entre les différents acteurs (services communaux, police, habitant·e·s) et rendre compte par la suite aux habitant·e·s de l'avancée du travail.
- Nous sensibiliserons les habitant·e·s aux bonnes pratiques en matière de prévention contre le vol, les cambriolages, etc.
- Nous soutiendrons la création d'espaces d'échange, de rencontre et de collaboration entre les jeunes et la police dans les quartiers où la relation de confiance est ébranlée. Nous encouragerons les inspecteurs et inspectrices de proximité à créer du lien avec les acteurs de terrain (maisons de jeunes, maisons de quartiers, etc.).
- Nous encouragerons la mise en place de services de médiation au sein des zones de police, afin de prévenir la judiciarisation de certains faits pouvant être résolus par la médiation.
- Nous renforcerons les politiques de prévention, en concertation avec les acteurs de terrain, dans le cadre des plans de prévention communaux. Nous porterons une attention particulière à la violence organisée, notamment liée à la drogue, au trafic d'êtres humains...
- Nous associerons les citoyen·ne·s et l'ensemble des services communaux de secours (police, pompiers, etc.) à l'élaboration des plans communaux d'urgence et d'intervention, dans le but de faire face à tout type de catastrophe, notamment climatique, survenant sur le territoire communal.
- Nous renforcerons des mesures d'adaptation dans le plan énergie-climat, afin de faire face aux sécheresses, vagues de chaleur et inondations qui affectent les territoires.

2. Une commune ouverte et festive, en toute sécurité pour chacun·e

La qualité et l'adéquation des aménagements urbains, des cheminements et de l'éclairage public améliorent le sentiment de sécurité et dès lors le partage de l'espace public, y compris par les personnes les plus vulnérables.

Par ailleurs, comme l'a mis en évidence le mouvement #balancetonbar, l'insécurité dans l'espace public, notamment dans un contexte festif, touche plus particulièrement les femmes. Ce mouvement a mis en lumière l'usage de substances psychoactives à des fins d'agression sexuelle. Si le réel problème est la perpétuation de violences sexistes et sexuelles, l'adaptation des lieux de fête, de la formation du personnel et le renforcement des actions de prévention et de sensibilisation en matière de consommation (volontaire ou involontaire) de drogues et de

consentement demeurent indispensables afin de renforcer la sécurité des femmes et des personnes vulnérables dans l'espace public.

- Nous voulons sensibiliser et former la police, les gardien·ne·s de la paix mais aussi le personnel de sécurité des bars aux problématiques de la sécurité des femmes dans l'espace public (y compris en termes de drogues, consentement, harcèlement, écoute et prise en charge des victimes, etc..)
- Nous souhaitons encourager les bars et autres établissements à prévoir la présence d'une personne-ressource désignée et formée dans le bar. Celle-ci serait apte à prendre en charge les personnes confrontée à une situation d'insécurité. Elle serait chargée de mettre en place des signaux clairs d'attention à la sécurité des client·e·s au sein du bar, comme la possibilité de s'adresser aux travailleurs et travailleuses via 'un code secret' (Par exemple : Ask for Angela)"
- Nous sensibiliserons les publics festifs, notamment dans le but d'encourager les personnes victimes et les témoins à intervenir ou à prévenir le personnel de sécurité en cas d'agression, de harcèlement, etc.
- Plus largement, il s'agit de mener une véritable politique de prévention par rapport à la consommation excessive d'alcool et d'autres substances lors d'événements festifs et sociaux se déroulant sur son territoire, avec la possibilité pour certains événements de faire tester les substances. Pour les événements organisés en partenariat avec la commune ou dans les salles communales, il y a lieu de sensibiliser les organisateurs et de leur imposer de mettre de l'eau de distribution gratuite en suffisance à disposition des participants.

3. Plus de cohésion sociale pour plus de sécurité

Afin de renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace public, il convient avant tout de renforcer la cohésion sociale des quartiers. À chaque âge, et selon chaque volonté, la participation à des manifestations de vie en commun est utile pour conserver le lien social. La commune est un lieu où peuvent s'organiser des activités à destination de toutes les classes d'âge pour renforcer ce respect mutuel et ce sentiment d'appartenir à une même communauté en sécurité.

- Nous souhaitons soutenir les politiques de cohésion sociale (animations, maisons de quartier…) et de « sport pour tous » (tournoi de foot inter-quartiers, accessibilité des infrastructures sportives, etc.).
- Nous soutiendrons le développement de la vie associative, sportive et culturelle de façon globale, par l'occupation positive de l'espace public et sa réappropriation par les citoyen·ne·s : fêtes de voisinage ou de quartier, manifestations artistiques sur la voie publique, opérations de verdurisation commune habitant·e·s-pouvoirs publics …

- Des dispositifs doivent également être mis en place pour mieux encadrer la consommation d'alcool et autres substances, en parallèle des actions de prévention.

Fiche 10 - Notre commune est sûre

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous associerons les citoyen·ne·s à une démarche de diagnostic et d'évaluation des problèmes collectifs de sécurité dans les communes.
- Nous associerons les citoyen·ne·s et l'ensemble des services communaux de secours (police, pompiers, etc.) à l'élaboration des plans communaux d'urgence et d'intervention, dans le but de faire face à tout type de catastrophe, notamment climatique, survenant sur le territoire communal.
- Nous renforcerons des mesures d'adaptation dans le plan énergie-climat, afin de faire face aux sécheresses, vagues de chaleur et inondations qui affectent les territoires.
- Nous inscrirons notre commune dans le système d'alerte Be-Alert (https://www.be-alert.be/fr), un système d'alerte permettant aux citoyen.nes d'être informé.es en dehors des réseaux sociaux (par ex. recevoir un message via SMS, e-mail ou appel vocal) en cas d'alertes graves (par ex. inondations) sur le territoire de la commune.
- Nous voulons sensibiliser et former la police, les gardien·ne·s de la paix mais aussi le personnel de sécurité des bars aux problématiques de la sécurité des femmes dans l'espace public (y compris en termes de drogues, consentement, harcèlement, écoute et prise en charge des victimes, etc..)
- Nous souhaitons encourager les bars et autres établissements à prévoir la présence d'une personne-ressource désignée et formée dans le bar. Celle-ci serait apte à prendre en charge les personnes confrontée à une situation d'insécurité. Elle serait chargée de mettre en place des signaux clairs d'attention à la sécurité des client·e·s au sein du bar, comme la possibilité de s'adresser aux travailleurs et travailleuses via 'un code secret' (Par exemple : Ask for Angela)"
- Plus largement, il s'agit de mener une véritable politique de prévention par rapport à la consommation excessive d'alcool et d'autres substances lors d'événements festifs et sociaux se déroulant sur son territoire, avec la possibilité pour certains événements de faire tester les substances. Pour les événements organisés en partenariat avec la commune ou dans les salles communales, il y a lieu de sensibiliser les organisateurs et de leur imposer de mettre de l'eau de distribution gratuite en suffisance à disposition des participants.
- Nous souhaitons soutenir les politiques de cohésion sociale (animations, maisons de

quartier…) et de « sport pour tous » (tournoi de foot inter-quartiers, accessibilité des infrastructures sportives, etc.).

- Nous soutiendrons le développement de la vie associative, sportive et culturelle de façon globale, par l'occupation positive de l'espace public et sa réappropriation par les citoyen·ne·s : fêtes de voisinage ou de quartier, manifestations artistiques sur la voie publique, opérations de verdurisation commune habitant·e·s-pouvoirs publics …

- Des dispositifs doivent également être mis en place pour mieux encadrer la consommation d'alcool et autres substances, en parallèle des actions de prévention.

Fiche 11 - Notre commune aide à protéger notre santé

On l'a vu pendant la crise de la COVID, la commune peut être un acteur important de la santé. La santé, ce n'est pas que l'absence de maladie. C'est le bien-être au quotidien: dans sa maison, dans son travail, mais aussi dans son quartier ou son village. La commune peut donc travailler à ce bien-être à travers ce qu'elle met à disposition des citoyen·ne·s : enseignement de qualité, outils culturels, action sociale et CPAS, qualité de l'environnement et du cadre de vie, accès aux sports, accès à la nourriture de qualité, action de prévention et promotion santé, etc. C'est ce qu'on appelle la Promotion de la Santé. La santé devient l'affaire de toutes et tous au niveau communal.

Il est essentiel d'encourager les actions citoyennes à tous niveaux. Dans le domaine de la santé, elles peuvent avoir un impact très positif, tant sur le bien-être physique que mental des habitant·e·s. D'autre part, la commune, même sans avoir de gros moyens financiers, peut soutenir des initiatives salutaires pour la santé de la population.

Les habitant·e·s doivent être partenaires des actions communales de santé : de la définition et du choix de ces actions jusqu'à leur mise en œuvre. En ouvrant le dialogue entre la commune et les citoyen·ne·s, on peut aider à renouveler la démocratie. Pour développer de telles actions, il faut travailler de façon participative, c'est à dire avec des groupes d'habitant·e·s concerné·e·s par une même thématique. Ces groupes, avec le soutien du personnel communal, vont pointer les problèmes à traiter et proposer des solutions, des moyens afin d'améliorer le bien-être de la population.

À Amay - Un conseil consultatif communal des aîné·e·s se réunit régulièrement pour aborder les problématiques rencontrées par les seniors, notamment dans les périodes de canicule, d'inondations ou de tout autre ordre rendant leur quotidien périlleux. Dans ces moments délicats pour ces personnes parfois fragilisées, un mouvement solidaire est mis en œuvre pour leur venir en aide. Elles sont alors personnellement contactées pour s'assurer de leur bien-être sanitaire. Ce fut également le cas durant la période COVID.

La crise COVID que nous avons vécue a mis en avant la nécessité d'être solidaires face à un enjeu de santé publique. De nombreux citoyen·ne·s ont commencé à fabriquer des masques, des voisin·e·s se sont venu·e·s en aide, etc. Certaines communes ont profité de ces moments de solidarité pour déployer leur action de santé publique. Par exemple, pour la distribution des masques auprès du personnel soignant, l'organisation des centres de vaccination avec les médecins de première ligne, etc. Toutes ces actions ont montré que la commune avait un rôle à jouer dans le lien entre les citoyen·ne·s et les acteurs de santé sur leur territoire.

La santé doit être une politique prioritaire et constante de la commune, à travers chacune de ses actions. Des logements sociaux vont être aménagés ? Prévenons les pollutions intérieures, les accidents domestiques, etc., et travaillons avec les habitant·e·s des logements. Une nouvelle école est en projet ? Réfléchissons à l'accessibilité, à la verdurisation de la cour de récréation, à la

sécurité routière, à la circulation autour de l'école pour tous les usagers et toutes les usagères (piéton·ne·s, cyclistes, automobilistes), aux aménagements des carrefours et des passages piétons tout proches, etc.

1. Développer le sport pour toutes et tous

- Nous étofferons l'offre sportive (activités et équipements) afin de rendre l'activité physique accessible à toutes et tous. Nous favoriserons notamment la mise en place d'associations sportives pour les personnes en situation de handicap.
- Nous faciliterons la pratique du vélo, de la marche et de la course à pied dans la vie de tous les jours (cfr initiative "Je cours pour ma forme", « Je roule pour ma forme »).
- Nous mettrons en place et développerons des espaces de sport dans l'espace public afin de rendre le sport accessible à toutes et tous : parcours vita, machines de sport publiques, agora, skate parc, etc. Ces espaces pourront également être animés par la présence de groupements/professeurs de sport/animateur social etc.
- La commune, en collaboration avec les associations de terrain, facilitera la mise en avant de problématiques de santé publique, comme des actions de sensibilisation au dépistage des cancers les plus fréquents en Belgique càd que le cancer colorectal, du sein, de la prostate et de la peau (source : https://www.belgiqueenbonnesante.be).

2. Faciliter l'accès aux soins de santé

La première ligne se structure en différents niveaux d'aide et de soins qui s'articulent selon la taille des zones géographiques et de la population. Le premier se situe au plus proche des milieux de vie des personnes. Les acteurs prodiguent de l'aide et des soins, mais aussi et surtout y développent, avec les citoyen·ne·s, la santé communautaire et mettent en œuvre les objectifs de santé publique tenant compte des spécificités locales.

La collaboration et la coordination entre les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, les prestataires de soins et d'aide et le tissu associatif local y sont assurées. La commune et l'échevin·e en charge de la santé a un rôle à jouer pour faciliter l'atteinte des objectifs définis par les acteurs locaux. Cette organisation territoriale doit permettre de veiller à la cohérence dans les déclinaisons des politiques de santé et d'action sociale. Elle doit également permettre de soutenir, renforcer et optimaliser les services/offres existants, notamment en renforçant leur expertise et leur visibilité.

Le plan de cohésion sociale sera construit sur base d'un plan social-santé intégré avec comme principe l'accès au droit à la santé, en étant attentif à l'accessibilité géographique et financière, mais aussi à la pénurie de médecins qui est une réalité dans de nombreuses communes, essentiellement rurales.

- Nous soutiendrons les initiatives citoyennes qui souhaitent mettre en place des groupes de parole à destination de groupes spécifiques des habitant·e·s atteint·e·s de maladie chronique afin de les aider à développer des projets de vie avec la maladie. Nous faciliterons l'accès des locaux communaux à ces groupes.
- Nous soutiendrons la mise en place de structures médicales pluridisciplinaires qui répondent de plus en plus à une demande des acteurs de la santé. Nous soutiendrons l'installation d'associations de soins intégrés (maisons médicales, etc) au forfait ou à l'acte en fonction de la réalité socio-économique de la commune. Ce qui fait la différence c'est souvent, d'une part, la volonté des prestataires et d'autre part, presque aucune maison ne commence au forfait d'emblée car ce n'est pas viable financièrement : il faut un minimum de personnes inscrites pour atteindre un équilibre financier qui permet de fonctionner.
- Nous soutiendrons la concertation et la collaboration entre les différents acteurs de l'aide et du soin afin d'augmenter l'accessibilité à leurs services pour les citoyen·ne·s, afin que la santé physique, mentale et sociale puisse être abordée de manière intégrée et globale.
- Nous développerons les "circuits d'accessibilité universelle" pour favoriser la mobilité douce favorable à la santé physique et mentale (poussettes, personnes âgées ou ayant des difficultés dans la marche, PMR) afin qu'elles puissent préserver leur autonomie et leur capacité de subvenir à leurs besoins.
- Pour de meilleurs soins en santé mentale, nous organiserons des permanences avec des psychologues dans les CPAS, les écoles, les lieux d'aide et de rencontres... grâce aux financements renforcés des réseaux de santé mentale qui permettent des psychologues de première ligne dans tous ces lieux proches des citoyen·ne·s pour des interventions individuelles et/ou de groupe en fonction de leurs besoins. Nous soutiendrons aussi les services de santé mentale.
- Nous veillerons à ce que l'attention à la dimension « santé » soit intégrée, de manière transversale, dans l'ensemble du plan de cohésion sociale et de manière plus générale dans toutes les politiques communales. Nous veillerons à la bonne articulation du travail du CPAS et des services de l'action sociale sur tout ce qui touche à la santé (plan canicule, aide à domicile, repas à domicile, carte médicale, etc.).
- Nous soutiendrons par des budgets participatifs les initiatives citoyennes qui permettent de bouger et manger correctement, se reconnecter à l'environnement et au vivant, créer du lien social dans une perspective de santé, de bien-vivre et de bien-être.
- Nous contribuerons au comité territorial de santé (envoi d'un référent, mise à disposition de locaux de réunion ou autres).

3. Faire de la santé une politique communale transversale

- Nous intégrerons le Réseau Ville Santé de l'OMS. La prise en compte de la santé passera aussi par la désignation d'un·e échevin·e responsable de la santé et de la qualité de la vie ainsi que par un personnel communal formé à la Promotion de la Santé. Ceux-ci travailleront avec le Service Local de Promotion de la Santé de l'arrondissement et développeront des actions concrètes au côté de groupes d'habitant·e·s. Nous contacterons des communes travaillant déjà en ce sens afin de relancer un réseau de "Communes en Santé" en Wallonie et à Bruxelles.
- Nous soumettrons tous les projets susceptibles d'avoir un impact sur la santé des habitant·e·s à l'échevin·e de la Santé.
- La collaboration entre les administrations communales (y compris celle du CPAS) concernées par ces projets sera développée, afin d'éviter que chacune travaille en silo. L'échevin·e veillera à associer aux actions retenues les acteurs de terrain travaillant déjà aux côtés de la population (services de Promotion de la Santé à l'Ecole et/ou les CPMS, les assistants sociaux et assistantes sociales des CPAS, des associations de terrain telles que Médecins Sans Frontières, écoles de devoirs, ONE, services ambulatoires de santé mentale, services en milieu ouvert pour les jeunes et les personnes en situation de handicap, etc.).
- Nous adhérerons au programme viasano (www.viasano.be) afin de développer durablement un mode de vie sain dans tous les aspects de la vie quotidienne.
- Il est particulièrement important d'intégrer la composante santé et bien-vivre aux politiques du logement : il est essentiel d'organiser une continuité d'options de logements pour les personnes vieillissantes, de manière réversible.
- Nous soutiendrons toutes les initiatives et les actions visant à prévenir et à promouvoir la santé. Cela passe notamment par faciliter de manière systématique l'accès aux données médicales collectives par les bénéficiaires, dans le respect de la loi sur les droits du patient.
- Nous soutiendrons et mettrons en œuvre la généralisation de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans toutes les écoles.

4. Santé-Environnement

- La commune travaillera sur une charte d'achat de matériaux sains, visant à réduire l'exposition aux polluants intérieurs, et ce pour les peintures, les isolants, les produits de nettoyages, etc.
- Nous proposerons des logements de meilleure qualité. Nous travaillerons sur l'offre de logements publics afin de les rendre plus sains. De plus, toutes les activités de rénovation et de sensibilisation seront facilitées.

- Nous adopterons une charte ou un règlement sur l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à proximité des habitations et des lieux communautaires comme les terrains de sport, les écoles, etc. La charte ou le règlement vise en premier lieu à interdire l'épandage des produits lors d'activités prévues sur ces espaces et ensuite à la mise en place d'une zone tampon cultivée sans produits phytosanitaires.
- Nous ferons de la commune une commune auto-off, via la mise en place d'une signalisation appropriée. Être auto-off, c'est couper son moteur lorsque le laisser tourner n'est pas nécessaire. Pour préserver la santé (et particulièrement celle des enfants), pour préserver l'environnement et pour économiser de l'argent et du carburant.

Fiche 11 - Notre commune aide à protéger notre santé

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- La prise en compte de la santé passera par la désignation d'un·e échevin·e responsable de la santé et de la qualité de la vie ainsi que par un personnel communal formé à la Promotion de la Santé. Ceux-ci travailleront avec le Service Local de Promotion de la Santé de l'arrondissement et développeront des actions concrètes au côté de groupes d'habitant·e·s.
- Nous soutiendrons la mise en place de structures médicales pluridisciplinaires qui répondent de plus en plus à une demande des acteurs de la santé. Nous soutiendrons l'installation d'associations de soins intégrés (maisons médicales, etc) au forfait ou à l'acte en fonction de la réalité socio-économique de la commune. Ce qui fait la différence c'est souvent, d'une part, la volonté des prestataires et d'autre part, presque aucune maison ne commence au forfait d'emblée car ce n'est pas viable financièrement : il faut un minimum de personnes inscrites pour atteindre un équilibre financier qui permet de fonctionner.
- Pour de meilleurs soins en santé mentale, nous organiserons des permanences avec des psychologues dans les CPAS, les écoles, les lieux d'aide et de rencontres... grâce aux financements renforcés des réseaux de santé mentale qui permettent des psychologues de première ligne dans tous ces lieux proches des citoyen·ne·s pour des interventions individuelles et/ou de groupe en fonction de leurs besoins. Nous soutiendrons aussi les services de santé mentale.
- La commune, en collaboration avec les associations de terrain, facilitera la mise en avant de problématiques de santé publique, comme des actions de sensibilisation au dépistage des cancers les plus fréquents en Belgique càd que le cancer colorectal, du sein, de la prostate et de la peau (source : https://www.belgiqueenbonnesante.be).

- La commune travaillera sur une charte d'achat de matériaux sains, visant à réduire l'exposition aux polluants intérieurs, et ce pour les peintures, les isolants, les produits de nettoyages, etc.
- Nous adopterons une charte ou un règlement sur l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à proximité des habitations et des lieux communautaires comme les terrains de sport, les écoles, etc. La charte ou le règlement vise en premier lieu à interdire l'épandage des produits lors d'activités prévues sur ces espaces et ensuite à la mise en place d'une zone tampon cultivée sans produits phytosanitaires.
- Nous ferons de la commune une commune auto-off, via la mise en place d'une signalisation appropriée. Être auto-off, c'est couper son moteur lorsque le laisser tourner n'est pas nécessaire. Pour préserver la santé (et particulièrement celle des enfants), pour préserver l'environnement et pour économiser de l'argent et du carburant.

Cancers les plus prévalents à dix ans (en chiffres absolus) chez les femmes, Belgique, 2021

Source :The non-fatal burden of cancer in Belgium [3]

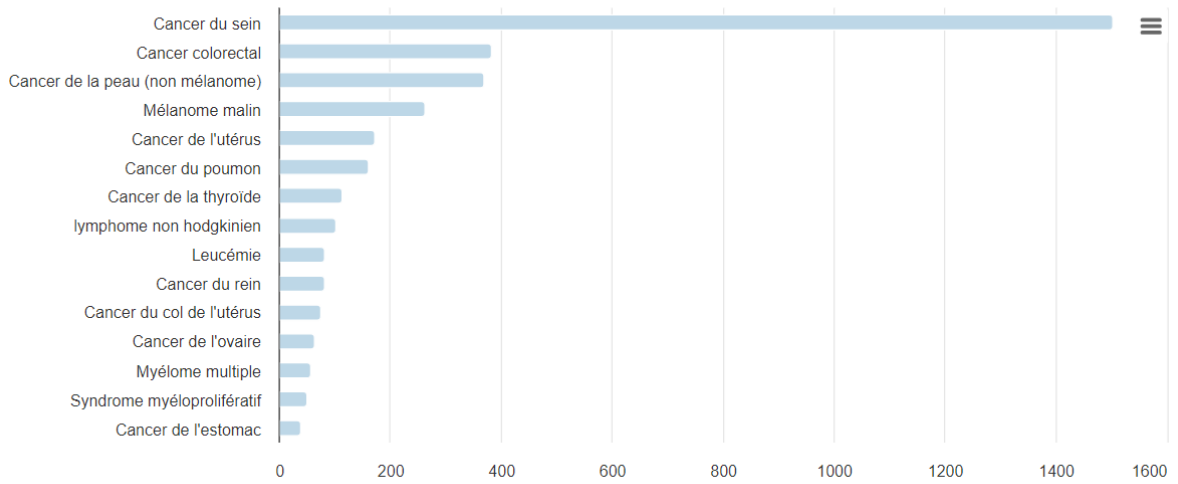

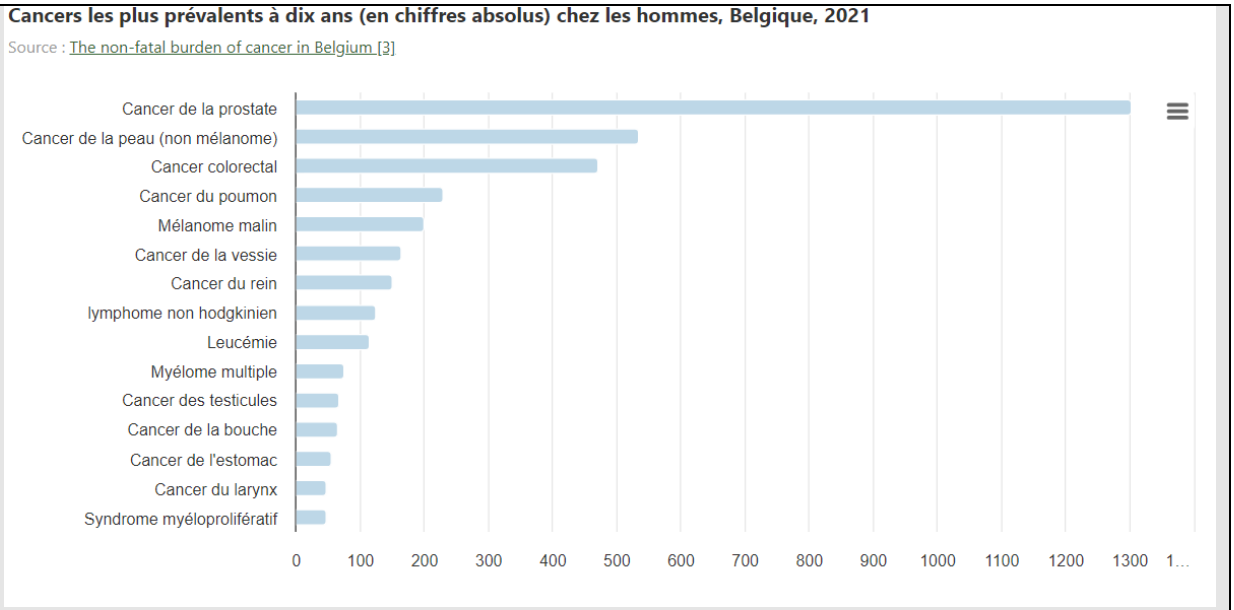

- Nous veillerons à ce que l'attention à la dimension « santé » soit intégrée, de manière transversale, dans l'ensemble du plan de cohésion sociale et de manière plus générale dans toutes les politiques communales. Nous veillerons à la bonne articulation du travail du CPAS et des services de l'action sociale sur tout ce qui touche à la santé (plan canicule, aide à domicile, repas à domicile, carte médicale, etc.), notamment par la distribution de légumes et de fruits BIO d'agriculteurs et maraichers locaux aux bénéficiaires du CPAS.

- Nous soutiendrons par des budgets participatifs les initiatives citoyennes qui permettent de bouger et manger correctement, se reconnecter à l'environnement et au vivant, créer du lien social dans une perspective de santé, de bien-vivre et de bien-être.

Fiche 12 - Notre commune, une gestionnaire responsable

La situation des finances locales est particulièrement critique. De nombreuses villes et communes sont en effet confrontées à :

- Des surcoûts et reports de charges de plus en plus importantes suite aux mesures prises par les autres niveaux de pouvoir sous les précédentes législatures fédérales (avant le retour des écologistes au Gouvernement fédéral) : exclusions du chômage, effet du Tax Shift, coût des zones de secours et de police, impact des pensions et de la cotisation de responsabilisation ;
- Augmentation des dépenses liées à l'inflation : augmentation de la masse salariale en raison des indexations successives, coût des matériaux, explosion des coûts de l'énergie ;
- Une diminution conjoncturelle des recettes d'impôts et des taxes dues, par exemple, à la crise COVID et un retard dans l'augmentation des recettes en contexte inflationniste.
- Une non prise en charge complète des revenus d'intégrations sociales - RIS (entre 55 et 75% par le fédéral, le reste étant laissé à la charge des CPAS et pas de prise en charge des aides financières.

Cette situation fragilise les politiques communales et ce alors qu'il s'agit du niveau de pouvoir le plus proche des citoyen·ne·s et premier investisseur. Malgré cette tendance inquiétante, la situation financière des communes est très différente d'une commune à l'autre, avec des infrastructures, des offres de services publics aux citoyen·ne·s différentes (centres culturels, centres sportifs, bassins de natation, politique de cohésion sociale…) et des capacités également très variables. Cela impose de conserver une forme de solidarité entre les villes et les communes.

Dans ce contexte, nous devons concilier l'impératif d'une gestion sérieuse et efficace et celui de se donner les moyens d'accélérer la transition juste et solidaire à partir du niveau local. Tout en étant bien conscients qu'il n'existe pas de "solution magique", nous proposons de mettre en place une série d'outils et d'engagements concrets afin de permettre une gestion des finances publiques soutenable, éthique, participative et efficace.

1. Promouvoir et défendre des mesures en faveur de la simplification administrative

De nombreux retours du terrain de nos mandataires communaux montrent clairement qu'ils sont demandeurs d'importantes mesures de simplification administrative. Étant donné que ces mesures (telles que favoriser les droits de tirage) relèvent principalement des régions, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'État fédéral, elles seront développées dans le programme pour les élections de ces niveaux de pouvoir.

- Tout en maintenant un accès physique à des services administratifs touchant directement les citoyen·ne·s, nous poursuivrons le développement des guichets électroniques synonymes d'accès aisé pour les citoyen·ne·s et permettant un traitement plus rapide des demandes par l'administration. Il en ira de même pour l'introduction et le traitement des demandes de permis, l'organisation et le suivi des enquêtes publiques.

2. Mutualiser les services pour un service de proximité, efficace et moins coûteux

- Nous renforcerons les mutualisations de services et de partage des coûts entre les communes. Ces mutualisations se feront entre communes voisines ou à l'échelle de bassins de vie et pourront notamment concerner la gestion :
    - d'infrastructures (maisons de repos, crèches, centres sportifs, piscines, abattoirs, centres culturels, etc.) ;
    - de marchés publics pour l'achat de matériel onéreux (ex : épareuse pour les haies, traceuse de lignes, bitumeuses, etc.) ;
    - de compétences dans un contexte où de plus en plus de communes ont de grandes difficultés à recruter certains profils spécifiques (ex. coordinateur·trice POLLEC, agents en techniques spéciales, agents en charge de la Planification d'urgence, etc.) et les différences d'avantages extra-salariaux entre communes peuvent aussi entraîner une concurrence accrue.
- Nous approfondirons les synergies entre les communes et les CPAS, en particulier les synergies qui concernent les fonctions dites « de support » : gestion des ressources humaines, service marchés publics (informatique, commandes notamment de combustibles, le parc de véhicules, vélos mis à disposition des agents), etc.

3. Promouvoir une fiscalité locale juste et redistributive

Privilégier des investissements durables et économes sur le long terme

Il est essentiel de prendre en compte les coûts futurs d'un investissement (coûts d'entretien, travail presté par les services, économies générées...) pour pouvoir effectivement évaluer le coût réel d'une mesure et favoriser les investissements vertueux.

- Les investissements engagés par notre commune viseront prioritairement, outre les objectifs de sécurité, de salubrité, à accélérer la transition écologique et solidaire.
- Nous implémenterons des outils de gestion qui permettent de rationaliser les dépenses d'énergies et d'eau, générant par la même occasion des gains économiques et de CO2. Nous étudierons la mise en place d'instruments de télégestion centralisés des salles

communales ou des écoles permettant notamment une régulation de la température en fonction des occupations et évitant un éclairage allumé en période de non-utilisation des bâtiments.

- Nous prévoirons l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions ou les rénovations (clauses à inscrire dans les cahiers des charges). Ils sont non seulement locaux et décarbonés, combinaison qui permet une économie en termes de rejet CO2 mais aussi sur les coûts, là où la fluctuation des prix des matériaux liés au pétrole est plus volatile.

Renforcer l'implication des conseillers et conseillères dans la confection des budgets

Au niveau administratif, la confection des budgets communaux est la responsabilité du ou de la directeur·rice financier·ère / receveur·se communal·e et font l'objet de débats au sein du collège communal. Quelles mesures prendre pour davantage impliquer les élu·e·s du conseil communal ?

- Nous instaurerons une commission "Budgets & Finances" impliquant la majorité et l'opposition
- Au minimum une fois par mandature, nous appliquerons un « budget base zero », idéalement deux fois par mandature. La commission budget et finances du conseil communal sera associée aux différentes étapes du processus
- Nous veillerons à ce que les conseillères et conseillers communaux disposent d'un outil budgétaire qui leur permettent de faire facilement des comparaisons budgétaires d'une année sur l'autre (profondeur historique de dix ans), avec les communes avoisinantes et avec les moyennes régionales.

4. Investir autrement

Bien que les budgets de notre commune aient maintenu leur équilibre au fil des années récentes, les finances communales sont de plus en plus restreintes. Là où des marges existent, le volet financier doit jouer un rôle actif dans le développement d'investissements qui soutiennent des projets créateurs d'emplois, durables et solidaires.

- Nous investirons dans des projets citoyens et solidaires sur notre territoire. Par exemple, en nous engageant à investir le même montant que celui rassemblé par les citoyen·ne·s (en plafonnant l'investissement).
- Le cas échéant, nous nous séparerons (à l'échelle communale ou intercommunale) des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz et nucléaire.
- Nous placerons une partie de ses réserves financières dans des parts de coopératives locales et/ou régionales.

- Nous encouragerons le développement de coopératives d'utilité publique pour mettre en œuvre ses missions d'intérêt général.
- Lors de la rédaction des cahiers de charges, nous veillerons à insérer des clauses sociales, environnementales et contre le dumping social pour tous les marchés qu'ils soient de services (y compris financiers) ou de travaux. Nous serons aussi très attentifs à éviter les banques qui ne s'engagent pas dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ou qui investissent dans les énergies fossiles.
- Nous créerons au sein de l'administration communale/ veillerons à augmenter la compétence de l'administration pour capter les projets régionaux et fédéraux permettant des financements de projets.

5. Renforcer l'implication citoyenne dans la gestion financière de la commune

Faciliter l'accès à l'information des citoyen·ne·s

Pour rappel, en Wallonie, à partir du 1er octobre 2023, toutes les communes devront se conformer aux exigences du décret relatif à la publicité active dans les pouvoirs locaux du 18/05/2022. Ce texte, dont vous trouverez plus de détails : https://acteurslocaux.ecolo.be/transparence-au-niveau-communal-provincial/, prévoit plusieurs dispositions que nous désirons mettre en place :

- Obligation de publier les projets de délibérations des séances du conseil communal ou provincial, ainsi que des notes de synthèse explicatives permettant une bonne compréhension et une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour dans les cinq jours précédant la réunion (sauf point inscrit en urgence).
- Continuer à faciliter l'accès à distance aux pièces communales pour les conseillers communaux et provinciaux, qui pourront ainsi préparer les dossiers sans devoir se rendre à la maison communale pendant les heures d'ouverture, ce qui peut constituer une entrave sérieuse pour une série de personnes, vu leurs contraintes professionnelles. Grâce à cet élargissement du « droit de regard », c'est le contrôle de l'action communale par les conseillers qui est renforcé.
- Nous impliquerons la population dans le débat sur le budget communal : en organisant des débats entre élu·e·s et citoyen·ne·s sur l'utilisation du budget extraordinaire, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le conseil communal, en proposant aux élu·e·s et aux citoyen·ne·s des formations sur les finances communales.

Budget participatif

Nous soutiendrons le développement des comités de quartiers et des comités de citoyen·ne·s et nous leur accorderons des budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie.

Fiche 12 - Notre commune, une gestionnaire responsable

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous renforcerons les mutualisations de services et de partage des coûts entre les communes. Ces mutualisations se feront entre communes voisines ou à l'échelle de bassins de vie et pourront notamment concerner la gestion :
- d'infrastructures (maisons de repos, crèches, centres sportifs, piscines, abattoirs, centres culturels, etc.) ;
- de marchés publics pour l'achat de matériel onéreux (ex : épareuse pour les haies, traceuse de lignes, bitumeuses, etc.) ;
- Nous approfondirons les synergies entre les communes et les CPAS, en particulier les synergies qui concernent les fonctions dites « de support » : gestion des ressources humaines, service marchés publics (informatique, commandes notamment de combustibles, le parc de véhicules, vélos mis à disposition des agents), etc.
- Les investissements engagés par notre commune viseront prioritairement, outre les objectifs de sécurité, de salubrité, à accélérer la transition écologique et solidaire.
- Nous implémenterons des outils de gestion qui permettent de rationaliser les dépenses d'énergies et d'eau, générant par la même occasion des gains économiques et de CO2. Nous étudierons la mise en place d'instruments de télégestion centralisés des salles communales ou des écoles de la commune permettant notamment une régulation de la température en fonction des occupations et évitant un éclairage allumé en période de non-utilisation des bâtiments.
- Nous prévoirons l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions ou les rénovations (clauses à inscrire dans les cahiers des charges). Ils sont non seulement locaux et décarbonés, combinaison qui permet une économie en termes de rejet CO2 mais aussi sur les coûts, là où la fluctuation des prix des matériaux liés au pétrole est plus volatile.
- Nous veillerons à ce que les conseillères et conseillers communaux disposent d'un outil budgétaire qui leur permettent de faire facilement des comparaisons budgétaires d'une année sur l'autre (profondeur historique de dix ans), avec les communes avoisinantes et avec les moyennes régionales.

- Le cas échéant, nous nous séparerons (à l'échelle communale ou intercommunale) des produits financiers soutenant les investissements dans les énergies fossiles, charbon, pétrole, gaz et nucléaire.
- Nous placerons une partie de ses réserves financières dans des parts de coopératives locales et/ou régionales.
- Nous encouragerons le développement de coopératives d'utilité publique pour mettre en œuvre ses missions d'intérêt général.
- Lors de la rédaction des cahiers de charges, nous veillerons à insérer des clauses sociales, environnementales et contre le dumping social pour tous les marchés qu'ils soient de services (y compris financiers) ou de travaux. Nous serons aussi très attentifs à éviter les banques qui ne s'engagent pas dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ou qui investissent dans les énergies fossiles.
- Obligation de publier les projets de délibérations des séances du conseil communal ou provincial, ainsi que des notes de synthèse explicatives permettant une bonne compréhension et une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour dans les cinq jours précédant la réunion (sauf point inscrit en urgence).
- Continuer à faciliter l'accès à distance aux pièces communales pour les conseillers communaux et provinciaux, qui pourront ainsi préparer les dossiers sans devoir se rendre à la maison communale pendant les heures d'ouverture, ce qui peut constituer une entrave sérieuse pour une série de personnes, vu leurs contraintes professionnelles. Grâce à cet élargissement du « droit de regard », c'est le contrôle de l'action communale par les conseillers qui est renforcé.
- Nous impliquerons la population dans le débat sur le budget communal : en organisant des débats entre élu·e·s et citoyen·ne·s sur l'utilisation du budget extraordinaire, en proposant plusieurs scénarios avant le vote par le conseil communal, en proposant aux élu·e·s et aux citoyen·ne·s des formations sur les finances communales.
- Nous réintégrerons les budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie.

Fiche 13 - Notre commune vise à l'égalité entre ses citoyen·ne·s

Encore aujourd'hui, nombreuses sont les sources d'inégalité entre hommes et femmes ainsi que minorités de genre. Les stéréotypes ont la vie dure et influencent tous les pans des politiques communales : mobilité, petite enfance, travaux, aménagement du territoire, etc.

Femmes et minorités de genre sont moins présentes dans l'espace public en raison du harcèlement qu'elles y subissent. Par ailleurs, l'espace public a longtemps été pensé par et pour les hommes.

Si les modes familiaux évoluent, la charge domestique et familiale reste aujourd'hui, encore majoritairement, sur les épaules des femmes. Cette inégalité a de lourds effets sur l'accès à l'emploi : les mères sont nombreuses à recourir à des temps partiels, avec un effet sur leurs revenus tout au long de la vie. Les familles monoparentales sont particulièrement démunies face à cela.

La commune a un rôle essentiel à jouer pour créer un cadre de vie accueillant, respectueux des besoins de chacune et de chacun et permettant de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

1. Des services communaux à la pointe des enjeux

- Nous formerons l'ensemble des agent·e·s de la commune et de la zone de police à l'égalité femmes-hommes, aux violences sexistes et sexuelles, aux droits des minorités de genre, à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire. Nous améliorerons l'accueil et l'accompagnement des victimes en commissariat.
- Nous accorderons un soutien financier ou en nature (ex : mise à disposition de locaux) aux associations et acteurs œuvrant à l'égalité entre les genres.
- Nous créerons une commission consultative communale "Égalités des genres" avec les acteurs locaux de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des minorités de genre.
- Toute politique communale répondra à une évaluation positive en termes d'effets sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Nous appliquerons une budgétisation sensible au genre, c'est-à-dire que nous veillerons à ce que les finances locales servent autant aux publics féminins que masculins, en particulier dans l'offre d'activités sportives et culturelles, d'activités enfance et jeunesse, etc.
- Nous soutiendrons et valoriserons l'entreprenariat féminin.

2. Lutter contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre

Sécurité en rue, dans les bars, en ligne

- Nous développerons des campagnes de prévention des violences en rue ou dans le milieu festif sur le modèle de la campagne Angela, en partenariat avec l'horeca.
- Nous développerons des campagnes de prévention des cyberviolences, cyber-harcèlement et de la haine en ligne.
- Nous organiserons des marches exploratoires collectives avec les femmes de la commune afin d'identifier les facteurs de sécurité et d'insécurité d'un quartier, d'une place, d'une rue (éclairage, aménagement, mobilier urbain, etc.).
- Nous proposerons qu'en soirée les bus s'arrêtent à la demande afin de rapprocher parents et enfants de leur domicile et réduire le sentiment d'insécurité.

Lutte contre les LGBTQIA+phobies

- Nous sensibiliserons la Police aux LGBTQIA+phobies en leur proposant des formations et nous améliorerons l'accueil des victimes en commissariat.
- Nous assurerons la protection immédiate et le relogement des personnes LGBTQIA+ en cas de situation de rupture familiale

Violences intrafamiliales

- La lutte contre les violences faites aux femmes doit s'appuyer sur un diagnostic solide de la problématique dans la commune. Nous dresserons un diagnostic sur les faits de violences faites aux femmes dans notre zone de police, sur les besoins et sur les ressources disponibles sur le territoire communal.
- En bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir, nous continuerons à développer et à améliorer une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants (accueil d'urgence, accueil adéquat dans les commissariats, relogement, etc).
- Nous assurerons que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique.
- Nous développerons/renforcerons la formation des acteurs qui sont en contact direct avec les victimes et / ou les auteurs des violences.
- Nous favoriserons la coopération et la coordination entre les différents services locaux de soutien et d’accompagnement des victimes de violences.

- Nous développerons des campagnes de prévention locale, ciblée et générale. Nous impulserons des actions préventives dans les lieux d'éducation (écoles, centres sportifs, structures culturelles et de loisir…).
- Nous soutiendrons l'information des droits des victimes en visibilisant les services d'aide aux victimes et en formant les professionnel·le·s susceptibles d'être en contact avec des victimes (à l'exemple de la formation des pharmaciens pendant les confinements COVID).

3. Parentalité et éducation égalitaire

Familles monoparentales

Voir Fiche 6 - Notre commune est conviviale et solidaire

Services aux parents

Nous considérons que les services destinés aux parents est un enjeux dont les répercussions auront un impact sur la qualité de vie de tous les citoyens sprimontois :

- Nous proposerons des lieux d'accueil parents/enfants (par ex. dans le modèle Babibar, un pôle solidaire et citoyen de soutien aux parents, https://www.facebook.com/lebabibar) et nous développerons l'aide en post-partum aux parents, en particulier aux mères.
- Nous augmenterons le nombre de places en crèches et veillerons autant que possible à proposer des horaires souples et amples afin de correspondre aux différentes réalités professionnelles des parents et faciliter l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.
- Nous mettrons en place un registre recensant les besoins et les disponibilités dans le domaine des garderies et des crèches, dans le but d'adopter une approche proactive pour l'avenir.
- Nous intégrerons la possibilité de garde des enfants avec des activités ouvertes aux enfants et leurs parents dans les grands événements et équipements culturels.
- Nous améliorerons le service de Halte-garderie dont le principe est de garder l'enfant quelques heures à moindre coût, afin de permettre au parent de se rendre à un rendez-vous médical ou à un entretien d'embauche par exemple. Voire de juste souffler s'il ou elle en ressent le besoin. Nous élargirons l'accueil de la Halte-garderie aux enfants de 0 à 6 ans. La garderie sera ouverte 4 jours semaines donc 3 journées complète.

Service aux enfants et adolescent·e·s

- Nous lutterons contre les stéréotypes et sensibiliserons à l'égalité de genre dans l'éducation.

- Nous diversifierons les installations et équipements pour enfants dans les plaines de jeux et les parcs afin de favoriser la participation des filles, encore minoritaires dans l'espace public.
- Nous veillerons à ce que les équipements sportifs soient accessibles aux filles comme aux garçons via des critères d'analyse : proportions d'heures attribuées aux clubs féminins et masculins, disponibilité des vestiaires féminins, proportionnalité des subventions au regard de la part d'adhérent·e·s... Nous valoriserons le recrutement des filles par les équipes sportives.
- Nous valoriserons le développement de nouvelles pratiques sportives mixtes (par exemple, l'ultimate freesbee)
- Nous veillerons, en collaboration avec les acteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse présents sur le territoire, à des activités et à des lieux accessibles et attractifs pour les filles et adolescentes.
- Nous partagerons équitablement l'espace dans les cours de récréation de manière à diversifier les activités proposées et à ne pas renvoyer les filles à la marge des cours (ex : pas de terrain de foot central).

4. Un espace public inclusif

Une commune égalitaire est aussi une commune qui, par sa toponymie, sa politique patrimoniale et l'aménagement de l'espace public se montre accueillante à chacune et à chacun, visibilise les femmes, leur rôle dans notre histoire et donne à voir des modèles inspirants à chacune et à chacun.

Une commune qui valorise l'histoire des femmes

- Nous développerons une politique du patrimoine qui valorise le matrimoine de la commune et belge.
- Nous nommerons des rues et des équipements publics par des noms de femmes illustres. Cela se fera soit lors de la construction de nouvelles voiries ou par la décision de renommer des rues de la commune. Quand c'est possible et pertinent, nous favoriserons les femmes illustres de la commune afin de valoriser notre histoire et d'illustrer toute sa richesse.
- Nous travaillerons avec les institutions culturelles de la commune à des programmations visant l'égalité entre les femmes et les hommes (par exemple, une exposition de femmes artistes, un nombre représentatif de chaque sexe dans le spectacle vivant…)

Fiche 13 - Notre commune vise à l'égalité entre ses citoyen·ne·s

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous formerons l'ensemble des agent·e·s de la commune et de la zone de police à l'égalité femmes-hommes, aux violences sexistes et sexuelles, aux droits des minorités de genre, à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire.
- Nous continuerons à développer et à améliorer tant les services que la visibilité de STOPP VIF (Services de Terrain Œuvrant pour la Prévention et la Prise en charge des Violences Intrafamiliales) sur la Zone de Police SECOVA, améliorerons l'accueil et l'accompagnement des victimes en commissariat, mais également en aidant les auteur(e)s de violences conjugales et intrafamiliales par un partenariat avec l'ASBL Praxi (www.asblpraxis.be/).
- La lutte contre les violences faites aux femmes doit s'appuyer sur un diagnostic solide de la problématique dans la commune. Nous dresserons un diagnostic sur les faits de violences faites aux femmes dans notre zone de police, sur les besoins et sur les ressources disponibles sur le territoire communal.
- En bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir, nous continuerons à développer et à améliorer une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants (accueil d'urgence, accueil adéquat dans les commissariats, relogement, etc).
- Nous assurerons que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique.
- Nous développerons/renforcerons la formation des acteurs qui sont en contact direct avec les victimes et / ou les auteurs des violences.
- Nous favoriserons la coopération et la coordination entre les différents services locaux de soutien et d'accompagnement des victimes de violences.
- Nous développerons des campagnes de prévention locale, ciblée et générale. Nous impulserons des actions préventives dans les lieux d'éducation (écoles, centres sportifs, structures culturelles et de loisir…).
- Nous soutiendrons l'information des droits des victimes en visibilisant les services d'aide aux victimes et en formant les professionnel·le·s susceptibles d'être en contact avec des victimes (à l'exemple de la formation des pharmaciens pendant les confinements COVID).

Nous proposerons des lieux d'accueil parents/enfants (par ex. dans le modèle Babibar, un pôle solidaire et citoyen de soutien aux parents, https://www.facebook.com/lebabibar) et nous développerons l'aide en post-partum aux parents, en particulier aux mères.

- Nous augmenterons le nombre de places en crèches et veillerons autant que possible à proposer des horaires souples et amples afin de correspondre aux différentes réalités professionnelles des parents et faciliter l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.
- Nous mettrons en place un registre recensant les besoins et les disponibilités dans le domaine des garderies et des crèches, dans le but d'adopter une approche proactive pour l'avenir.
- Nous intégrerons la possibilité de garde des enfants avec des activités ouvertes aux enfants et leurs parents dans les grands événements et équipements culturels.
- Nous améliorerons le service de Halte-garderie dont le principe est de garder l'enfant quelques heures à moindre coût, afin de permettre au parent de se rendre à un rendez-vous médical ou à un entretien d'embauche par exemple. Voire de juste souffler s'il ou elle en ressent le besoin. Nous élargirons l'accueil de la Halte-garderie aux enfants de 0 à 6 ans. La garderie sera ouverte 4 jours semaines donc 3 journées complète.

- Nous nommerons des rues et des équipements publics par des noms de femmes illustres. Cela se fera soit lors de la construction de nouvelles voiries ou par la décision de renommer des rues de la commune. Quand c'est possible et pertinent, nous favoriserons les femmes illustres de la commune afin de valoriser notre histoire et d'illustrer toute sa richesse.

Fiche 14 - Notre commune, amie des animaux

Les animaux sont des êtres sensibles qui méritent d'être traités avec respect. Cela passe par offrir aux animaux qui sont sous notre responsabilité des conditions de vie dignes en phase avec leurs besoins physiologiques et qui évitent le stress et l'anxiété. Cela se traduit aussi par une attitude respectueuse envers la faune sauvage. Ainsi la mise à mort des animaux, notamment sauvages, ne peut être un acte anodin. Il doit se faire en conscience et en cherchant à éviter des souffrances inutiles.

Le contact avec les animaux est excellent pour notre santé. Au niveau mental, le contact avec un animal améliore la revalidation et est un moyen de prévenir la dépression. Au niveau physique, le contact avec les animaux améliore notre immunité et réduit le risque d'allergies.

Chez ECOLO, nous prônons des liens avec les vivants qui nous entourent qui soient respectueux et qui permettent à chacun·e de vivre, dans la mesure du possible, selon ses besoins physiologiques. Nous sommes conscient·e·s et reconnaissant·e·s de tout ce que nous apportent les animaux, notamment en termes de bien-être.

- Nous veillerons à ce que l'échevin·e en charge des espaces verts et de la biodiversité puisse également se charger de bien-être animal.
- Nous permettrons au personnel communal de venir au bureau une fois par semaine avec leur chien, à condition que cela ne dérange ni leurs collègues ni les usagers des services.

5. Feux d'artifice

- Pour les activités festives communales, nous privilégierons les feux d'artifice à bruits contenus, les spectacles de lumières, les lanternes, etc.
- Nous sensibiliserons les citoyen·ne·s aux conséquences pour les animaux de l'utilisation des feux d'artifice.

6. Collaboration avec les CPAS

- Nous renforcerons les formations des intervenants sociaux aux questions de bien-être animal.
- Nous soutiendrons des projets qui améliorent le bien-être animal.
- Nous offrirons des aides pour l'accès à des soins vétérinaires pour les publics plus vulnérables (sous la forme de bons à dépenser chez un vétérinaire au choix ou sous la forme de visites gratuites ou à prix réduits chez le vétérinaire communal).

7. Autres mesures

- Nous inciterons à la stérilisation des chats par une aide financière et/ou de la sensibilisation notamment à travers l'utilisation des subsides régionaux existants et/ou via un subside communal.
- Nous créerons des zones de liberté pour les chiens où ils peuvent se tenir sans laisse, sans impacter la biodiversité et sans déranger les autres usagers et usagères des espaces verts. Mettre dans ces espaces des parcours d'activité pour chiens. Ces espaces doivent concerner tant les espaces communaux que régionaux.
- Nous sensibiliserons aux effets des tondeuses notamment automatiques sur la faune sauvage et la biodiversité. Nous étudierons la possibilité d'interdire l'utilisation nocturne des tondeuses automatiques.

Fiche 14 - Notre commune, amie des animaux

Projets prioritaires pour les Sprimontois.es :

- Nous veillerons à ce que l'échevin·e en charge des espaces verts et de la biodiversité puisse également se charger de bien-être animal.
- Nous permettrons au personnel communal de venir au bureau une fois par semaine avec leur chien, à condition que cela ne dérange ni leurs collègues ni les usagers des services.
- Pour les activités festives communales, nous privilégierons les feux d'artifice à bruits contenus, les spectacles de lumières, les lanternes, etc.
- Nous sensibiliserons les citoyen·ne·s aux conséquences pour les animaux de l'utilisation des feux d'artifice.

- Nous offrirons des aides pour l'accès à des soins vétérinaires pour les publics plus vulnérables (sous la forme de bons à dépenser chez un vétérinaire au choix ou sous la forme de visites gratuites ou à prix réduits chez le vétérinaire communal).